MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Direction de l'Administration Pénitentiaire

RAPPORT général sur l'exercice

1974

ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE
Médiathèque de L'ENAP
02-1188

RAPPORT

présenté à

MONSIEUR LE GARDE DES SCEAUX
MINISTRE DE LA JUSTICE

par

Jacques MEGRET

Conseiller d'État
Directeur de l'administration pénitentiaire

1974
Conseil supérieur de l'administration pénitentiaire

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE

L'APPLICATION DES PEINES

	Pages
Situation de la population pénale	3
Régime pénitentiaire et affectation des détenus	41
Enseignement scolaire, professionnel et activités socio-éducatives	73
Travail pénal	83
Situation sanitaire	91
Permissions de sortir	101
Réductions de peines	111
Libération conditionnelle	117
Sursis avec mise à l'épreuve	125

DEUXIEME PARTIE

LE PERSONNEL ET LA GESTION

Le personnel	147
Formation et perfectionnement	165
Équipement immobilier et entretien	227
Gestion financière et coût de fonctionnement	233
Gestion économique	261

L'année 1974 a été marquée essentiellement par l'explosion de violences et de mouvements collectifs que connurent, fin juillet et début août, beaucoup d'établissements pénitentiaires.

Après le calme relatif du premier trimestre de l'année 1973, dû notamment à divers aménagements apportés par la loi du 29 décembre 1972 dans les modalités d'exécution de la peine (libération conditionnelle et réduction des peines), l'agitation avait repris en 1973, parfois très violente, comme à la maison centrale de Melun au mois d'octobre.

Pendant le premier semestre de l'année 1974, les mouvements revendicatifs crurent, sinon en violence, du moins en fréquence (une cinquantaine du 1er janvier au 19 juillet 1974). Ainsi, la seule maison d'arrêt « hommes » du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis était le théâtre, dans ses diverses tripales, au cours des trois premières semaines de mai 1974, de dix mutineries dont quatre nécessitèrent l'intervention, dans l'établissement, des forces de l'ordre.

Dans le même temps cependant, le principe d'une réforme pénitentiaire était acquis. Annoncée par le Président de la République, elle était préparée par la création (décret du 8 juin 1974), du Secrétariat d'État à la condition pénitentiaire. On pouvait donc espérer un certain apaisement des esprits. La perspective d'un aménagement des régimes de détention eut en définitive un effet contraire.

Du 19 juillet au 8 août, on enregistra dans des établissements d'importance très variable 89 mouvements collectifs, dont 39 nécessitèrent l'intervention des forces de l'ordre. L'extrême gravité de certaines de ces manifestations de violence se mesure à ses conséquences tragiques : six décès de détenus (deux à la maison centrale de Clairvaux, un à la maison centrale de Nîmes, un à la maison d'arrêt de la Talaudière à Saint-Étienne, deux au centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré); plusieurs grands établissements gravement sinistrés, soit dans les locaux de détention, soit dans la zone d'ateliers (Clairvaux, Nîmes, Caen, Loos, Saint-Martin-de-Ré, Eysses). L'un d'eux (la maison centrale de Nîmes) dût même être provisoirement évacué en totalité. Cependant, grâce au dévouement du personnel et des chefs d'établissements, 50 % des établissements échappèrent à la vague des mouvements collectifs et près de 60 % des établissements touchés n'eurent à déplorer aucun désordre profond.

L'adoption par le Gouvernement des principes de la réforme pénitentiaire apaisa peu à peu les esprits. On ne compte, du 8 août jusqu'à la fin de l'année, que 16 mouvements collectifs de peu d'importance dont cinq dans des établissements d'outre-mer (maisons d'arrêt de Saint-Denis-de-la-Réunion et de Cayenne).

La fin de l'année a été mise à profit pour préparer la nouvelle politique pénitentiaire aussi bien en ce qui concerne la révision des régimes proprement dits que celles des conditions de travail et des statuts de l'ensemble des personnels.

▲

PREMIÈRE PARTIE

L'APPLICATION DES PEINES

I

SITUATION
DE LA POPULATION PÉNALE

I. – ÉVOLUTION DE LA POPULATION PÉNALE GLOBALE AU COURS DE L'ANNÉE 1974

La diminution de la population pénale enregistrée en 1973 s'est accentuée en 1974. L'effectif global qui était de 30 306 au 1er janvier 1973 est tombé à 27 100 au 1er janvier 1974 et 26 032 au 1er janvier 1975.

Il convient toutefois de remarquer que cette diminution concerne uniquement les condamnés (19 386 au 1er janvier 1973, 16 066 au 1er janvier 1974 et 14 599 au 1er janvier 1975) alors que le nombre des prévenus marquait une légère progression (10 920 – 11 034 et 11 433).

Cette situation résulte essentiellement de l'intervention de la loi d'amnistie du 16 juillet 1974 en application de laquelle 1 400 détenus ont été libérés au cours du 3ème trimestre 1975.

Si l'on ne tient pas compte de l'effet de ce texte, on constate que le volume de la population pénale aurait eu plutôt tendance à augmenter en 1974. Cette analyse se trouve d'ailleurs confirmée par la progression des prévenus entre les 1er janvier 1974 et 1975.

Effectif total des détenus

	Hommes	Femmes	Total
Au 1er janvier 1970	28 088	988	29 026
– 1971	28 626	923	29 549
– 1972	30 717	951	31 668
– 1973	29 451	855	30 306
– 1974	26 389	711	27 100
– 1975	25 328	704	26 032

Effectif des condamnés

Au 1er janvier 1970	18 991	556	19 547
– 1971	19 973	568	20 541
– 1972	20 034	508	20 542
– 1973	18 906	480	19 386
– 1974	15 753	313	16 066
– 1975	14 323	276	14 599

Effectif des prévenus

	Hommes	Femmes	Total
Au 1er janvier 1970	9 097	382	9 479
– 1971	8 653	355	9 008
– 1972	10 683	443	11 126
– 1973	10 545	375	10 920
– 1974	10 636	398	11 034
– 1975	11 005	428	11 433

▲

II. – MOUVEMENTS DE LA POPULATION PÉNALE

Le nombre des détenus, hommes et femmes, écroués au cours de l'année 1974 est inférieur à celui de l'année précédente. Il s'est abaissé à 73 526 contre 76 030 en 1973, 78 121 en 1972 et 75 292 en 1971.

Quant aux sorties, leur nombre est passé de 78 058 en 1973 à 74 594 en 1974.

– Nombre de détenus présents au 1er janvier 1974..... 27 100
– Nombre de détenus entrés dans l'année 73 526
– Nombre de détenus sortis dans l'année 74 544
– Effectif au 1er janvier 1975 ..... 26 032

Les 73 526 détenus écroués dans un établissement au cours de l'année 1974 ont été répartis selon la catégorie pénale à laquelle ils appartenaient au moment de leur incarcération. Le nombre des prévenus, hommes et femmes, s'est légèrement accru entre le début et la fin de l'année (+ 725).

Les détenus écroués en procédure de flagrant délit ont augmenté alors que les contraintes par corps, les peines de police et les peines correctionnelles diminuaient considérablement aux 3ème et 4ème trimestres par suite de l'application de la loi d'amnistie.

▲

Entrées hommes

	1er trimestre 1974 (avril)	2e trimestre 1974 (juillet)	3e trimestre 1974 (octobre)	4e trimestre 1974 (janvier)
– Prévenus et condamnés en voie de recours	11 293	11 015	9 732	11 961
– Flagrants délits	3 302	3 314	2 852	3 528
– Détenus soumis à la contrainte par corps	931	749	147	150
– Condamnés à une peine de simple police	130	81	15	17
– Condamnés à une peine d'emprisonnement correctionnel	4 830	3 307	1 160	1 522
– Libérés conditionnels réincarcérés	27	36	23	19
– Probationnaires incarcérés	48	49	19	25
– Détenus repris après évasion ou fugue	33	58	40	37
Total	20 594	18 609	13 988	17 259

Entrées femmes

	1er trimestre 1974	2e trimestre 1974	3e trimestre 1974	4e trimestre 1974
– Prévenues et condamnées en voie de recours	543	595	456	600
– Flagrants délits	78	105	103	92
– Détenues soumises à la contrainte par corps	35	34	9	8
– Condamnées à une peine de simple police	9	6	2	1
– Condamnées à une peine d'emprisonnement correctionnel	167	112	54	60
– Libérées conditionnelles réincarcérées	3	2	–	–
– Probationnaires incarcérées	–	–	–	–
– Détenues reprises après évasion ou fugue	1	1	–	–
Total	836	855	624	761

Sorties hommes

	1er trimestre 1974	2e trimestre 1974	3e trimestre 1974	4e trimestre 1974
– Mise en liberté	3 663	4 278	4 183	4 537
– Non-lieu	328	333	279	207
– Condamnation avec sursis	1 150	965	819	1 018
– Peine couverte par la détention provisoire	697	816	649	567
– Acquittement, relaxe	123	197	124	113
– Fin de peine	10.873	10.731	10 284	6 735
– Grâce	44	121	328	913
– Amnistie	3	3	1 400	53
– Libération conditionnelle	1 027	1 105	1 297	940
– Évasion	21	36	23	43
– Décès	13	16	21	14
– Fugues (établissements ouverts, semi-liberté, permissions de sortir, hôpitaux civils)	114	–	156	152
– Extradés	–	–	–	–
Total	18 056	18 601	19 563	15 292

Sorties femmes

	1er trimestre 1974	2e trimestre 1974	3e trimestre 1974	4e trimestre 1974
– Mise en liberté	222	323	326	363
– Non-lieu	64	23	19	18
– Condamnation avec sursis	62	94	61	87
– Peine couverte par la détention provisoire	45	39	28	28
– Acquittement, relaxe	3	12	9	9
– Fin de peine	299	282	212	145
– Grâce	4	4	8	17
– Amnistie	–	–	37	–
– Libération conditionnelle	26	123	40	40
– Évasion	–	1	3	2
– Décès	–	–	–	1
– Fugues	1	1	–	1
Total	726	902	743	711

Relevé des transfèrements organisés depuis 1972

Années	Ordres individuels enregistrés	Nombre d'opérations ou convois		Nombre de détenus transférés		Nombre total de détenus transférés	Population pénale au 1er janvier	Pourcentage des détenus transférés	Sommes payées à la S.N.C.F.
		S.N.C.F.	AUTO	S.N.C.F.	AUTO				
1972	6 635	587	1 422	6 490	7 718	14 208	30 303	46,8 %	447 759
1973	6 148	645	1 431	6 091	7 312	13 403	27 101	49,4 %	408 994
1974	6 330	613	1 376	5 442	7 210	12 652	26 039	48,5 %	412 364

N.B. — Nombre d'extradés remis à l'étranger en 1972 183
Nombre d'extradés remis à l'étranger en 1973 159
Nombre d'extradés remis à l'étranger en 1974 173

Nombre d'extradés remis à la France en 1972 63
Nombre d'extradés remis à la France en 1973 78
Nombre d'extradés remis à la France en 1974 70

III. — COMPOSITION DE LA POPULATION PÉNALE

Les effectifs des prévenus et condamnés figurent dans une première rubrique qui donne des précisions sur leur situation pénale. Une seconde rubrique intitulée «Caractéristiques de la population pénale» comprend des informations sur l'âge, la nationalité et la nature des infractions commises par les condamnés.

1. — EFFECTIFS DE LA POPULATION PÉNALE

A. — Effectifs globaux au début et à la fin de l'année 1974

	HOMMES		FEMMES		TOTAL	
	au 1er janvier 1974	au 1er janvier 1975	au 1er janvier 1974	au 1er janvier 1975	au 1er janvier 1974	au 1er janvier 1975
• Condamnés						
— à la tutelle pénale	121	143	—	2	121	145
— à la réclusion criminelle à perpétuité	195	180	5	5	200	185
— à la réclusion criminelle de 5 à 20 ans	2 711	2 675	71	71	2 782	2 746
— à la détention criminelle	11	9	—	—	11	9
— à une peine supérieure à 3 ans	1 386	1 373	27	32	1 413	1 405
— à une peine de 1 à 3 ans	3 914	3 534	58	54	3 972	3 588
— à une peine égale ou inférieure à un an	6 178	4 813	121	80	6 299	4 893
Total	14 516	12 727	282	244	14 798	12 971
— détenus soumis à la contrainte par corps . . .	264	165	5	6	269	171
— condamnés en voie de recours.	963	1 430	26	26	989	1 456
Total	1 227	1 595	31	32	1 258	1 627
• Prévenus.	10 636	11 005	398	428	11 034	11 433
Total général	26 379	25 327	711	704	27 090	26 031

B. – Effectif des prévenus

L'effectif des prévenus dont l'information est en cours ou vient d'être clôturée a sensiblement augmenté en 1974 par rapport à l'exercice précédent. Ils ne représentaient que 39,5 % des condamnés au 1er janvier 1974 contre 42 % au 1er janvier 1975. Parmi ces derniers, 84 % faisaient l'objet d'une information en cours alors que 16 % attendaient d'être jugés (en première instance, en appel ou en cassation). Le pourcentage de prévenus écroués depuis plus de 8 mois sur le nombre total de prévenus en cours d'information était au 1er janvier 1975 de 11,9 % soit en légère augmentation sur la situation au 1er janvier 1974 : 10,9 %.

Effectif des prévenus (hommes)

	au 1er janvier 1974	au 1er avril 1974	au 1er juillet 1974	au 1er octobre 1974	au 1er janvier 1975
– Prévenus instruction non terminée :					
- incarcérés depuis moins de 8 mois	7 726	8 075	7 426	7 434	8 051
- incarcérés depuis plus de 8 mois .	1 065	1 017	1 084	1 097	1 096
Prévenus instruction terminée . . .	1 545	1 838	1 729	1 187	1 504
– Prévenus arrêtés en flagrant délit . .	300	433	346	306	354
Total	10 636	11 363	10 585	10 024	11 005

Effectif des prévenues (femmes)

	au 1er janvier 1974	au 1er avril 1974	au 1er juillet 1974	au 1er octobre 1974	au 1er janvier 1975
– Prévenues instruction non terminée :					
- incarcérées depuis moins de 8 mois	315	371	367	304	340
- incarcérées depuis plus de 8 mois	27	23	28	37	46
– Prévenues instruction terminée . . .	53	26	42	32	33
– Prévenues arrêtées en flagrant délit	3	5	6	12	9
Total	398	425	443	385	428

C. – Effectif des condamnés

Le nombre des condamnés (hommes et femmes) s'est établi entre 15 077 et 13 142 au cours des quatre trimestres de l'année écoulée, soit une proportion de 55 à 54 % de l'ensemble de la population pénale alors que le pourcentage moyen était de près de 60 % au cours de l'année 1973.

En valeur absolue on observe une diminution très sensible des condamnés puisque leur nombre total qui était de 20 542 au 1er janvier 1972 n'était que de 19 386 en 1973, 16 066 en 1974 et descendait à moins de 13 000 à la fin de l'année 1974.

Il faut toutefois noter que cette diminution a été particulièrement sensible au cours des 3ème et 4ème trimestres par suite de la loi d'amnistie du 16 juillet 1974 à laquelle s'est ajoutée l'incidence des réductions de peine en application du décret du 3 octobre 1974 accordées aux détenus qui n'avaient pas pris part aux mouvements d'insubordination de l'été.

L'effet de ces mesures apparaît particulièrement sensible sur les condamnés à de courtes peines.

Répartition de la population masculine selon la catégorie pénale

HOMMES	1er janvier 1974		1er avril 1974		1er juillet 1974		1er octobre 1974		1er janvier 1975	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
• Peines inférieures à un an Condamnés										
— soumis à la contrainte par corps	264	1,78	352	2,23	294	1,85	122	0,93	165	1,27
— à l'emprisonnement de police	9	0,06	12	0,07	8	0,05	2	0,01	—	—
— à moins de 3 mois	1 458	9,85	1 850	11,72	1 465	9,25	525	4,02	720	5,58
— de 3 à 6 mois	2 183	14,76	2 413	15,29	2 460	15,54	1 764	13,53	2 123	16,46
— de 6 mois à un an	2 537	17,15	2 620	16,60	2 852	18,02	2 363	18,13	1 970	15,28
Total	6 451	43,60	7 247	45,91	7 079	44,71	4 776	36,62	4 978	38,59
• Condamnés										
— à des peines comprises entre 1 et 3 ans	3 914	26,46	3 975	25,18	4 201	26,54	3 884	29,80	3 534	27,41
Total	3 914	26,46	3 975	25,18	4 201	26,54	3 884	29,80	3 534	27,41
• Condamnés à des peines supér. à 3 ans										
— de 3 ans à 5 ans	1 151	7,78	1 274	8,07	1 221	7,71	1 155	8,86	1 134	8,79
— de plus de 5 ans	235	1,58	232	1,47	221	1,39	237	1,81	239	1,85
• Condamnés à la réclusion criminelle										
— 5 ans à 10 ans	1 400	9,46	1 437	9,10	1 478	9,34	1 422	10,91	1 437	11,14
— 10 ans à 20 ans	1 311	8,86	1 273	8,06	1 289	8,14	1 258	9,65	1 238	9,60
— perpétuité	195	1,31	206	1,30	211	1,33	168	1,28	180	1,39
• Condamnés à la détention criminelle										
— 5 ans à 10 ans	2	0,01	2	0,01	2	0,01	3	0,02	3	0,02
— 10 ans à 20 ans	9	0,06	9	0,05	8	0,05	6	0,04	6	0,04
• Condamnés à la tutelle pénale	121	0,81	126	0,79	114	0,72	121	0,92	143	1,10
Total	4 424	29,91	4 559	28,88	4 544	28,71	4 370	33,53	4 380	33,97
Total général	14 789	100,00	15 781	100,00	15 824	100,00	13 030	100,00	12 892	100,00

Répartition de la population féminine selon la catégorie pénale

FEMMES	1er janvier 1974		1er avril 1974		1er juillet 1974		1er octobre 1974		1er janvier 1975	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
• Peines inférieures à un an Condamnées										
— soumises à la contrainte par corps	5	1,74	7	2,01	4	1,24	7	2,67	6	2,40
— à l'emprisonnement de police	—	—	1	0,28	—	—	2	0,76	—	—
— à moins de 3 mois	24	8,36	51	14,69	32	9,96	10	3,81	18	7,20
— de 3 à 6 mois	45	15,67	56	16,13	43	13,39	33	12,59	35	14,00
— de 6 mois à un an	52	18,11	57	16,42	57	17,75	39	14,88	27	10,80
Total	126	43,90	172	49,56	136	39,19	91	34,73	86	34,40
• Condamnées										
— à des peines comprises entre 1 et 3 ans	58	20,20	66	19,02	71	22,11	64	24,42	54	21,60
Total	58	20,20	66	19,02	71	22,11	64	24,42	54	21,60
• Condamnées à des peines supér. à 3 ans										
— de 3 ans à 5 ans	19	6,62	23	6,62	26	8,09	19	7,25	25	10,00
— de plus de 5 ans	8	2,78	8	2,30	9	2,80	8	3,05	7	2,80
• Condamnées à la réclusion criminelle										
— 5 ans à 10 ans	34	11,84	34	9,79	35	10,90	35	13,35	33	13,20
— 10 ans à 20 ans	37	12,89	38	10,95	37	11,52	39	14,88	38	15,20
— perpétuité	5	1,74	5	1,44	5	1,55	5	1,90	5	2,00
• Condamnées à la détention criminelle										
— 5 ans à 10 ans	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— 10 ans à 20 ans	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
• Condamnées à la tutelle pénale	—	—	1	0,28	2	0,62	1	0,38	2	0,80
Total	103	35,88	109	31,41	114	35,51	107	40,83	110	44,00
Total général	287	100,00	347	100,00	321	100,00	262	100,00	250	100,00

D. – Effectif des condamnés placés sous le régime de la semi-liberté

Malgré la diminution du nombre des condamnés, les décisions d'exécution de peines sous le régime de la semi-liberté prononcées par les juridictions de jugement ont augmenté et sont passées de 144 en 1973 à 172 en 1974.

Les décisions prises par le juge de l'application des peines ont au contraire diminué (1.028 en 1973 et 752 en 1974).

De même, une très légère diminution est intervenue pour les semi-libérés en cours d'exécution de leur peine : 2.328 en 1974 pour 2.542 en 1973.

Au total, 3.252 détenus ont bénéficié d'une mesure de semi-liberté en 1974 alors que ce chiffre était de 3.714 en 1973.

Là encore il convient d'invoquer l'incidence de la loi d'amnistie, l'augmentation des réductions de peines ainsi qu'une application plus large de la libération conditionnelle. Il ne faut toutefois pas dissimuler les problèmes rencontrés par les juges de l'application des peines pour accorder la semi-liberté en raison notamment des difficultés d'emploi apparues au cours de l'année 1974.

Alors que les décisions de semi-liberté ont diminué, les incidents ont augmenté : 150 suspensions en 1974 pour 124 en 1973 et 514 révocations en 1974 pour 411 en 1973.

En valeur relative le nombre total des suspensions et révocations passait de 14,4 à 20,4 % du total des admissions prononcées au cours de l'année.

Ces pourcentages n'ont cependant qu'une valeur indicative, les incidents relevés en 1974 pouvant concerner des décisions prises en 1973.

▲

Semi-liberté décidée par la juridiction de jugement

ÉTABLISSEMENTS où le régime de semi-liberté à été appliqué	Nombre de décisions d'admissions prononcées	RÉPARTITION DES CONDAMNÉS admis à la semi-liberté selon l'infraction commise					Nombre de détenus n'ayant pas réintégré le quartier ou le centre de semi-liberté	Nombre d'autres incidents importants	SANCTIONS prises		OBSERVATIONS
		Infractions contre les biens	Infractions volontaires contre les personnes	Infractions involontaires et infractions au code de la route	Abandon de famille	Autres infractions			Suspensions	Révocations	
Centres autonomes :											
— Bordeaux	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	
— Maxeville	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
— Beaune	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
— Corbeil	7	3	2	»	1	1	»	»	»	»	
— Mulhouse	4	»	»	3	»	1	»	»	»	»	
— Clermont-Ferrand	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
— Thionville	3	1	»	2	»	»	»	»	»	»	
— Saint-Sulpice	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Quartiers de maisons d'arrêt	144	64	23	29	5	23	8	14	1	19	
Totaux métropole	159	69	25	34	6	25	8	14	1	19	
D.O.M.	13	2	3	7	»	1	»	»	»	1	
Totaux généraux	172	71	28	41	6	26	8	14	1	20	

Semi-liberté décidée par la juridiction de jugement

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MAISONS D'ARRÊT PAR DIRECTION RÉGIONALE

DIRECTION RÉGIONALE	Nombre de décisions d'admissions prononcées	RÉPARTITION DES CONDAMNÉS admis à la semi-liberté selon l'infraction commise					Nombre de détenus n'ayant pas réintégré le quartier ou le centre de semi-liberté	Nombre d'autres incidents importants	SANCTIONS prises		OBSERVATIONS
		Infractions contre les biens	Infractions volontaires contre les personnes	Infractions involontaires et infractions au code de la route	Abandon de famille	Autres infractions			Suspensions	Révocations	
— Bordeaux	2	1	»	»	1	»	»	»	»	»	
— Dijon	28	15	5	8	»	»	1	1	»		
— Lille	65	32	10	9	2	12	4	11	»	13	
— Lyon	8	4	1	2	»	1	»	»	»	»	
— Marseille	5	3	»	1	»	1	»	»	»	»	
— Paris	13	4	6	1	1	1	1	»	»	2	
— Rennes	14	5	»	5	»	4	2	1	1	2	
— Strasbourg	7	»	1	2	»	4	»	1	»	1	
— Toulouse	2	»	»	1	1	»	»	»	»	»	
Totaux	144	64	23	29	5	23	8	14	1	19	

Semi-liberté accordée dès l'incarcération pour l'exécution de la peine

ÉTABLISSEMENTS où le régime de semi-liberté à été appliqué	Nombre de décisions d'admissions prononcées	RÉPARTITION DES CONDAMNÉS admis à la semi-liberté selon l'infraction commise					Nombre de détenus n'ayant pas réintégré le quartier ou le centre de semi-liberté	Nombre d'autres incidents importants	SANCTIONS prises		OBSERVATIONS
		Infractions contre les biens	Infractions volontaires contre les personnes	Infractions involontaires et infractions au code de la route	Abandon de famille	Autres infractions			Suspensions	Révocations	
Centres autonomes :											
— Bordeaux	38	18	5	4	9	2	2	»	3	2	
— Maxeville	11	8	»	1	2	»	»	»	»	»	
— Beaune	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
— Corbeil	50	21	4	13	4	8	6	»	»	3	
— Mulhouse	4	»	»	3	»	1	»	»	»	»	
— Clermont-Ferrand	7	3	2	1	»	1	»	»	»	»	
— Thionville	3	1	»	»	1	1	»	»	»	»	
— Saint-Sulpice	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Quartiers de maisons d'arrêt	600	180	84	205	53	78	11	22	6	41	
Totaux métropole	713	231	95	227	69	91	19	22	9	46	
D.O.M.	39	11	12	14	»	2	1	1	»	2	
Totaux généraux	752	242	107	241	69	93	20	23	9	48	

Semi-liberté accordée dès l'incarcération pour l'exécution de la peine

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MAISONS D'ARRÊT PAR DIRECTION RÉGIONALE

DIRECTION RÉGIONALE	Nombre de décisions d'admissions prononcées	RÉPARTITION DES CONDAMNÉS admis à la semi-liberté selon l'infraction commise					Nombre de détenus n'ayant pas réintégré le quartier ou le centre de semi-liberté	Nombre d'autres incidents importants	SANCTIONS prises		OBSERVATIONS
		Infractions contre les biens	Infractions volontaires contre les personnes	Infractions involontaires et infractions au code de la route	Abandon de famille	Autres infractions			Suspensions	Révocations	
— Bordeaux	9	7	»	»	2	»	»	»	1	»	
— Dijon	49	24	7	12	5	1	»	5	1	4	
— Lille	194	83	32	33	17	29	6	9	»	14	
— Lyon	27	14	3	4	5	1	1	»	»	4	
— Marseille	9	7	»	1	1	»	»	»	»	»	
— Paris	14	4	6	4	»	»	1	»	»	1	
— Rennes	263	31	26	146	15	45	3	8	4	15	
— Strasbourg	18	6	8	2	1	1	»	»	»	3	
— Toulouse	17	4	2	3	7	1	»	»	»	»	
Totaux	600	180	84	205	53	78	11	22	6	41	

Semi-liberté accordée au cours de l'exécution de la peine

ÉTABLISSEMENTS où le régime de semi-liberté à été appliqué	Nombre de décisions d'admissions prononcées	RÉPARTITION DES CONDAMNÉS admis à la semi-liberté selon l'infraction commise					Nombre de détenus n'ayant pas réintégré le quartier ou le centre de semi-liberté	Nombre d'autres incidents importants	SANCTIONS prises		OBSERVATIONS
		Infractions contre les biens	Infractions volontaires contre les personnes	Infractions involontaires et infractions au code de la route	Abandon de famille	Autres infractions			Suspensions	Révocations	
Centres autonomes											
— Bordeaux	72	49	9	3	9	2	1	3	3	4	
— Maxeville	79	58	16	2	3	»	12	8	3	20	
— Corbeil	109	68	6	7	5	23	15	1	»	15	
— Beaune	37	22	14	1	»	»	»	1	»	1	
— Mulhouse	57	48	2	5	1	1	4	11	7	8	
— Clermont-Ferrand	62	54	3	1	2	2	28	8	7	29	
— Thionville	6	4	1	1	»	»	»	1	»	1	
— Saint-Sulpice	36	34	1	»	»	1	20	4	4	16	
Quartiers de maisons d'arrêt	1.781	1.123	187	178	119	174	161	151	115	336	
Totaux métropole	2.239	1.460	239	198	139	203	241	188	139	430	
D.O.M.	89	44	25	8	6	6	2	10	1	16	
Totaux généraux	2.328	1.504	264	206	145	209	243	198	140	446	

Semi-liberté accordée au cours de l'exécution de la peine

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MAISONS D'ARRÊT PAR DIRECTION RÉGIONALE

DIRECTION RÉGIONALE	Nombre de décisions d'admissions prononcées	RÉPARTITION DES CONDAMNÉS admis à la semi-liberté selon l'infraction commise					Nombre de détenus n'ayant pas réintégré le quartier ou le centre de semi-liberté	Nombre d'autres incidents importants	SANCTIONS prises		OBSERVATIONS
		Infractions contre les biens	Infractions volontaires contre les personnes	Infractions involontaires et infractions au code de la route	Abandon de famille	Autres infractions			Suspensions	Révocations	
Bordeaux	99	74	9	6	9	1	15	1	1	10	
Dijon	212	134	25	26	15	12	18	27	3	44	
Lille	530	339	55	55	39	42	49	57	18	108	
Lyon	237	162	25	12	16	22	26	13	11	48	
Marseille	119	72	6	7	11	23	6	13	1	19	
Paris	109	64	22	11	5	7	7	5	2	18	
Rennes	254	128	27	45	14	40	19	10	2	40	
Strasbourg	102	70	8	5	4	15	11	17	4	30	
Toulouse	119	80	10	11	6	12	10	8	2	19	
Totaux	1.781	1.123	187	178	119	174	161	151	115	336	

Décisions d'admissions à la semi-liberté dans le cadre du régime progressif

MAISONS CENTRALES	Nombre de décisions d'admissions prononcées	RÉPARTITION DES CONDAMNÉS admis à la semi-liberté selon l'infraction commise					Nombre de détenus n'ayant pas réintégré le quartier ou le centre de semi-liberté	Nombre d'autres incidents importants	SANCTIONS prises		OBSERVATIONS
		Infractions contre les biens	Infractions volontaires contre les personnes	Infractions involontaires et infractions au code de la route	Abandon de famille	Autres infractions			Suspensions	Révocations	
Caen	11	4	7	»	»	»	»	»	»	»	
Ensisheim	39	26	13	»	»	»	3	5	8	»	
Muret	5	2	3	»	»	»	»	»	»	»	
Melun	17	15	»	»	»	2	2	2	1	2	
Mulhouse (1)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Rennes	12	8	4	»	»	»	2	2	2	1	
Total	84	55	27	»	»	2	7	9	11	3	

(1) Le centre de semi-liberté de Mulhouse-Coehorn, mis en service le 9 octobre 1972, reçoit les détenus de la maison centrale de Mulhouse qui sont admis au régime de semi-liberté.

TABLEAU RÉCAPITULATIF GÉNÉRAL (C.S.L. ET MAISONS D'ARRÊT)

| RÉGIME de semi-liberté appliqué | | |

Chantier extérieur

TABLEAU RÉCAPITULATIF GÉNÉRAL

ÉTABLISSEMENT à partir duquel des placements en chantier extérieur ont été effectués	NOMBRE de chantiers ouverts		NATURE DU CHANTIER					NOMBRE de placements individuels effectués	NOMBRE global des journées en chantier extérieur	Observations
	temporaires	permanents ouverts pendant l'année	agricole	industriel	corvées diverses	surveillé	non surveillé			
— maisons centrales et autres établissements pour peines	»	8	3	»	5	7	1	119	10.916	
— maisons d'arrêt	5	2	»	»	7	6	1	124	5.919	
Total	5	10	3	»	12	13	2	243	16.835	
D.O.M.	23	18	»	»	41	11	30	274	24.004	
Total général.	28	28	3	»	53	24	32	517	40.839	

Chantier extérieur

MAISONS CENTRALES ET AUTRES ÉTABLISSEMENTS POUR PEINE

ÉTABLISSEMENT à partir duquel des placements en chantier extérieur ont été effectués	NOMBRE de chantiers ouverts		NATURE DU CHANTIER					NOMBRE de placements individuels effectués	NOMBRE global des journées en chantier extérieur	Observations
	temporaires	permanents ouverts pendant l'année	agricole	industriel	corvées diverses	surveillé	non surveillé			
— Maisons centrales à régime progressif	»	1	»	»	1	1	»	5	106	
— Autres maisons centrales et centres pénitentiaires	»	6	3	»	3	5	1	113	10.781	
— Établissements sanitaires. . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
— Centres de semi-liberté. . . .	»	1	»	»	1	1	»	1	29	
Totaux	»	8	3	»	5	7	1	119	10.916	

Chantier extérieur

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MAISONS D'ARRÊT PAR DIRECTION RÉGIONALE

DIRECTION RÉGIONALE	NOMBRE de chantiers ouverts		NATURE DU CHANTIER					NOMBRE de placements individuels effectués	NOMBRE global des journées en chantier extérieur	Observations
	temporaires	permanents ouverts pendant l'année	agricole	industriel	corvées diverses	surveillé	non surveillé			
Bordeaux	»	1	»	»	1	1	»	31	4.630	
Dijon	1	»	»	»	1	»	1	17	521	
Lille	2	»	»	»	2	2	»	10	28	
Lyon	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Marseille	»	1	»	»	1	1	»	14	688	
Paris	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Rennes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Strasbourg	2	»	»	»	2	2	»	52	52	
Toulouse	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Total	5	2	»	»	7	6	1	124	5.919	

2. – CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION PÉNALE

Les informations statistiques recueillies au cours de l'année 1974 permettent de préciser l'âge, la nationalité des détenus et, pour les condamnés, les différentes natures d'infractions commises.

La tendance au rajeunissement des condamnés en 1973 n'a pas persisté en 1974. Le pourcentage des détenus âgés de moins de 30 ans qui était passé de 61 à 63 % du 1er janvier 1973 au 1er janvier 1974 est descendu à 60 % au 1er janvier 1975.

Les détenus de nationalité étrangère (condamnés et prévenus) ont augmenté tant en valeur absolue que relative, le pourcentage, qui était de 15 % au 1er janvier 1974, passait à 22 % au 1er janvier 1975.

Les infractions contre les biens constituent toujours le motif essentiel des condamnations. Sur les 14.526 condamnés hommes détenus au 1er janvier 1975, 7.224 l'avaient été pour vols simples.

▲

A. Répartition des condamnés hommes selon la nature des infractions et l'âge au 1er janvier 1974

	16–18 ans	18–21 ans	21–25 ans	25–30 ans	30–50 ans	plus de 50 ans	TOTAL
– Meurtre, assassinat, parricide	2	17	101	197	738	157	1.212
– Infanticide	»	»	1	4	5	3	13
– Empoisonnement	»	»	»	»	»	3	3
– Coups à enfants	1	4	11	19	32	7	74
– Coups et blessures volontaires	8	70	185	170	256	33	722
– Avortement	»	»	»	»	1	1	2
– Homicides et bless. ordin. invol.	»	3	6	9	29	3	50
– Homicides et blessures involontaires (circulation routière)	»	10	16	32	45	7	110
– Viol, attentat aux mœurs sur mineurs	4	28	80	89	282	58	541
– Viol, attentat aux mœurs sur adultes	7	8	33	44	51	8	151
– Outrage public à la pudeur	»	11	21	25	80	32	169
– Proxénétisme	»	19	62	90	90	7	268
– Vol qualifié	8	62	253	375	505	46	1.249
– Vol	95	1 101	2 162	1 664	2 031	171	7.224
– Escroquerie, abus de confiance	1	20	55	110	284	66	536
– Recel	1	55	55	52	87	12	262
– Infraction à la législation sur les chèques	1	8	29	78	98	20	234
– Incendie volontaire	1	6	14	18	34	5	78
– Faux et usage de faux	»	4	22	22	44	6	98
– Vagabondage, mendicité	»	13	12	26	51	13	115
– Infraction à la législation sur les étrangers	»	2	14	20	67	9	112
– Atteinte à la sûreté intérieure de l'État	»	»	»	»	»	»	»
– Atteinte à la sûreté extérieure de l'État	»	»	»	1	5	5	11
– Infraction d'ordre militaire	»	85	168	8	6	»	267
– Divers	»	59	191	209	490	76	1.025
Total	129	1 585	3 491	3 262	5 311	748	14.526

A. – Répartition des condamnés hommes selon la nature des infractions et l'âge au 1er janvier 1975

	16–18 ans	18–21 ans	21–25 ans	25–30 ans	30–50 ans	plus de 50 ans	TOTAL
– Meurtre, assassinat, parricide	1	11	89	218	644	151	1.114
– Infanticide	»	»	1	5	3	3	12
– Empoisonnement	»	»	»	»	1	2	3
– Coups à enfants	»	1	19	12	49	5	86
– Coups et blessures volontaires	8	71	144	165	238	40	666
– Avortement	»	»	»	1	2	1	4
– Homicides et bless. ordin. invol.	1	»	9	6	20	1	37
– Homicides et blessures involontaires (circulation routière)	»	12	18	20	37	6	93
– Viol, attentat aux mœurs sur mineurs	5	25	52	78	245	55	460
– Viol, attentat aux mœurs sur adultes	1	22	42	40	57	7	169
– Outrage public à la pudeur	»	10	27	18	72	13	140
– Proxénétisme	»	17	47	74	82	9	229
– Vol qualifié	4	71	296	336	449	37	1.193
– Vol	88	1 040	1 995	1 432	1 568	129	6.252
– Escroquerie, abus de confiance	»	6	46	92	200	47	391
– Recel	2	21	51	70	70	20	234
– Infraction à la législation sur les chèques	1	7	32	73	76	13	202
– Incendie volontaire	»	4	15	18	35	9	81
– Faux et usage de faux	2	5	25	24	43	5	104
– Vagabondage, mendicité	1	»	14	15	41	11	82
– Infraction à la législation sur les étrangers	»	5	18	33	53	4	113
– Atteinte à la sûreté intérieure de l'État	»	»	»	»	»	»	»
– Atteinte à la sûreté extérieure de l'État	»	»	»	1	4	3	8
– Infraction d'ordre militaire	»	136	107	12	5	»	260
– Divers	1	31	153	180	382	48	795
Total	115	1 495	3 200	2 923	4 376	619	12.728

A. – Répartition des condamnées femmes selon la nature des infractions et l'âge au 1er janvier 1974

	16–18 ans	18–21 ans	21–25 ans	25–30 ans	30–50 ans	plus de 50 ans	TOTAL
– Meurtre, assassinat, parricide	»	2	3	2	24	7	38
– Infanticide	»	»	1	1	1	»	3
– Empoisonnement	»	»	»	1	1	1	3
– Coups à enfants	»	1	3	11	11	»	26
– Coups et blessures volontaires	»	1	5	2	5	4	17
– Avortement	»	»	»	»	»	2	2
– Homicides et bless. ordin. involontaires	»	»	»	»	3	»	3
– Homicides et blessures involontaires (circulation routière)	»	»	»	»	»	»	»
– Viol, attentat aux mœurs sur mineurs	»	»	»	»	3	»	3
– Viol, attentat aux mœurs sur adultes	»	»	1	»	2	»	3
– Outrage public à la pudeur	»	»	»	»	»	1	1
– Proxénétisme	»	»	»	»	3	2	5
– Vol qualifié	»	1	»	2	5	»	8
– Vol	1	14	17	18	21	11	82
– Escroquerie, abus de confiance	»	»	»	5	22	5	32
– Recel	»	1	2	»	6	1	10
– Infraction à la législation sur les chèques	»	»	1	4	6	2	13
– Incendie volontaire	»	»	»	»	»	»	»
– Faux et usage de faux	»	»	»	1	3	2	6
– Vagabondage, mendicité	»	»	1	»	»	»	1
– Infraction à la législation sur les étrangers	»	»	»	»	»	»	»
– Atteinte à la sûreté intérieure de l'État	»	»	»	»	»	»	»
– Atteinte à la sûreté extérieure de l'État	»	»	»	»	»	»	»
– Infraction d'ordre militaire	»	»	»	»	»	»	»
– Divers	»	3	9	8	5	3	28
Total	1	23	43	155	121	41	284

A. – Répartition des condamnées femmes selon la nature des infractions et l'âge au 1er janvier 1975

	16–18 ans	18–21 ans	21–25 ans	25–30 ans	30–50 ans	plus de 50 ans	TOTAL
– Meurtre, assassinat, parricide	»	3	2	4	27	7	43
– Infanticide	»	»	»	1	1	»	2
– Empoisonnement	»	»	»	1	1	1	3
– Coups à enfants	»	»	2	7	14	»	23
– Coups et blessures volontaires	»	»	1	3	6	5	15
– Avortement	»	»	»	»	»	»	»
– Homicides et bless. ordin. involontaires	»	»	»	»	»	»	»
– Homicides et blessures involontaires (circulation routière)	»	»	»	»	»	»	»
– Viol, attentat aux mœurs sur mineurs	»	»	»	»	4	»	4
– Viol, attentat aux mœurs sur adultes	»	»	»	»	»	»	»
– Outrage public à la pudeur	»	»	»	»	»	»	»
– Proxénétisme	»	»	»	»	1	»	1
– Vol qualifié	»	1	»	1	5	2	9
– Vol	4	6	20	16	29	9	84
– Escroquerie, abus de confiance	»	1	5	1	9	5	21
– Recel	»	1	1	1	2	»	5
– Infraction à la législation sur les chèques	»	»	1	»	3	»	4
– Incendie volontaire	»	»	»	»	»	»	»
– Faux et usage de faux	»	»	»	»	1	»	1
– Vagabondage, mendicité	»	»	»	»	1	»	1
– Infraction à la législation sur les étrangers	»	»	»	1	2	»	3
– Atteinte à la sûreté intérieure de l'État	»	»	»	»	»	»	»
– Atteinte à la sûreté extérieure de l'État	»	»	»	»	»	»	»
– Infraction d'ordre militaire	»	»	»	»	»	»	»
– Divers	»	»	6	6	10	3	25
Total	4	12	38	42	116	32	244

B. — Répartition des détenus selon leur nationalité

	HOMMES					FEMMES				
	1er janvier 1974	1er avril 1974	1er juillet 1974	1er octobre 1974	1er janvier 1975	1er janvier 1974	1er avril 1974	1er juillet 1974	1er octobre 1974	1er janvier 1975
— Français	22.359	24.185	23.586	20.386	20.769	636	718	714	603	618
— Réfugiés et apatrides	21	21	23	»	15	»	»	»	»	»
— Nationalité mal définie	1	1	4	»	»	»	»	»	»	»
— Étrangers	4.008	4.394	4.533	4.131	4.544	75	82	83	86	86
Total	26.389	28.601	28.146	24.517	25.328	711	800	797	689	704

C. — Répartition des détenus selon leur niveau d'instruction

	HOMMES					FEMMES				
	1er janvier 1974	1er avril 1974	1er juillet 1974	1er octobre 1974	1er janvier 1975	1er janvier 1974	1er avril 1974	1er juillet 1974	1er octobre 1974	1er janvier 1975
— Instruction primaire	21.672	23.609	23.198	20.274	20.935	572	660	635	548	550
— Niveau secondaire ou supérieur	2.589	2.513	2.507	2.143	2.236	70	65	76	73	91
— Suivent des cours à l'établissement	2.912	3.215	2.465	2.381	2.867	187	20	19	45	75
— Suivent des cours par correspondance	2.369	2.395	2.359	2.134	2.134	19	28	28	25	17

IV. – INCIDENTS COLLECTIFS ET INDIVIDUELS

1. – INCIDENTS COLLECTIFS

En 1974, les incidents collectifs ont atteint par leur fréquence, leur violence et le nombre des détenus qui participaient à ces actions, des proportions jamais encore atteintes jusque-là.

152 incidents étaient dénombrés au total dans 77 établissements pénitentiaires.

Trois périodes peuvent être distinguées. La première du 1er janvier au 19 juillet était marquée par 51 incidents, dans 25 établissements, dont 15 refus collectifs de nourriture, 33 actes collectifs d'indiscipline sans violence et 3 actions violentes avec dommages au matériel mobilier. Les forces mises en état d'alerte se déplaçaient à 16 reprises; elles pénétraient 9 fois en détention et intervenaient activement 7 fois.

Pendant la seconde période marquée en son début par la mutinerie de Clairvaux dans la nuit du 19 au 20 juillet et s'achevant avec celle de la maison centrale d'Eysses dans la nuit du 4 au 5 août, 89 incidents au total ont été recensés dont 9 mutineries au cours desquelles 6 détenus étaient mortellement blessés et plusieurs établissements totalement ou partiellement saccagés (Clairvaux, nuit du 19 au 20 juillet; maison centrale de Nîmes, 21 juillet; centre de jeunes condamnés de Loos, 26 juillet; maison d'arrêt de Colmar, 27 juillet; maison centrale de Mulhouse, 27 juillet; maison d'arrêt de Rennes, 27 juillet; maison d'arrêt de Saint-Étienne–La-Talaudière, 28 juillet; centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré, 30 juillet; et maison centrale d'Eysses, dans la nuit du 4 au 5 août). Des dégâts matériels moindres étaient commis par une partie de la population pénale dans 24 établissements; s'y ajoutaient 49 manifestations «pacifiques» et 7 refus collectifs de nourriture dont 1 par solidarité avec le personnel.

Pendant cette période, les forces de l'ordre prenaient position autour des établissements à 58 reprises, pénétraient 42 fois en détention et intervenaient effectivement pour rétablir l'ordre 39 fois.

Après une période de calme au mois de septembre, le dernier trimestre était marqué par 12 mouvements collectifs divers sans conséquence corporelle ni matérielle.

2. – INCIDENTS INDIVIDUELS

A. – Actes d'agression

Malgré l'importance du nombre des mouvements collectifs, les actes d'agression contre les membres du personnel ont diminué en 1974 avec 57 atteintes corporelles entraînant une incapacité temporaire de travail alors que les actes de cette nature étaient de 84 en 1973 et 74 en 1972. Par contre, le personnel pénitentiaire a fait face sans aide ni intervention de forces extérieures, à 75 situations individuelles de détenus en état de rebellion.

B. – Évasions, fugues et tentatives

Les tableaux reproduits ci-après appellent les commentaires suivants, en regard des chiffres statistiques des années précédentes :

• On dénombre en 1974, 35 évasions (contre 15 en 1972 et 20 en 1973).

Le nombre des évadés (66) représente plus du double des années antérieures; il est dû essentiellement aux incidents collectifs qui ont marqué les mois de juillet-août de l'année 1974. Par deux fois en juillet, 2 détenus se sont évadés de Bordeaux-Gradignan, 2 également de la maison d'arrêt de Brest et 11 détenus se sont évadés de la maison d'arrêt de Colmar à l'occasion d'un mouvement collectif.

En outre, fin juin, 4 détenus se sont évadés de la maison d'arrêt de Lorient.

38 condamnés se sont enfuis du centre de jeunes condamnés d'Oermingen (30 en 1973).

• Enfin, 86 tentatives d'évasion concernant 179 participants ont été déjouées grâce à l'intervention du personnel.

• 43 condamnés ont échappé à la surveillance des services ne relevant pas de l'administration pénitentiaire, soit au cours de leur hospitalisation, soit au cours d'une extraction ou d'une translation judiciaire.

• 7 détenus ont tenté d'échapper à ces mêmes services dans les mêmes conditions.

N.B. – Les incidents portant sur les permissions de sortir et la semi-liberté ont été regroupés avec les statistiques concernant chacune de ces rubriques.

a. Évasions, fugues et tentatives commises par des détenus placés sous la garde des services pénitentiaires

	Évasions	Nombre de détenus
1) Évasions :		
– à partir d'un établissement fermé :		
- par bris de prison	28	56
- par ruse	6	9
– au cours d'une extraction par les services pénitentiaires	1	1
– au cours d'un transfèrement administratif.	»	»
Total	35	66
2) Tentatives :		
– à partir d'un établissement fermé	86	179
– au cours d'un transfèrement administratif.	»	»
Total	86	179

b. Fugues et tentatives de fugues commises par des détenus placés dans un établissement ouvert ou admis à un régime de confiance

	Incidents	Nombre de détenus
1) Fugues :		
– Prison-école d'Oermingen	19	38
– Centre pénitentiaire de Casabianda.	2	2
– Autres établissements ouverts.	5	5
– Corvées	6	7
Total	32	52
2) Tentatives de fugues :		
– Prison-école d'Oermingen	1	1
– Autres établissements ouverts.	1	1
Total	2	2

c. Évasions ou fugues de détenus placés sous la garde de services ne relevant pas de l'Administration Pénitentiaire

	Incidents	Nombre de détenus
1) Évasions ou fugues :		
– à partir d'un établissement hospitalier	36	39
– au cours d'une extraction pour soins ou pour un autre motif sous la garde d'un personnel n'appartenant pas à l'administration pénitentiaire	»	»
– au cours d'une extraction ou d'une translation judiciaire	3	4
Total	39	43
2) Tentatives :		
– à partir d'un établissement hospitalier ou au cours d'une extraction administrative.	1	1
– au cours d'une extraction ou d'une translation judiciaire	3	6
Total	4	7

▲

2

RÉGIMES PÉNITENTIAIRES ET AFFECTATION DES DÉTENUS

I. – LES RÉFORMES LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES

Au cours des années 1973 et 1974, aucune réforme législative n'est intervenue concernant à titre principal les régimes de détention.

Par contre, plusieurs circulaires ont apporté sur des points importants des modifications au régime de détention.

• La circulaire K 43 du 18 octobre 1973 a introduit différents aménagements destinés à améliorer les conditions de la vie intellectuelle et psychologique au cours de l'incarcération :

- vente en cantine des livres de format de poche, de «lecteurs de cassettes» et de maquettes de modèles réduits;
- libre affichage de photographies ou de dessins sur un panneau laissé dans chaque cellule à la disposition des détenus;
- possibilité pour chacun de conserver sa montre ou d'en acquérir une.

Une note du 30 janvier 1974 a simplifié et uniformisé l'application de l'article D. 347 du Code de procédure pénale qui autorise, sauf prescription médicale, l'usage du tabac, en supprimant toute restriction tant sur la qualité que sur la quantité.

L'interdiction de fumer pour les détenus placés en cellule de punition (art. D. 169, al. 1 du Code de procédure pénale) et la privation temporaire de tabac à titre de punition (art. D. 250 - 4° du Code de procédure pénale) demeurent toutefois en vigueur.

• Aux termes de l'article D. 80 du Code de procédure pénale, chaque condamné ayant à subir une peine supérieure à un an, lorsque la condamnation devient définitive, doit être signalé à l'administration centrale qui détermine l'établissement où le détenu sera transféré.

Le formulaire établi à cet usage sous le nom d'index de préclassification par la circulaire A.P. du 26 juin 1953 était apparu à l'usage insuffisamment complet pour permettre une individualisation aussi précise que possible de la peine à travers le choix de l'établissement.

C'est pourquoi la circulaire A.P. 74-6 du 21 août 1974 a institué un nouveau bulletin à cet usage.

Cette «notice d'orientation des condamnés» contient des renseignements indispensables à l'orientation qui ne figuraient pas dans l'index :

– les observations de l'assistant social,
– une synthèse éducative pour les détenus pris en charge par un éducateur,
– les propositions du chef d'établissement,
– l'avis du juge de l'application des peines.

Sur les trois exemplaires de couleurs différentes remplis au lieu de détention, le premier est adressé à l'administration centrale par l'intermédiaire du directeur régional qui doit y mentionner son avis, le second est transmis au juge de l'application des peines, qui a la faculté d'y porter son avis et de le transmettre à l'administration centrale, le troisième enfin demeure au dossier du condamné.

Outre les mentions nouvelles d'une importance capitale pour l'affectation, l'avis du juge de l'application des peines permet de tenir compte notamment des projets de libération conditionnelle ou de semi-liberté et ainsi, d'éviter de transférer des détenus dont la libération effective est plus proche que celle qui résulte de la situation pénale à la date de condamnation définitive.

• D'importantes améliorations aux conditions de détention approuvées par le Conseil des Ministres des 31 juillet et 7 août ont été annoncées par la circulaire du 23 août 1974.

C'est ainsi que le droit à l'information était largement étendu par la possibilité donnée à chaque détenu de disposer d'un récepteur radiophonique individuel et d'acheter sans restriction journaux, périodiques et livres de son choix.

Le maintien des liens familiaux était également renforcé par l'extension aux condamnés des dispositions concernant la correspondance des prévenus, sous la réserve que les destinataires en soient des personnes titulaires de permis permanents de visite, et par l'élargissement des visites dans des locaux sans dispositif de séparation.

• Enfin, faisant suite à l'accord donné par le Ministère de la Défense, la circulaire F 41 du 21 décembre 1974 a étendu aux militaires et marins condamnés par des juridictions militaires, le bénéfice de l'article 723 du Code de procédure pénale (semi-liberté et permission de sortir).

▲

II. – LES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES

Au cours de l'année 1974, le nombre et la destination principale des différents établissements pénitentiaires sont demeurés inchangés.

La construction de la maison centrale de Saint-Maur près de Châteauroux était poursuivie sans qu'il ait été possible pour des raisons techniques, d'assurer sa mise en service au cours de l'année.

Il en était de même pour le centre autonome de semi-liberté de Villejuif.

Suivant la pratique poursuivie les années antérieures, 3 quartiers de maison d'arrêt destinés à la détention des femmes étaient désaffectés. Deux d'entre eux étaient transformés en quartier de semi-liberté, le troisième permettait d'augmenter la capacité pour les détenus hommes.

Suppression des quartiers de femmes en 1974

Établissements concernés	Date d'application et établissement de regroupement			Nouvelle destination
– M.A. de Briey	15.1.74	→	Metz	Quartier de semi-liberté
– M.A. Le Havre	1.4.74	→	Rouen	Extension de la capacité de la détention masculine
– M.A. de Chartres	23.12.74	→	Versailles correction	Quartier de semi-liberté

Enfin, le centre pénitentiaire de Bussac-Bedenac, destiné à recevoir les détenus condamnés à la tutelle pénale, a été définitivement désaffecté le 1er septembre 1974 par suite de difficultés rencontrées pour organiser le travail pénal à l'intérieur de l'établissement et pour assurer le reclassement des détenus à l'issue de la peine en raison de l'absence de débouchés professionnels sur le plan local.

▲

III. – CONDITIONS DE DÉTENTION DE LA POPULATION PÉNALE

L'aménagement des établissements en vue de supprimer les dortoirs et d'étendre la détention cellulaire a été poursuivi en 1974.

Tandis que les places disponibles en commun pour l'ensemble des établissements pénitentiaires sont passées de 7.662 à 7.285 au cours de cette année, la capacité cellulaire a augmenté de 272 places.

Malgré ces travaux et la diminution de la population pénale, il demeurait au 1er janvier 1975 une légère surpopulation en régime cellulaire de 350 détenus, mais ce chiffre, comme ceux portés sur le tableau qui suit, concernent la population pénale globale; il ne peut donc en être déduit la situation particulière de chaque établissement ; celle-ci se présente bien souvent d'une manière beaucoup moins favorable.

Capacité et effectif des établissements pénitentiaires

		au 1-1-1974	au 1-1-1975
Hommes			
– Nombre de places	en commun	7.662	7.285
	en cellule	19.408	19.680
– Nombre de présents	en commun	5.967	5.298
	en cellule	20.422	20.030
– Places disponibles	en commun	1.695	1.987
	en cellule	»	»
– Surpopulation	en commun	»	»
	en cellule	1.014	350
Femmes			
– Nombre de places	en commun	440	403
	en cellule	1.225	1.224
– Nombre de présentes	en commun	100	86
	en cellule	611	618
– Places disponibles	en commun	340	317
	en cellule	614	606
– Surpopulation	en commun	»	»
	en cellule	»	»

IV. – RÉPARTITION DES CONDAMNÉS DANS LES ÉTABLISSEMENTS POUR PEINES EN 1974

A. – Aperçu général sur l'orientation des condamnés à une longue peine

En 1974, 4.661 condamnés ayant à subir une longue peine, au sens de l'article D. 76 du code de procédure pénale, ont fait l'objet d'un index ou d'un dossier d'orientation contre 4.652 en 1972 et 4.523 en 1973.

L'examen des différents pourcentages relatifs aux durées des peines restant à subir montre que 73,3 % de celles-ci sont comprises entre un et trois ans (au lieu de 77,5 % en 1972 et 75,4 % en 1973). Corrélativement, le pourcentage des reliquats de peines supérieures à trois ans est, en 1974, de 26,7 % (au lieu de 24,6 % en 1973).

Parmi ces condamnés, 67,8 % étaient âgés de moins de 30 ans, dont 24,2 % de 25 à 30 ans.

L'examen des décisions prises, soit au centre national d'orientation, soit au vu des dossiers d'orientation, appelle les commentaires suivants :

– 1.433 condamnés à une longue peine ont été affectés dans un établissement à caractère éducatif, soit une proportion de 30,7 % (au lieu de 32,4 % en 1973). 772 de ces condamnés ont été placés dans des centres de jeunes condamnés en 1974 (au lieu de 739 en 1973), soit 15,85 %;

– 203 condamnés ont été affectés dans les établissements ouverts (Casabianda, Fontevraud), ou dans les services généraux des établissements, soit 4,35 % (3,8 % en 1973).

– 134 condamnés, soit 2,87 %, ont été affectés dans des établissements sanitaires (contre 152 en 1973);

– 37 condamnés à la tutelle pénale (0,79 %) ont été envoyés dans un établissement prévu pour cette catégorie de détenus;

– les autres maisons centrales et centres pénitentiaires (Saint-Martin-de-Ré, Toul, Eysses, Mauzac, Riom, Poissy, Nîmes et Clairvaux), ont reçu 1.532 condamnés, soit une proportion de 32,86 %.

Enfin, 1.166 condamnés ont dû être maintenus en maison d'arrêt ou de correction, soit 24,58 % de l'effectif total des condamnés à une longue peine. Le nombre important de condamnés dans cette catégorie d'établissements a été la conséquence des mutineries

qui se sont produites au cours de l'été et qui ont imposé le transfèrement des détenus affectés dans certaines maisons centrales dont l'état des lieux ne permettait plus d'assurer la détention dans des conditions de sécurité suffisantes. Enfin, l'affectation de 156 condamnés a été différée en raison de situations pénales particulières (pourvois en cassation, autres affaires en cours) ou d'examens complémentaires demandés par l'administration centrale.

B. — Le centre national d'orientation

Au cours de l'année 1974, les activités du centre national d'orientation ont permis de prendre 663 décisions d'affectation (contre 774 en 1973).

L'examen des affectations ordonnées appelle les commentaires suivants :

— 320 condamnés ont été affectés dans une maison centrale à régime progressif, soit 48,26 % de l'ensemble des condamnés examinés;

— 52 condamnés (ou 7,86 %) ont été envoyés dans les centres de jeunes condamnés;

— 37 condamnés (ou 5,58 %) ont été affectés dans des établissements sanitaires (centres de Château-Thierry et d'Haguenau, sanatorium et prison-hospice de Liancourt, quartier d'handicapés physiques d'Eysses ou infirmerie spéciale de Pau);

— 27 condamnés soumis à la tutelle pénale (ou 4,07 %) ont été affectés dans des établissements réservés à leur catégorie;

— 227 condamnés (ou 34,23 %) ont été répartis dans les établissements à régime non progressif.

Sur ces 663 affectations, 601 concernaient des détenus dont la notice individuelle d'orientation avait été transmise à l'administration centrale au cours de l'année 1974. Les 62 autres concernaient, soit des détenus transférés une seconde fois au centre national d'orientation en vue de modifier l'affectation initiale, soit des détenus dont le dossier d'orientation n'était achevé qu'en 1974.

▲

1. Affectations prononcées en 1974 par l'administration centrale[1]

	AFFECTATIONS prononcées sur		TOTAL
	Index ou dossier orientation	Dossiers C.N.O.	
I Établissements à caractère éducatif .			
a) Établissements pour jeunes condamnés:			
— Centre ouvert d'Oermingen	251	40	291
— Centre fermé de Loos	221	20	241
— Centre pénitentiaire d'Écrouves (2)	220	»	220
— Maison d'arrêt de Rochefort	19	1	20
b) Établissements pour adultes :			
Cycle long			
— M.C. Caen	57	75	132
— M.C. Muret	41	98	139
— M.C. Ensisheim	4	28	32
Cycle court			
M.C. Melun	86	42	128
— M.C. Mulhouse	84	56	140
Femmes			
— C.P. Rennes	90	»	90
II Autres maisons centrales .			
M.C. Clairvaux	45	22	67
— M.C. Eysses	254	41	295
— M.C. Nîmes	72	»	72
— M.C. Poissy	157	21	178
— M.C. Toul	262	17	279
— C.P. St-Martin-de-Ré	304	36	340
— C.P. Mauzac	199	11	210
III Établissements ou quartiers pour condamnés d'origine nord-africaine .			
— M.C. Riom	86	5	91

(1) Cette statistique concerne tous les condamnés qui ont fait l'objet d'un index d'affectation ou d'un dossier d'orientation comme ayant un reliquat de peine à subir supérieur à 1 an ainsi que les jeunes délinquants dont le reliquat de peine est compris entre 9 mois et 1 an.

(2) Le centre pénitentiaire d'Écrouves étant réservé aux jeunes condamnés à de courtes peines, les affectations sur index dans cet établissement concernent des délinquants ayant moins d'un an à subir.

1. Affectations prononcées en 1974 par l'administration centrale (suite)

		AFFECTATIONS prononcées sur		TOTAL
		Index ou dossier orientation	Dossiers C.N.O.	
IV	**Établissements ouverts — Chantiers extérieurs — Services généraux des établissements**			
	— C.P. Casabianda	73	12	85
	— C.P. Fontevraud	18	»	18
	— Services généraux	88	12	100
V	**Établissements et centres médicaux :**			
	a) C.P. Haguenau	20	4	24
	C.P. Château-Thierry	2	12	14
	C.M.P.R. de la Santé	2	1	3
	b) M.C. de Liancourt Sanatorium	13	3	16
	Malades chroniques	37	»	37
	Prison-hospice	22	8	30
	c) Établissements ou quartiers divers : Eysses (handicapés physiques)	3	1	4
	Pau (infirmerie spéciale)	5	1	6
VI	**Affectations en maison d'arrêt ou maintien à la disposition des directeurs régionaux :**	1.158	8	1.166
VII	**Établissements pour condamnés soumis à la tutelle pénale**	11	26	37
	Total des affectations en 1974	3.904	601	4.505
VIII	**Affectations différées en raison de la situation pénale (pourvoi en cassation ou autre affaire) ou d'examens complémentaires**	59	97	156
	Total des index ou dossiers reçus en 1974 à l'administration centrale	3.963	698	4.661

2. Schéma des affectations données aux condamnés à une longue peine

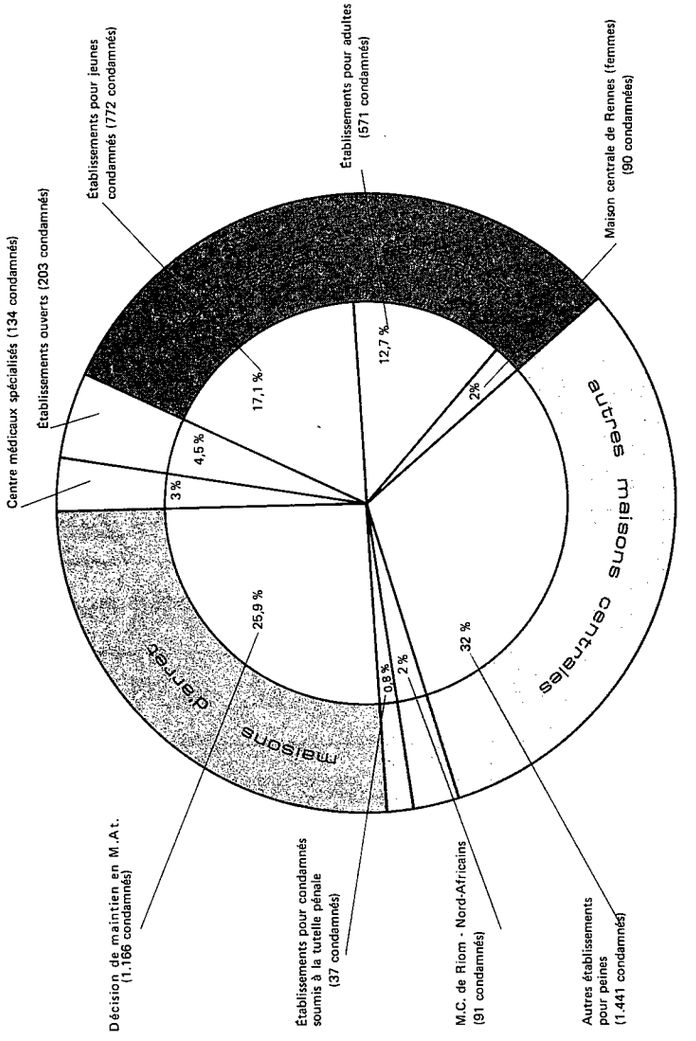

3. Étude portant sur les 4.661 condamnés ayant fait l'objet d'une notice individuelle d'orientation

AGE	RELIQUAT DE PEINE									Total	Pourcentage
	Moins d'un an	1 an à — 2 ans	2 ans à — 3 ans	3 ans à — 5 ans	5 ans à — 10 ans	10 ans à — 20 ans	plus de 20 ans	R.C.P.	Tutelle pénale		
moins de 15 ans	1	»	1	»	»	»	»	»	»	2	
15 ans à moins de 18 ans	22	31	8	2	4	»	»	»	»	67	
18 ans à moins de 21 ans	120	424	96	61	32	14	»	1	»	748	
Total	143	455	105	63	36	14	»	1	»	817	17,53%
21 ans à moins de 22 ans	28	195	46	31	16	1	»	»	»	317	
22 ans à moins de 23 ans	36	149	60	42	16	2	»	1	»	306	
Total	64	344	106	73	32	3	»	1	»	623	13,37%
23 ans à moins de 24 ans	26	164	49	38	13	8	»	2	»	300	
24 ans à moins de 25 ans	29	151	36	36	23	14	»	»	»	289	
Total	55	315	85	74	36	22	»	2	»	589	12,64%
25 ans à moins de 30 ans	43	562	205	164	88	48	1	10	8	1.129	
30 ans à moins de 35 ans	21	253	87	89	60	25	»	7	13	555	
35 ans à moins de 40 ans	21	138	52	52	32	18	1	»	15	329	
Total	85	953	344	305	180	91	2	17	36	2.013	43,18%
40 ans à moins de 45 ans	12	113	47	58	39	19	»	1	11	300	
45 ans à moins de 50 ans	7	71	22	22	19	16	»	6	8	171	
50 ans à moins de 55 ans	2	32	20	12	9	5	»	3	3	86	
55 ans à moins de 60 ans	2	12	2	6	4	3	»	»	»	29	
60 ans à moins de 65 ans	3	14	»	4	2	»	»	»	»	23	
65 ans à moins de 70 ans	»	2	3	1	2	1	»	»	»	9	
70 ans à moins de 75 ans	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1	
plus de 75 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Total	26	244	94	104	75	44	»	10	22	619	13,28%
Total général	373	2.311	734	619	359	174	2	31	58	4.661	
Pourcentage	8,01%	49,58%	15,75%	13,28%	7,70%	3,73%	0,04%	0,67%	1,24%	100%	

4. Répartition par groupes d'âge des 4.661 condamnés ayant fait l'objet d'un dossier d'orientation en 1974

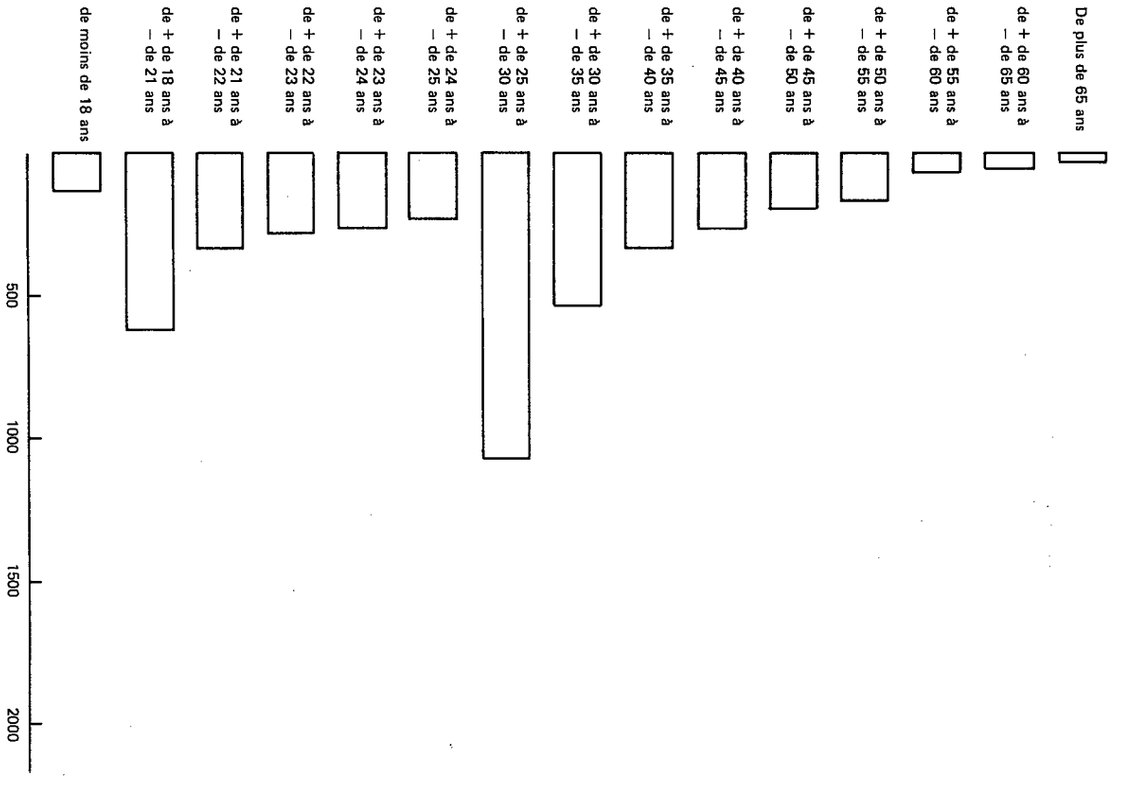

5. Origine des condamnés ayant fait l'objet des 4.661 index de préclassification établis en 1974

(par région pénitentiaire)

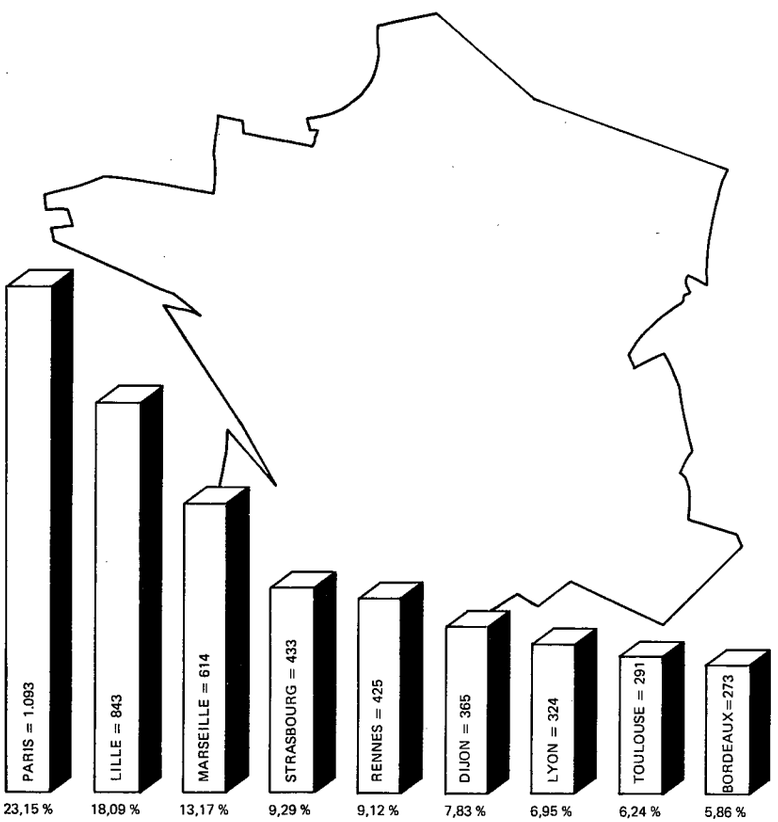

C. Répartition des condamnés en fonction du reliquat de la peine et de l'âge

La répartition des condamnés entre les différents établissements pénitentiaires intervient lorsque la peine est définitive, en fonction du reliquat de peine restant à subir, de l'âge et de la personnalité des détenus.

A la date d'affectation la peine à subir est fréquemment inférieure à la peine prononcée, notamment en raison de la détention provisoire.

La situation pénale est également modifiée, parfois dans des proportions importantes, par les mesures qui réduisent la durée effective de l'emprisonnement (réductions de peine, confusion, grâces).

Bien que pour chaque établissement existent des critères précis d'affectation, des dérogations interviennent fréquemment, soit pour répondre aux besoins particuliers des établissements (services généraux, demandes d'ouvriers spécialisés, etc...), soit pour tenir compte de la situation particulière de certains détenus et notamment, pour éviter la rupture des liens familiaux.

▲

1. Établissements à caractère éducatif — Cycle long — Caen - Muret - Ensisheim

AGE	RELIQUAT DE PEINE									TOTAL
	moins d'un an	1 an à moins de 2 ans	2 ans à moins de 3 ans	3 ans à moins de 5 ans	5 ans à moins de 10 ans	10 ans à moins de 20 ans	plus de 20 ans	R.C.P.	Tutelle pénale	
moins de 15 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
15 ans à moins de 18 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
18 ans à moins de 21 ans	»	»	1	8	7	7	»	1	»	24
21 ans à moins de 22 ans	»	»	»	5	7	1	»	»	»	13
22 ans à moins de 23 ans	»	»	3	7	6	1	»	1	»	18
23 ans à moins de 24 ans	»	»	2	8	9	5	»	1	»	25
24 ans à moins de 25 ans	»	»	1	9	5	6	»	»	»	21
25 ans à moins de 30 ans	»	»	7	33	35	21	»	3	»	99
30 ans à moins de 35 ans	»	»	1	17	24	7	»	3	»	52
35 ans à moins de 40 ans	»	»	2	9	8	4	»	»	»	23
40 ans à moins de 45 ans	»	»	1	1	5	8	»	»	»	15
45 ans à moins de 50 ans	»	»	1	1	4	1	»	2	»	9
50 ans à moins de 55 ans	»	»	»	1	2	1	»	»	»	4
55 ans à moins de 60 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
60 ans à moins de 65 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
65 ans à moins de 70 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
70 ans à moins de 75 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
plus de 75 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Total	»	»	19	99	112	62	»	11	»	303

2. Établissements à caractère éducatif — cycle court — Melun - Mulhouse

AGE	RELIQUAT DE PEINE									TOTAL
	moins d'un an	1 an à moins de 2 ans	2 ans à moins de 3 ans	3 ans à moins de 5 ans	5 ans à moins de 10 ans	10 ans à moins de 20 ans	plus de 20 ans	R.C.P.	Tutelle pénale	
moins de 15 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
15 ans à moins de 18 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
18 ans à moins de 21 ans	»	4	12	12	11	1	»	»	»	40
21 ans à moins de 22 ans	»	11	7	10	3	»	»	»	»	31
22 ans à moins de 23 ans	»	9	13	11	3	»	»	»	»	36
23 ans à moins de 24 ans	»	8	7	9	1	»	»	»	»	25
24 ans à moins de 25 ans	»	9	6	6	6	»	»	»	»	27
25 ans à moins de 30 ans	»	29	11	16	10	1	»	1	»	68
30 ans à moins de 35 ans	»	6	6	5	5	»	»	»	»	22
35 ans à moins de 40 ans	»	3	3	1	3	»	»	»	»	10
40 ans à moins de 45 ans	»	»	1	»	1	»	»	»	»	2
45 ans à moins de 50 ans	»	2	1	1	»	1	»	1	»	6
50 ans à moins de 55 ans	»	»	»	»	1	»	»	»	»	1
55 ans à moins de 60 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
60 ans à moins de 65 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
65 ans à moins de 70 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
70 ans à moins de 75 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
plus de 75 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Total	»	81	67	71	44	3	»	2	»	268

3. Maisons centrales de Nîmes et Clairvaux

AGE	RELIQUAT DE PEINE									TOTAL
	moins d'un an	1 an à moins de 2 ans	2 ans à moins de 3 ans	3 ans à moins de 10 ans	5 ans à moins de 10 ans	10 ans à moins de 20 ans	plus de 20 ans	R.C.P.	Tutelle pénale	
moins de 15 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
15 ans à moins de 18 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
18 ans à moins de 21 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
21 ans à moins de 22 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
22 ans à moins de 23 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
23 ans à moins de 24 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
24 ans à moins de 25 ans	»	»	»	1	1	»	»	»	»	2
25 ans à moins de 30 ans	»	17	10	6	»	3	»	2	»	38
30 ans à moins de 35 ans	»	13	7	10	1	5	»	»	»	36
35 ans à moins de 40 ans	»	8	6	4	1	1	»	»	1	21
40 ans à moins de 45 ans	»	2	8	8	2	1	»	1	»	22
45 ans à moins de 50 ans	»	4	3	2	1	»	»	»	1	11
50 ans à moins de 55 ans	»	»	3	1	3	»	»	1	»	8
55 ans à moins de 60 ans	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1
60 ans à moins de 65 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
65 ans à moins de 70 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
70 ans à moins de 75 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
plus de 75 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Total	»	44	37	33	9	10	»	4	2	139

4. Maisons centrales d'Eysses - Poissy - Toul - Riom - Mauzac et Saint-Martin-de-Ré

AGE	RELIQUAT DE PEINE									TOTAL
	moins d'un an	1 an à moins de 2 ans	2 ans à moins de 3 ans	3 ans à moins de 5 ans	5 ans à moins de 10 ans	10 ans à moins de 20 ans	plus de 20 ans	R.C.P.	Tutelle pénale	
moins de 15 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
15 ans à moins de 18 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
18 ans à moins de 21 ans	2	2	4	1	»	1	»	»	»	10
21 ans à moins de 22 ans	»	7	4	1	»	»	»	»	»	12
22 ans à moins de 23 ans	»	32	15	9	2	1	»	»	»	59
23 ans à moins de 24 ans	1	49	22	16	»	2	»	»	»	90
24 ans à moins de 25 ans	2	72	20	13	4	»	»	»	»	111
25 ans à moins de 30 ans	1	279	140	75	17	5	»	1	2	520
30 ans à moins de 35 ans	4	125	53	35	10	2	»	1	3	233
35 ans à moins de 40 ans	1	79	29	23	10	2	»	»	4	148
40 ans à moins de 45 ans	»	52	19	25	5	»	»	»	4	105
45 ans à moins de 50 ans	1	27	15	12	3	3	»	»	»	61
50 ans à moins de 55 ans	»	15	8	4	1	2	»	»	»	30
55 ans à moins de 60 ans	»	6	»	3	2	»	»	»	»	11
60 ans à moins de 65 ans	»	1	»	1	»	»	»	»	»	2
65 ans à moins de 70 ans	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1
70 ans à moins de 75 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
plus de 75 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Total	12	747	329	218	54	18	»	2	13	1.393

5. Centre pénitentiaire de Casabianda

AGE	RELIQUAT DE PEINE									TOTAL
	moins d'un an	1 an à moins de 2 ans	2 ans à moins de 3 ans	3 ans à moins de 5 ans	5 ans à moins de 10 ans	10 ans à moins de 20 ans	plus de 20 ans	R.C.P.	Tutelle pénale	
moins de 15 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
15 ans à moins de 18 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
18 ans à moins de 21 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
21 ans à moins de 22 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
22 ans à moins de 23 ans	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1
23 ans à moins de 24 ans	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1
24 ans à moins de 25 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
25 ans à moins de 30 ans	»	2	6	4	1	1	»	»	»	14
30 ans à moins de 35 ans	»	4	2	4	5	2	»	»	»	17
35 ans à moins de 40 ans	»	4	1	2	2	1	»	»	»	10
40 ans à moins de 45 ans	»	1	4	8	11	5	»	»	»	29
45 ans à moins de 50 ans	»	»	»	5	2	»	»	»	»	7
50 ans à moins de 55 ans	»	1	»	1	1	»	»	»	»	3
55 ans à moins de 60 ans	»	»	»	»	2	1	»	»	»	3
60 ans à moins de 65 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
65 ans à moins de 70 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
70 ans à moins de 75 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
plus de 75 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Total	»	13	14	24	24	10	»	»	»	85

6. Centre des jeunes condamnés d'Oermingen

AGE	RELIQUAT DE PEINE									TOTAL
	moins d'un an	1 an à moins de 2 ans	2 ans à moins de 3 ans	3 ans à moins de 5 ans	5 ans à moins de 10 ans	10 ans à moins de 20 ans	plus de 20 ans	R.C.P.	Tutelle pénale	
moins de 15 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
15 ans à moins de 18 ans	»	10	2	1	»	»	»	»	»	13
18 ans à moins de 21 ans	3	56	32	21	3	»	»	»	»	115
21 ans à moins de 22 ans	»	33	17	28	»	»	»	»	»	78
22 ans à moins de 23 ans	1	24	17	5	»	»	»	»	»	47
23 ans à moins de 24 ans	»	16	5	2	»	»	»	»	»	23
24 ans à moins de 25 ans	»	7	2	1	1	»	»	»	»	11
25 ans à moins de 30 ans	»	2	1	1	»	»	»	»	»	4
30 ans à moins de 35 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
35 ans à moins de 40 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
40 ans à moins de 45 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
45 ans à moins de 50 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
50 ans à moins de 55 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
55 ans à moins de 60 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
60 ans à moins de 65 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
65 ans à moins de 70 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
70 ans à moins de 75 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
plus de 75 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Total	4	148	76	59	4	»	»	»	»	291

7. Autres établissements pour jeunes condamnés

AGE	RELIQUAT DE PEINE									TOTAL
	moins d'un an	1 an à moins de 2 ans	2 ans à moins de 3 ans	3 ans à moins de 5 ans	5 ans à moins de 10 ans	10 ans à moins de 20 ans	plus de 20 ans	R.C.P.	Tutelle pénale	
moins de 15 ans	1	»	1	»	»	»	»	»	»	2
15 ans à moins de 18 ans	18	15	3	1	»	»	»	»	»	37
18 ans à moins de 21 ans	89	196	25	10	»	»	»	»	»	320
21 ans à moins de 22 ans	9	71	11	4	1	»	»	»	»	96
22 ans à moins de 23 ans	»	17	1	2	»	»	»	»	»	20
23 ans à moins de 24 ans	1	»	1	1	»	»	»	»	»	3
24 ans à moins de 25 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
25 ans à moins de 30 ans	»	1	1	1	»	»	»	»	»	3
30 ans à moins de 35 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
35 ans à moins de 40 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
40 ans à moins de 45 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
45 ans à moins de 50 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
50 ans à moins de 55 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
55 ans à moins de 60 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
60 ans à moins de 65 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
65 ans à moins de 70 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
70 ans à moins de 75 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
plus de 75 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Total	118	300	43	19	1	»	»	»	»	481

8. Établissements sanitaires

AGE	RELIQUAT DE PEINE									TOTAL
	moins d'un an	1 an à moins de 2 ans	2 ans à moins de 3 ans	3 ans à moins de 5 ans	5 ans à moins de 10 ans	10 ans à moins de 20 ans	plus de 20 ans	R.C.P.	Tutelle pénale	
moins de 15 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
15 ans à moins de 18 ans	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1
18 ans à moins de 21 ans	1	2	1	»	»	»	»	»	»	4
21 ans à moins de 22 ans	»	4	»	»	»	»	»	»	»	4
22 ans à moins de 23 ans	»	2	»	1	»	»	»	»	»	3
23 ans à moins de 24 ans	»	2	2	2	»	»	»	»	»	6
24 ans à moins de 25 ans	»	2	3	1	»	1	»	»	»	7
25 ans à moins de 30 ans	1	8	4	2	4	1	»	1	»	21
30 ans à moins de 35 ans	»	4	1	4	3	1	»	1	»	14
35 ans à moins de 40 ans	1	4	2	1	1	3	»	»	»	12
40 ans à moins de 45 ans	1	3	3	5	2	»	»	»	»	14
45 ans à moins de 50 ans	2	»	3	1	4	3	»	»	»	13
50 ans à moins de 55 ans	»	2	1	»	»	»	1	»	1	5
55 ans à moins de 60 ans	»	2	1	1	»	2	»	»	»	6
60 ans à moins de 65 ans	2	9	»	2	2	»	»	»	»	15
65 ans à moins de 70 ans	»	2	2	1	2	1	»	»	»	8
70 ans à moins de 75 ans	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1
plus de 75 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Total	8	47	23	22	18	12	1	2	1	134

9. Mise à disposition des directeurs régionaux (Maintien en maison d'arrêt)

AGE	RELIQUAT DE PEINE									TOTAL
	moins d'un an	1 an à moins de 2 ans	2 ans à moins de 3 ans	3 ans à moins de 5 ans	5 ans à moins de 10 ans	10 ans à moins de 20 ans	plus de 20 ans	R.C.P.	Tutelle pénale	
moins de 15 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
15 ans à moins de 18 ans	1	»	1	»	»	»	»	»	»	2
18 ans à moins de 21 ans	22	151	11	»	»	»	»	»	»	184
21 ans à moins de 22 ans	18	69	2	»	»	»	»	»	»	89
22 ans à moins de 23 ans	33	67	5	1	»	»	»	»	»	106
23 ans à moins de 24 ans	23	84	5	»	»	»	»	»	»	112
24 ans à moins de 25 ans	26	56	3	1	»	»	»	»	»	86
25 ans à moins de 30 ans	35	219	19	7	»	»	»	»	»	280
30 ans à moins de 35 ans	11	80	8	3	»	»	»	»	»	102
35 ans à moins de 40 ans	11	52	7	2	»	»	»	»	»	72
40 ans à moins de 45 ans	5	51	5	6	»	»	»	»	»	67
45 ans à moins de 50 ans	2	34	3	1	»	»	»	»	»	40
50 ans à moins de 55 ans	2	10	5	1	»	»	»	»	»	18
55 ans à moins de 60 ans	2	4	»	»	»	»	»	»	»	6
60 ans à moins de 65 ans	1	1	»	»	»	»	»	»	»	2
65 ans à moins de 70 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
70 ans à moins de 75 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
plus de 75 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Total	192	878	74	22	»	»	»	»	»	1.166

10. Centre pénitentiaire de Rennes (femmes)

AGE	RELIQUAT DE PEINE									TOTAL
	moins d'un an	1 an à moins de 2 ans	2 ans à moins de 3 ans	3 ans à moins de 5 ans	5 ans à moins de 10 ans	10 ans à moins de 20 ans	plus de 20 ans	R.C.P.	Tutelle pénale	
moins de 15 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
15 ans à moins de 18 ans	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1
18 ans à moins de 21 ans	»	3	1	3	»	»	»	»	»	7
21 ans à moins de 22 ans	»	2	»	»	»	»	»	»	»	2
22 ans à moins de 23 ans	1	3	2	»	»	»	»	»	»	6
23 ans à moins de 24 ans	»	»	2	»	»	»	»	»	»	2
24 ans à moins de 25 ans	»	3	»	1	»	»	»	»	»	4
25 ans à moins de 30 ans	1	10	1	1	»	2	»	»	»	15
30 ans à moins de 35 ans	»	5	1	1	»	4	»	»	»	11
35 ans à moins de 40 ans	2	4	1	2	1	2	»	»	»	12
40 ans à moins de 45 ans	2	4	3	4	2	1	»	»	»	16
45 ans à moins de 50 ans	»	2	»	1	1	1	»	»	»	5
50 ans à moins de 55 ans	»	3	1	2	»	»	»	»	»	6
55 ans à moins de 60 ans	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1
60 ans à moins de 65 ans	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1
65 ans à moins de 70 ans	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1
70 ans à moins de 75 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
plus de 75 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Total	6	41	13	16	4	10	»	»	»	90

11. Établissements pour condamnés soumis à la tutelle pénale

AGE	RELIQUAT DE PEINE									TOTAL
	moins d'un an	1 an à moins de 2 ans	2 ans à moins de 3 ans	3 ans à moins de 5 ans	5 ans à moins de 10 ans	10 ans à moins de 20 ans	plus de 20 ans	R.C.P.	Tutelle pénale	
moins de 15 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
15 ans à moins de 18 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
18 ans à moins de 21 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
21 ans à moins de 22 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
22 ans à moins de 23 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
23 ans à moins de 24 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1
24 ans à moins de 25 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
25 ans à moins de 30 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	6	6
30 ans à moins de 35 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	9	9
35 ans à moins de 40 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	9	9
40 ans à moins de 45 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	4	4
45 ans à moins de 50 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	5	5
50 ans à moins de 55 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	2	2
55 ans à moins de 60 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1
60 ans à moins de 65 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
65 ans à moins de 70 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
70 ans à moins de 75 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
plus de 75 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Total	»	»	»	»	»	»	»	»	37	37

12. Services généraux des établissements et chantier extérieur de Fontevraud

AGE	RELIQUAT DE PEINE									TOTAL
	moins d'un an	1 an à moins de 2 ans	2 ans à moins de 3 ans	3 ans à moins de 5 ans	5 ans à moins de 10 ans	10 ans à moins de 20 ans	plus de 20 ans	R.C.P.	Tutelle pénale	
moins de 15 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
15 ans à moins de 18 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
18 ans à moins de 21 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
21 ans à moins de 22 ans	»	3	»	»	»	»	»	»	»	3
22 ans à moins de 23 ans	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1
23 ans à moins de 24 ans	1	6	»	1	»	»	»	»	»	8
24 ans à moins de 25 ans	»	6	2	1	»	»	»	»	»	9
25 ans à moins de 30 ans	»	21	11	12	2	»	»	»	»	46
30 ans à moins de 35 ans	1	12	8	5	1	»	»	»	»	27
35 ans à moins de 40 ans	1	6	4	»	1	»	»	»	»	12
40 ans à moins de 45 ans	»	3	1	»	»	»	»	»	»	4
45 ans à moins de 50 ans	»	1	2	»	1	»	»	»	»	4
50 ans à moins de 55 ans	»	3	»	1	»	»	»	»	»	4
55 ans à moins de 60 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
60 ans à moins de 65 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
65 ans à moins de 70 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
70 ans à moins de 75 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
plus de 75 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Total	3	61	29	20	5	»	»	»	»	118

V – LA TUTELLE PÉNALE

Depuis son institution par la loi du 17 juillet 1970, le nombre de condamnés à la tutelle pénale semble se stabiliser. Au 31 décembre 1971 on dénombrait 167 détenus soumis à cette mesure. Ce chiffre atteignait 212 au 31 décembre 1972 et se fixait à 219 au 31 décembre 1974.

Parmi ceux-ci figuraient :

– 95 anciens relégués placés sous le régime de la tutelle pénale en application des dispositions transitoires de la loi du 17 juillet 1970;

– 124 condamnés à la tutelle pénale en application de la nouvelle législation dont 53 signalés par notice d'orientation en 1974.

Les condamnés à la tutelle pénale sont considérés aux termes de l'article D. 176 comme ayant à subir une longue peine, quelle que soit la durée de la peine principale restant à subir ou de la peine temporaire en cas de réincarcération.

Dans ces conditions, dès que leur situation pénale est devenue définitive, ils doivent être signalés à l'administration centrale au moyen de la notice d'orientation visée à l'article D. 80 du code de procédure pénale et leur affectation est déterminée selon les résultats de l'observation pratiquée au centre national d'orientation des prisons de Fresnes.

A l'issue de ces examens, ils sont dirigés soit sur un établissement pour longues peines lorsque le reliquat sur la peine principale est supérieur à 6 mois, soit sur un établissement spécialisé lorsque la tutelle pénale est en cours d'exécution ou que le reliquat sur la peine principale est inférieur à 6 mois. L'administration pénitentiaire dispose à cet effet de deux centres fermés pour tutelle pénale (la maison d'arrêt de Besançon et la prison de Lure) et de deux centres de semi-liberté (le centre Giscard à Clermont-Ferrand et Saint-Sulpice-la-Pointe dans le Tarn).

Les condamnés à la tutelle pénale faisant l'objet en principe d'un examen systématique au centre national d'orientation des prisons de Fresnes et 185 détenus ayant été ainsi examinés, il a été possible de dégager quelques constatations sur la situation juridique, la personnalité et l'affectation de ce type de condamnés.

a. – Situation juridique

• *Juridiction ayant prononcé la tutelle pénale*

Sur les 185 détenus examinés par le centre national d'orientation des prisons de Fresnes, 10 avaient été condamnés par une cour d'assises, 102 par une cour d'appel et 73 par un tribunal de grande instance.

Il convient de noter que la seule cour d'appel de Douai a prononcé à vingt reprises, une condamnation à la tutelle pénale.

• *Nature des infractions commises*

– La tutelle pénale n'a été assortie à une peine de nature criminelle que dans 8 cas. Elle est donc le plus souvent jointe à une condamnation à une peine d'emprisonnement. Le nombre des condamnations antérieures à la tutelle pénale est de 9 en moyenne.

– Les infractions qui ont entraîné le prononcé de cette mesure se répartissent de la manière suivante :

80 % des délits sont commis contre les biens. Parmi ceux-ci on dénombre 56 % de vols simples, 5 % de vols avec arme et 19 % d'escroqueries et d'abus de confiance. Le petit cambriolage sans effraction caractérisée tend à l'emporter sur le vol de véhicule. Par ailleurs, la régression constante des délits d'escroquerie et d'abus de confiance s'accompagne d'une augmentation des délits commis en groupe et bien souvent avec recours à la violence physique.

20 % des délits sont commis contre les personnes. 13 % représentent des agressions sexuelles concernant le plus souvent des actes de pédophilie, 5 % des vols avec violences ou coups et blessures ayant entraîné une incapacité de travail personnel, 2 % des délits de proxénétisme. Cette dernière catégorie d'infractions se limitant en général de la part de leurs auteurs à vivre de façon plus ou moins épisodique des revenus d'une prostituée devenue leur concubine.

b. – Personnalité des détenus soumis à la tutelle pénale

• *Origine et milieu*

– 32 % sont originaires du Nord de la France et de la Normandie et 20 % de la région parisienne.

– 30 % seulement sont issus d'un milieu rural.

– 61 % appartiennent à des familles marginales déjà profondément marquées par la délinquance, 90 % de leurs ascendants présentent des anomalies graves du comportement : alcoolisme, troubles psychiques.

• *Age*

L'âge moyen au moment du prononcé de la tutelle pénale accuse un rajeunissement sensible passant de 38 ans en 1971 à 31 ans en 1974.

Ce fait rapproché de la circonstance que la tutelle pénale n'est prononcée en moyenne qu'au bout de la neuvième condamnation à une peine d'emprisonnement permet d'affirmer que le condamné à la tutelle pénale s'est intégré très jeune et rapidement au monde délinquant. 72 % d'ailleurs ont connu les tribunaux pour enfants et 42 % ont fréquenté les services de l'éducation surveillée. En outre, 25 % ont séjourné dans des centres d'inadaptés sociaux ou en hôpital psychiatrique.

• *État mental*

90 % sont atteints d'alcoolisme. Ils sont dans la même proportion atteints de troubles psychiques plus ou moins graves mais ne relevant pas de la pathologie.

• *Aptitudes*

30 % ont un niveau scolaire élémentaire et 48 % sont titulaires du C.E.P. Aucun n'a un niveau secondaire ou supérieur. Si 2 % sont illettrés, il s'agit de délinquants appartenant à des groupes ethniques spécifiques.

29 % n'ont reçu aucune formation professionnelle et n'ont jamais travaillé. 39% ont travaillé épisodiquement à des emplois divers sans qualification professionnelle. 12 % sont de véritables professionnels parfois titulaires du C.A.P. et 14 % connaissent réellement un métier qu'ils ont exercé avec succès pendant de longues années.

• *Intégration familiale et sociale*

52 % sont célibataires. Ceux qui sont ou ont été mariés ont peu, sinon pas, de contact avec leurs enfants ou leurs épouses ou anciennes épouses.

25 % sont des marginaux, 22 % sont des oisifs et 46 % vivent entre deux incarcérations du produit de leurs délits.

c. — Affectations prononcées par le centre national d'orientation

— 3 détenus en centre d'handicapés physiques ;
— 1 détenu en centre de psychopathes ;
— 64 détenus en maison centrale, soit 34% ;

— 15 détenus en centre fermé, soit 8% ;
— 28 détenus en centre de semi-liberté, soit 15% ;
— 45 détenus au centre pénitentiaire de Bédenac-Bussac, soit 24%.

(ce dernier établissement provisoirement fermé le premier juin a été définitivement désaffecté le premier septembre 1974).

▲

3

ENSEIGNEMENT SCOLAIRE, PROFESSIONNEL ET ACTION SOCIO-ÉDUCATIVE

I. – SERVICES PÉDAGOGIQUES ET ÉDUCATIFS

A. – Bilan (1964–1975)

Du 1er janvier 1964 au 31 décembre 1974, 159.508 détenus ont bénéficié de l'assistance scolaire et de l'éducation morale dans les classes départementales de jeunes inadaptés sociaux des établissements pénitentiaires. Il y avait 512 classes au 31 décembre 1974 animées par 355 Éducateurs de l'Éducation nationale (Professeurs et Instituteurs), par 23 Éducateurs de l'Administration pénitentiaire et par 47 instructeurs techniques.

Depuis le 1er janvier 1965 : 35.229 détenus ont suivi des cours par correspondance, notamment ceux des C.N.T.E. de l'Éducation Nationale et de l'Association Auxilia.

Durant la même période, le nombre des diplômes que les détenus ont passé avec succès s'est élevé à 12.512. Ils se répartissent en :

– C.E.P. et D.F.E.O. . . . . = 7.445	– B.E.P.C. . . . . = 1.290
– F.P.A. . . . . = 2.425	– Baccalauréats . . . . . = 250
– C.A.P. . . . . = 662	– Diplômes supérieurs. . . . . = 440

B. – Caractéristiques de l'action éducative durant l'année 1974 : perspectives

a. – L'adaptation de la pédagogie à l'évolution de la population pénale

La diminution du nombre des détenus a eu comme corollaire la baisse relative du nombre des scolarisés. L'application de la législation nouvelle a entraîné une diminution du nombre et un séjour plus court des prévenus ainsi que la libération anticipée des condamnés. En conséquence, les Éducateurs de l'Éducation nationale (Professeurs et Instituteurs) ont ajusté leur pédagogie à cette situation et à la difficulté supplémentaire que constitue une plus grande mobilité des effectifs.

Tout en maintenant l'enseignement des disciplines de base (français et calcul) ils ont développé les activités d'éducation populaire, les clubs, l'audio-visuel, les activités artistiques, culturelles, sportives. Les jeunes inadaptés sociaux ont gardé, en général un très mauvais souvenir de l'école primaire, où ils étaient souvent les derniers, les rejetés, les exclus. En « déscolarisant » l'enseignement, en l'individualisant au maximum, en suscitant l'intérêt, les Éducateurs de l'Éducation

nationale ont donné à leurs classes le caractère de Foyers culturels. Leur action complète celle des 79 Éducateurs de l'Administration pénitentiaire qui se spécialisent dans un travail de plus en plus absorbant avec des effectifs surchargés : travail d'observation, entretiens, gestion des activités et travail administratif (rédaction de rapports, de compte-rendus, de dossiers).

b. — Des éléments positifs sont à retenir

— L'action éducative auprès des jeunes détenus âgés de moins de 21 ans s'est accentuée.

— Une élévation générale du niveau d'instruction des détenus et une amélioration très nette du comportement des détenus qui bénéficient des activités éducatives ont été constatées.

— Bien que la population pénale ait diminué, les candidats et les succès aux examens ont augmenté.

En 1972	: 2.113 candidats	=	1.711 succès
En 1973	: 2.446 candidats	=	1.889 succès
En 1974	: 2.520 candidats	=	2.039 succès

Enfin, l'année 1974 se caractérise également par l'importance de l'aide apportée par les Conseils Généraux : 103 subventions d'un montant total de 305.169 francs pour l'équipement et le fonctionnement des classes.

C. — Les résultats du traitement éducatif des délinquants

a. — Développement de l'enseignement

Durant l'année 1974, 18.038 détenus ont bénéficié de l'éducation morale et de l'assistance scolaire.

Les élèves, plus nombreux dans les régions à forte population, se répartissent ainsi :

Région de PARIS	= 5.423	Région de MARSEILLE	= 1.278
Région de LILLE	= 2.460	Région de BORDEAUX	= 1.246
Région de STRASBOURG	= 2.415	Région de LYON	= 1.160
Région de RENNES	= 1.376	Région de DIJON	= 930
Région de TOULOUSE	= 1.321	Région D.O.M.	= 429

5 régions sont en progrès : Dijon, Lille, Lyon, Rennes, Toulouse et les D.O.M.

▲

L'enseignement par correspondance se maintient à un haut niveau, 3.126 inscrits en 1974 :

Région de PARIS	= 1.677	Région de TOULOUSE	= 172
Région de LILLE	= 355	Région de LYON	= 101
Région de RENNES	= 252	Région de BORDEAUX	= 68
Région de MARSEILLE	= 220	Région de DIJON	= 53
Région de STRASBOURG	= 221	Région D.O.M.	= 27

L'amicale pour l'enseignement des étrangers, sous contrôle des recteurs, a organisé des cours à Fresnes, Lyon, Orléans et Melun.

Les 512 classes ouvertes dans les établissements pénitentiaires comprennent 272 classes élémentaires et 240 classes du premier cycle et technique. Chaque établissement pénitentiaire possède au moins une classe. (Il est à noter que plusieurs classes fonctionnent, par roulement, dans un même local et qu'un enseignant peut avoir la charge de plusieurs classes).

Le nombre de classes par région pénitentiaire est le suivant :

— PARIS	= 101 classes	— RENNES	= 41 classes
— STRASBOURG	= 81 classes	— TOULOUSE	= 38 classes
— LILLE	= 62 classes	— DIJON	= 33 classes
— BORDEAUX	= 53 classes	— LYON	= 32 classes
— MARSEILLE	= 41 classes	— D.O.M.	= 26 classes

b. — Les centres scolaires pénitentiaires

Des centres scolaires pénitentiaires sont ouverts à Paris, Toul, Bordeaux, Lyon, Lille et Marseille.

1) Le centre scolaire de Paris est doté de 35 postes à temps complet répartis entre des maîtres de classe pratique et de transition, des professeurs d'enseignement général de collège, des maîtres de l'enfance inadaptée, des instituteurs primaires, plus un poste de Directeur C.A.E.I. A ces enseignants s'ajoutent 19 éducateurs de l'Administration pénitentiaire et 5 chargés de sports.

Ce centre scolaire a des classes dans tous les établissements parisien : La Santé, Fleury-Mérogis et Fresnes. En 1974, 679 détenus ont été inscrits à des cours dont 382 à des cours professionnels, et 35 diplômes d'enseignement général ont été obtenus.

2) Le centre scolaire créé à Bordeaux-Gradignan comprend 3 éducateurs de l'Administration pénitentiaire, 2 instructeurs techniques, et 3 instituteurs spécialisés dont un directeur. En 1974, 419 détenus ont été scolarisés et 12 ont obtenu un diplôme.

3) Le centre scolaire créé à Lyon comprend 4 instituteurs spécialisés. En 1974, 23 diplômes ont été obtenus.

4) Le centre scolaire de Loos-les-Lille regroupe les classes de la maison d'arrêt et du centre de jeunes condamnés. Ce centre est doté de 5 postes à temps complet (2 professeurs d'E.G.C., 1 professeur de terminale pratique, 1 professeur de l'enfance inadaptée et 1 instituteur) et 2 à temps partiel (1 professeur de lycée et 1 de l'enseignement technique). A ces enseignants s'ajoutent 1 instituteur détaché par l'armée, 6 éducateurs de l'Administration pénitentiaire, 5 instructeurs techniques et 3 chargés des sports. En 1974, 811 détenus ont été scolarisés et 71 ont obtenu un diplôme.

5) Le centre scolaire de Marseille, dirigé par un Directeur pédagogique comprend 4 postes d'instituteurs spécialisés à temps complet et 7 à temps partiel dont 4 professeurs d'Auxilia, 2 éducateurs de l'Administration pénitentiaire et 2 chargés des sports. En 1974, 1.462 détenus ont été scolarisés et 36 ont obtenu un diplôme.

D. — Les personnels chargés de l'action éducative

a. — Éducateurs de l'Éducation nationale

Le nombre d'éducateurs de l'Éducation nationale s'est élevé à 355 professeurs et instituteurs dans les différents établissements pénitentiaires contre 124 en 1965, 137 en 1966, 168 en 1967, 215 en 1968, 247 en 1969, 237 en 1970, 278 en 1971, 322 en 1972 et 323 en 1973. Ils se répartissent ainsi : 108 à temps complet et 215 à temps partiel rémunérés par l'Éducation nationale, 27 bénévoles et 5 orienteurs ou psychologues scolaires.

b. — Éducateurs de l'Administration pénitentiaire

Le nombre d'éducateurs de l'Administration pénitentiaire en milieu fermé a été de 90 en 1969, 89 en 1970, 92 en 1971, 90 en 1972, 80 en 1973 et 79 en 1974.

c. — Instructeurs techniques

47 instructeurs techniques sont chargés de la préformation ou de la formation professionnelle dans les Centres professionnels. Il convient d'y ajouter les chefs de travaux et les agents qui assurent une formation professionnelle pratique.

Ces instructeurs techniques ont obtenu de 1965 à 1974, 2.425 succès aux diplômes de F.P.A. et 662 succès à des C.A.P. divers.

d. — Autres personnels de l'Administration pénitentiaire

48 assistantes sociales, 25 visiteurs de prison et 97 surveillants sont chargés des bibliothèques des établissements pénitentiaires.

La liaison avec les services de l'Éducation nationale est assurée par l'inspecteur des services éducatifs, conseiller pédagogique de la Direction de l'administration pénitentiaire. L'inspection a édité à ce jour 336 fiches pédagogiques qui ont pour but de faciliter les rapports entre les deux administrations et constituent une documentation utile aux personnels chargés de l'éducation.

E. — Formation professionnelle

En 1974, 18 sections classiques de formation professionnelle et 27 sections préparatoires ont fonctionné dans 9 établissements pénitentiaires.

a. — Les sections classiques de formation professionnelle (type A.F.P.A.)

Les stages de F.P.A. ont une durée d'environ neuf mois et sont sanctionnés par un examen qui permet aux détenus d'obtenir un diplôme banalisé délivré par le ministère du travail et l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes.

- Centre de jeunes condamnés d'Oermingen

La formation professionnelle s'adresse à des jeunes condamnés (18 à 27 ans) et elle est dispensée sur la base de 40 heures par semaine à raison de 7 heures par jour et 4 heures le samedi. 10 sections ont fonctionné au cours de l'année 1974 : béton armé, chauffage central, électricité, limousinerie, menuiserie, peinture, plâtrerie, plomberie, soudage et tournage.

- Centre de jeunes condamnés de Loos

La formation s'adresse également à de jeunes condamnés et comprend 3 sections : électricité bâtiment, mécanique auto et serrurerie bâtiment.

• Centre pénitentiaire de Rennes

Cet établissement réservé aux femmes condamnées à de longues peines d'emprisonnement comprend trois sections de formation professionnelle; opération en tissu léger, comptabilité, sténodactylographie.

• Maison d'arrêt de Laval

La section maçonnerie-limousinerie de la maison d'arrêt de Laval a cessé de fonctionner au mois de juillet 1974.

• Maison centrale de Riom

Une section plomberie-sanitaire fonctionne dans cet établissement qui comprend une majorité de détenus d'origine nord-africaine.

b. — Les sections préparatoires de formation professionnelle

Les sections de préparation à la formation professionnelle ont essentiellement pour objet de donner à de jeunes détenus une initiation à certaines professions pendant une durée moyenne d'environ 6 mois.

• Centre de jeunes condamnés d'Écrouves

Dans cet établissement destiné à recevoir de jeunes condamnés jusqu'à 21-22 ans qui ont à purger une peine d'emprisonnement de moyenne durée, 10 sections ont fonctionné en 1974 : charpente bois, électricité, maçonnerie, menuiserie, peinture, plâtrerie, plomberie, serrurerie, tôlerie et tournage.

• Centre de jeunes condamnés d'Oermingen

Cet établissement comporte en plus des sections F.P.A., une section de pré-formation professionnelle en jardinage.

• Centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis

Le centre de jeunes détenus abrite 6 sections préparatoires (chauffage central, électricité bâtiment, 2 sections de maçonnerie, peinture, tôlerie) et la maison d'arrêt des hommes 6 autres (électricité, mécanique auto, mécanique générale, menuiserie, plomberie, serrurerie).

• Maison d'arrêt de Loos

Deux sections préparatoires à la formation professionnelle (gros œuvre bâtiment et serrurerie) ont fonctionné en 1974.

• Centre de jeunes détenus de Bordeaux

Ce centre abrite également deux sections : menuiserie et serrurerie.

Il convient de signaler également la formation professionnelle assurée dans le cadre d'un travail pénal par les chefs de travaux et les instructeurs techniques (par exemple dans les maisons centrales de Muret et de Melun). D'une manière générale dans tous les établissements, les détenus, grâce à l'enseignement par correspondance, peuvent préparer un certain nombre de C.A.P. qui ne nécessitent pas une formation pratique complète (par exemple les C.A.P. d'aide comptable, de dessinateur industriel, d'employé de bureau) ou des C.A.P. liés au travail qu'ils peuvent fournir dans le cadre du service général (par exemple le C.A.P. de coiffure).

II. — BIBLIOTHÈQUE

Le service central des bibliothèques a acheté 21.473 livres en 1974. Compte-tenu des dons faits aux établissements et des livres détruits au cours de l'exercice, les bibliothèques des prisons disposent actuellement de 436.955 volumes, soit 22.998 de plus que l'année précédente.

Les expéditions de livres sont effectuées selon deux méthodes :

— Soit directement par les éditeurs auxquels le Service Central des bibliothèques les commande pour tel ou tel établissement.

— Soit par l'intermédiaire du Service central des bibliothèques où sont stockés en permanence un nombre restreint mais aussi éclectique que possible de livres. Ce dernier mode d'expédition permet de répondre aux commandes urgentes et précises et présente également l'intérêt d'éviter au personnel des établissements les opérations de vérification et de report de cotation faites par le Service central.

L'autorisation donnée aux détenus d'acquérir directement les ouvrages de leur choix n'a pas altéré le constant intérêt porté par les détenus aux bibliothèques dépendant de l'Administration pénitentiaire. Les demandes d'attribution de livres furent aussi nombreuses en 1974 que les années précédentes.

III. – LE SERVICE SOCIAL

Les assistants sociaux ont du adapter leurs méthodes d'action aux réformes introduites dans le régime pénitentiaire et cette adaptation se poursuit par un travail en équipe plus fructueux avec les membres des commissions de l'application des peines.

Le service social maintient son activité des années précédentes malgré la difficulté d'accroître ses effectifs.

Au 31 décembre 1974 le service social se composait de 207 assistants sociaux aidés dans leur action par 1.260 visiteurs de prison.

IV. – ENSEIGNEMENT SPORTIF

La situation des activités sportives dans les établissements pénitentiaires a progressé en 1974 :

– 20 établissements bénéficient d'une structure sérieuse et peuvent dispenser plusieurs heures d'activité sportive, par semaine, à chaque détenu.

– Dans 48 autres établissements, en raison de l'insuffisance de l'équipement ou du personnel, seuls les jeunes détenus peuvent bénéficier d'une à deux heures, plus rarement trois, d'éducation physique et sportive.

– Dans une vingtaine d'établissements, les instituteurs organisent de temps en temps, avec des moyens très insuffisants, quelques activités sportives.

En outre, quatre établissements bénéficient d'un enseignement de yoga : maisons centrales de Mulhouse, de Rennes et de Melun, centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis.

En 1974, 120 personnes étaient chargées de l'organisation d'activités sportives pour les détenus ainsi que pour le personnel de surveillance et les éducateurs, soit une augmentation de 17 enseignants par rapport à 1973.

Ces enseignants se répartissent ainsi :

– 61 enseignants de la Jeunesse et des Sports (dont 11 à temps complet et 50 à temps partiel).

– 9 enseignants relevant d'autres administrations ou du secteur privé. Il convient de noter que les statistiques sont imprécises en ce qui concerne le travail de nombreux instituteurs qui, utilisés à plein temps, s'occupent des activités sportives des détenus dans le cadre du 1/3 temps.

– 50 fonctionnaires de l'Administration pénitentiaire environ, dont 30 surveillants à temps complet.

4

TRAVAIL PÉNAL

L'année 1974 fait date dans l'histoire du travail pénal en France. Pour la première fois depuis de longues années, des détenus s'en sont pris à leurs instruments de travail, ce qui ne s'était pas vu notamment lors des mutineries de Toul et de Nancy en 1971.

La Régie industrielle a eu particulièrement à souffrir des mutineries de juillet 1974. L'ébénisterie et la fabrique de chaussures de Clairvaux étaient entièrement détruites. L'atelier de confection de Nîmes subissait pour 500.000 F de dégâts et ne devait d'être sauvé qu'à la résistance opposée aux mutins par les travailleurs de l'atelier.

Un certain nombre de concessionnaires subissait des pertes très importantes : à la maison centrale de Nîmes les ateliers en concession étaient totalement détruits. A la maison centrale de Caen un atelier de la fabrique de sièges était incendié. Dans les maisons centrales de Loos et d'Eysses des ateliers étaient saccagés ou partiellement détruits. A Clairvaux, un atelier de travaux sur plastique était incendié.

L'ensemble des dommages causés aux concessionnaires — qui devait donner lieu ultérieurement à une indemnisation de l'État — a été évalué à 6.400.000 F.

Les destructions subies par la Régie étaient évaluées à 7.700.000 F.

A la suite de ces troubles, certains employeurs de main-d'œuvre pénale ont retiré leurs machines, d'autres ont ralenti leur activité. La dégradation de la situation dans les établissements pénitentiaires a eu en outre pour conséquence une chute du rendement qui a affecté la rentabilité des ateliers et entraîné parfois leur fermeture.

Pour aggraver cette situation, les effets du ralentissement de l'expansion perceptibles déjà depuis plusieurs mois à l'extérieur, se sont fait sentir dans les établissements pénitentiaires. Des entreprises fragiles ou marginales ont éprouvé dès lors des difficultés grandissantes et ont été amenées à arrêter leur activité, voire à déposer leur bilan. Quelques uns ont continué à faire travailler les détenus, mais ils ont réglé l'administration avec des retards grandissants, ce qui a porté les impayés à un montant qui n'avait jamais été atteint.

L'ensemble de ces éléments expliquent que les chiffres du travail pénal au cours de l'année 1974 fassent apparaître un recul des rémunérations totales versées. Pour la Régie 4.721.000 F au lieu de 4.978.000 F en 1973 (— 5,17 %) et pour la concession 40.263.000 F au lieu de 40.440.000 F en 1973, soit un recul en chiffre absolu de

0,43 % qui ne donne qu'une idée approximative de la diminution réelle du pouvoir d'achat du travailleur détenu puisqu'au cours de l'année 1974 des hausses d'un montant total de 19,35 % avaient été prescrites.

Pour essayer de lutter contre cette récession, l'Administration a développé les chantiers et les travaux du service général, si bien que les rémunérations versées pour ces deux rubriques font apparaître une progression de 34,24 % pour les premiers et de 49,05 % pour les seconds.

▲

Répartition des détenus selon leur affectation professionnelle

ANNÉE 1974

	HOMMES		FEMMES		TOTAUX	
	1er janv. 1974	1er janv. 1975	1. janv. 1974	1er janv. 1975	1er janv. 1974	1er janv. 1975
Inoccupés :						
— Inadaptés	1.520	827	69	26	1.589	853
— Non astreints	3.426	3.343	74	85	3.500	3.428
— Chômeurs	5.071	7.160	66	216	5.137	7.376
Total des inoccupés	10.017	11.330	209	327	10.226	11.657
Travail :						
— En régie	753	611	43	37	796	648
— En concession	9.829	7.810	259	141	10.088	7.951
— Au Service général	4.023	3.965	177	174	4.200	4.139
— Entretien des Bâtiments	859	786	»	»	859	786
— Chantiers extérieurs	70	126	»	»	70	126
— Semi-liberté	408	341	2	9	410	350
— Formation professionnelle	430	359	18	16	448	375
Total des travailleurs	16.372	13.998	499	377	16.871	14.375

État comparatif des années 1974 et 1973 en ce qui concerne la répartition des feuilles de paie par catégories d'emploi

	1974	1973	DIFFÉRENCE		Observations
			en valeur absolue	en pourcentage	
– Services généraux	4.552.551,19	3.054.276,55	1.498.274,64	49,05 %	
– Bâtiments	869.153,40	647.456,43	221.696,97	34,24 %	
– Régie industrielle	4.721.174,80	4.752.952,26	31.777,46	0,67 %	
– Travaux concédés	40.263.062,17	40.440.528,04	–177.465,87	– 0,43 %	
– Formation professionnelle	800.029,52	726.647,86	73.381,66	10,09 %	
– Semi-liberté	6.090.910,27	6.478.794,09	–387.883,82	– 5,98 %	
Totaux	57.296.881,35	56.100.655,23	1.196.226,12	2,11 %	
– Cotisations « Accidents travail »	1.286,508,94	1.247.681,89	38.827,05	3,11 %	
– Total des feuilles de paie	58.583.390,29	57.348.337,12	1.235.053,17	2,15 %	

Tableau comparatif des années 1974 et 1973 en ce qui concerne la répartition du produit du travail (y compris les cotisations « accidents du travail »)

	1974	1973	DIFFÉRENCE		Observations
			en valeur absolue	en pourcentage	
– Part des détenus	36.400.687,92	34.606.303,01	1.794.384,91	+ 5,19 %	
– Part de l'État	15.973.922,59	16.473.123,92	– 499.201,33	– 3,03 %	
– Redevance spéciale	4.922.270,84	5.021.228,30	– 98.957,46	– 1,97 %	
– Cotisations « Accidents travail »	1.286.508,94	1.247.681,89	+ 38.827,05	+ 3,11 %	
Total feuilles de paie	58.583.390,29	57.348.337,12	+1.235.053,17	+ 2,15 %	

Récapitulation

	1974	1973	DIFFÉRENCE		Observations
			en valeur absolue	en pourcentage	
– Part des détenus	36.400.687,92	34.606.303,01	+1.794.384,91	+ 5,19 %	
– Perception totale de l'État	18.798.617,86	19.341.159,52	– 542.541,66	– 2,80 %	
– Perception totale de la Sécurité soc.	3.384.084,51	3.400.874,59	– 16.790,08	– 0,49 %	
	58.583.390,29	57.348.337,12	+1.235.053,17	+ 2,15 %	

5

SITUATION SANITAIRE

I. — MÉDECINE PRÉVENTIVE

A. — Maladies mentales

Au cours de l'année 1974, 17.517 détenus, soit 17.052 hommes et 465 femmes ont été examinés.

L'activité du centre médico-psychologique de la maison d'arrêt de La Santé a permis d'examiner :

— 5.207 détenus, dont 4.971 après signalement;
— 1.092 maladies ont été dépistées.

B. — Tuberculose

54.114 détenus ont été soumis en 1974 au dépistage systématique.

37.849 hommes et 969 femmes ont été examinés grâce aux installations radiologiques des établissements.

18.944 hommes et 352 femmes ont été examinés, soit grâce au camion de dépistage venu à l'établissement, soit dans les dispensaires d'hygiène sociale.

256 cas de tuberculose ont été dépistés chez les hommes et 6 cas chez les femmes, soit une proportion de 4,5 ‰ pour les deux catégories.

— 121 hommes ont été transférés au sanatorium pénitentiaire de Liancourt;
— 135 hommes et 6 femmes ont été admis dans les hôpitaux civils;
— 165 hommes et 6 femmes ont été vaccinés par le B.C.G.

C. Maladies vénériennes

Le nombre des examens sérologiques pratiqués a été de 54.344 hommes et 3.224 femmes.

818 cas de syphilis ont été dépistés chez les hommes et 57 chez les femmes, soit une proportion pour les hommes de 15 ‰ et chez les femmes de 17,6 ‰. La syphilis est en augmentation sur les années précédentes.

Ont été également dépistées :

- 350 gonococcies chez les hommes et 29 chez les femmes;
- 247 affections vénériennes diverses chez les hommes et 22 chez les femmes.

D. – Poliomyélite

La vaccination antipoliomyélitique a été pratiquée cette année sur 15.792 hommes et 141 femmes.

E. – Autres vaccinations

– antivariolique	18 hommes	
– anti-tétanique	756 hommes	6 femmes
– anti-diphtérique	58 hommes	2 femmes
– T.A.B.	11 hommes	1 femme

▲

II. – MÉDECINE DE SOINS

A. – Statistiques générales

	Hommes	Femmes	Total
Médecine générale :			
– Thyphoïde	»	»	»
– Erysipèle	3	»	3
– Oreillons	4	»	4
Maladies pulmonaires (sans la tuberculose)	2.423	50	2.473
Maladies cardiaques	1.081	28	1.109
Maladies digestives :			
– Ulcères gastriques ou duodénaux	1.303	10	1.313
– Autres affections digestives	4.144	32	4.176
Affections cancéreuses	53	»	53
Spécialités :			
Oto-rhino-laryngologie	2.805	155	2.960
Ophtalmologie	3.529	44	3.573
Dermatologie	6.124	86	6.210

B. – Traitements particuliers

1. – MALADIES MENTALES

10.052 hommes et 75 femmes présentant des troubles mentaux ont été traités dans des établissements pénitentiaires.

755 hommes et 19 femmes ont fait l'objet d'un internement dans un hôpital psychiatrique dont 76 à partir du centre médico psychologique de La Santé.

2. – ALCOOLISME

1.251 hommes et 32 femmes ont été soumis à un traitement anti-alcoolique au cours de leur incarcération, dont 368 au C.M.P. de La Santé qui ont été pris en charge à leur sortie.

3. – TOXICOMANIE

Au cours de l'année 1974, 803 détenus (759 hommes et 44 femmes) ont été traités pour intoxication par les stupéfiants. Les

établissements pénitentiaires qui ont eu à traiter le plus de drogués sont les suivants :

– Maison d'arrêt de MONTPELLIER	10 détenus	
– Maison d'arrêt de RODEZ	7 détenus	
– Maison d'arrêt d'AGEN	9 détenus	
– Maison d'arrêt de GRADIGNAN	10 détenus	
– Maison d'arrêt de ROCHEFORT	10 détenus	
– Maison d'arrêt de STRASBOURG	6 détenus	
– Maison d'arrêt de METZ	33 détenus	+ 2 femmes
– Maison d'arrêt du MANS	7 détenus	
– Maison d'arrêt de RENNES	6 détenus	
– Maison d'arrêt de LOOS	7 détenus	+ 2 femmes
– Maison d'arrêt du HAVRE	12 détenus	
– Maison d'arrêt de VALENCIENNES	18 détenus	+ 3 femmes
– Maison d'arrêt de BESANÇON	10 détenus	
– Maison d'arrêt de DIJON	16 détenus	+ 2 femmes
– Maison d'arrêt d'AVIGNON	7 détenus	
– Maison d'arrêt de GRASSE	10 détenus	
– Maison d'arrêt de TOULON	25 détenus	+ 1 femme
– Maison d'arrêt de NICE	40 détenus	+ 4 femmes
– Maison d'arrêt des BAUMETTES	60 détenus	+ 19 femmes
– Maison d'arrêt de LA SANTÉ	95 détenus	
– Prisons de LYON	14 détenus	
– Prisons de FRESNES	99 détenus	
– Centre pénitentiaire de FLEURY-MÉROGIS	300 détenus	+ 34 femmes

4. – SOINS DENTAIRES

– Consultations	45.052 hommes	1.700 femmes
– Soins	28.727 hommes	903 femmes
– Extractions	11.342 hommes	360 femmes
– Prothèses	872 hommes	20 femmes

▲

1. – PRISONS-HOPITAL DES BAUMETTES A MARSEILLE

	Hommes	Femmes	Total
Chirurgie générale			
– Consultations	113	»	113
Spécialités			
Opthalmologie			
– Consultations	58	»	58
Oto-rhino-laryngologie			
– Consultations	57	»	57
Urologie			
– Consultations	70	»	70
Stomatologie			
– Consultations	254	»	254
Cardiologie			
– Consultations	1.112	»	1.112
Radiologie			
– Consultations	3.720	»	3.720
Psychiatrie			
– Consultations	1.730	»	1.730
Dermatologie			
– Consultations	377	»	377

▲

C. — Statistiques concernant l'activité des hôpitaux pénitentiaires

2. — HOPITAL CENTRAL DES PRISONS DE FRESNES

	Hommes	Femmes	Total
Chirurgie générale			
— Consultations	3.378	»	3.378
— Interventions	193	15	208
Consultations en milieu hospitalier civil	304	6	310
Hospitalisations en milieu hospitalier civil	140	5	145
Spécialités			
Ophtalmologie			
— Consultations	861	32	893
Oto-rhino-laryngologie			
— Consultations	685	27	712
— Interventions	40	»	40
Urologie			
— Consultations	310	»	310
— Interventions	4	»	4
Cardiologie			
— Consultations	460	»	460
Neurologie			
— Consultations	349	6	355
Gastro-entérologie			
— Consultations	245	5	250
Stomatologie			
— Consultations	66	»	66
— Interventions	8	»	8
Psychiatrie			
— Consultations	444	»	444
Chirurgie osseuse			
— Consultations	150	»	150
— Interventions	9	»	9
Gynécologie			
— Consultations	»	90	90
Kynésithérapie			
— Consultations	469	11	480
Radiographies			
— Examens pratiqués	3.541	107	3.648
Nombre de malades traités			
— A l'hôpital central de Fresnes	1.258	126	1.384
— A l'infirmerie annexe	414	»	414
— Au quartier des Nourrices	»	13	13

III. — SUICIDES — TENTATIVES DE SUICIDE AUTOMUTILATIONS ET GRÈVES DE LA FAIM

A. — Suicides

25 détenus sont décédés des suites d'actes accomplis volontairement sur eux-mêmes et destinés à porter atteinte à leur intégrité physique :

— par pendaison ou strangulation	19
— par ingestion de produits toxiques	6
Total	25

— moins de 21 ans	5
— de 21 à moins de 25 ans	11
— de 25 à moins de 30 ans	5
— de 30 et plus de 30 ans	4
Total	25

6 étaient des étrangers (1 Yougoslave, 1 Tunisien, 1 Italien, 1 Portugais, 2 Algériens).

Analyse des suicides survenus au cours de l'année 1974

1. — EN FONCTION DE LA DURÉE DE L'INCARCÉRATION

Durée d'incarcération au jour du suicide	PRÉVENUS	CONDAMNÉS	TOTAL
— 15 jours	1	1	2
15 jours à 3 mois	7	1	8
3 mois à 6 mois	4	2	6
6 mois à 1 an	4	2	6
1 an à 3 ans	»	»	»
3 ans à 5 ans	1	1	2
5 ans à 10 ans	»	»	»
10 ans à 20 ans	»	1	1
Total	17	8	25

2. – EN FONCTION DE LA DURÉE DE L'INCARCÉRATION ET DE LA PEINE

(condamnés seulement)

DURÉE d'incarcération au jour du suicide	DURÉE DE LA PEINE							
	3 à 6 mois	6 mois à 1 an	1 à 3 ans	3 à 5 ans	5 à 10 ans	10 à 20 ans	plus de 20 ans	TOTAL
– de 15 jours	1	»	»	»	»	»	»	1
15 jours à 3 mois	»	»	1	»	»	»	»	1
3 mois à 6 mois	1	1	»	»	»	»	»	2
6 mois à 1 an	»	»	2	»	»	»	»	2
1 an à 3 ans	»	»	»	»	»	»	»	»
3 ans à 5 ans	»	»	»	1	»	»	»	1
5 ans à 10 ans	»	»	»	»	»	»	»	»
10 ans à 20 ans	»	»	»	»	»	1	»	1
Total	2	1	3	1	»	1	»	8

B. – Tentatives de suicide

392 tentatives de suicide ont été dénombrées en 1974 (160 en 1972 et 325 en 1973).

– par pendaison ou strangulation	178
– par ingestion de produits toxiques	111
– par précipitation dans le vide	11
– par automutilation grave	92
Total	392

C. – Refus d'aliments et actes d'automutilation

Comme chaque année, ont été enregistrés des refus d'aliments et des automutilations légères et ingestions de corps étrangers qui n'avaient pas pour but et ne pouvaient avoir pour conséquence le suicide de l'intéressé.

Un certain nombre de détenus ont également menacé de se précipiter dans le vide après avoir réussi à se hisser sur un toit ou un point élevé. Ils entendaient protester ainsi contre leur inculpation ou la conduite de l'information suivie à leur égard.

6

PERMISSIONS DE SORTIR

Instituées dans la législation et la réglementation pénitentiaire française en 1959 (Code de procédure pénale, art. 723 et D. 142 et suivants), les permissions de sortir permettent à un détenu, condamné définitif, de s'absenter d'un établissement pénitentiaire pendant une courte période de temps.

Prévue à l'origine pour des cas particuliers, tels que la maladie grave d'un proche ou la sortie dominicale d'un condamné admis à la semi-liberté, la permission de sortir est devenue une mesure d'individualisation du traitement pénal depuis l'introduction par le décret du 12 septembre 1972, modifiant le code de procédure pénale, d'une permission de sortir pour « le maintien des liens familiaux et la préparation de la réinsertion sociale » (art. D. 144-9 du Code de procédure pénale). Cette autorisation, réservée aux condamnés ayant exécuté la moitié de leur peine et n'ayant à subir qu'un temps de détention inférieur à trois ans (article D. 143 du code de procédure pénale), est en effet destinée aussi bien à favoriser le rééquilibre personnel du détenu bénéficiaire qu'à donner à ce dernier l'habitude d'accomplir les efforts de volonté qui seront ensuite les meilleurs gages de son retour à une vie sociale normale.

Précédant la sortie soit en libération conditionnelle, soit à l'issue de la peine, la permission constitue un test préalable important pour les perspectives de réadaptation des détenus. Ces permissions sont accordées par le juge de l'application des peines après avis d'une commission siégeant à la prison et comprenant le chef d'établissement, l'assistant social, etc. Cette commission vérifie le bien-fondé de la requête présentée par le détenu; celui-ci est mis en garde par le juge de l'application des peines contre les conséquences d'un échec éventuel. Il s'assure, en outre, que les conditions familiales, sociales, pécuniaires, nécessaires à son bon déroulement sont réunies.

L'analyse des statistiques indiquées ci-après fait certes apparaître, par rapport à l'année précédente, une augmentation du pourcentage des détenus n'ayant pas réintégré l'établissement pénitentiaire, mais cette augmentation reste très limitée puisqu'elle n'atteint que 0,87 % par rapport au nombre de détenus ayant obtenu une autorisation au cours de l'année quel que soit le nombre de sorties, et 0,56 % par rapport au nombre total des sorties effectives.

Pour chaque catégorie d'établissement, le pourcentage moyen d'augmentation du taux d'échec par rapport à l'année 1973 est le suivant :

- maisons centrales et autres établissements pour peines . . . . . 1,20 %
- maisons d'arrêt . . . . . 0,54 %
- centres de semi-liberté autonomes. . . . . 0,37 %
- D.O.M. . . . . 1,50 %

On observe, par ailleurs, une diminution sensible du taux d'échecs dans la catégorie des maisons centrales à régime progressif et des établissements sanitaires.

Permissions de sortir

Tableau récapitulatif général

PERMISSIONS ACCORDÉES	NOMBRE de détenus	NOMBRE de permissions
— pour décès ou maladie grave d'un proche	718	718
— en vue d'un examen	251	251
— dans les cas visés aux 2°, 4°, et 5° de l'article D. 144 du Code de procédure pénale	1.373	1.373
— à titre de sortie promenade des semi-libres (article D. 144-6°)	2.623	12.048
— à titre d'autres sorties individuelles des condamnés (article D. 144-7°)	341	341
— en vue d'une comparution devant une juridiction ou un organisme d'ordre administratif d'un semi-libre (article D. 144-8°)	140	140
— en vue du maintien des liens familiaux et de la préparation de la réinsertion sociale (art. D.144-9°)	4.728	6.939
— à titre d'épreuve préalable au retour à la vie libre des condamnés à la tutelle pénale (art.D.498-3°)	32	32
Total	10.206	21.842

Permissions de sortir

Tableau général avec ventilation selon les motifs des permissions de sortir accordées

ÉTABLISSEMENT pénitentiaire	NOMBRE DE PERMISSIONS DE SORTIR DÉLIVRÉES (1)							Nombre de détenus n'ayant pas réintégré l'établissement à l'issue d'une permission	Nombre d'autres incidents
	pour décès ou maladie grave d'un proche	en vue d'un examen	dans les cas visés aux 2e, 4e et 5e de l'article D. 144 du C.P.P.	à titre de sortie-promenade des semi-libérés (art. D. 144-6)	à titre d'autres sorties individuelles des condamnés (art. D. 144-7)	en vue d'une comparution devant une juridiction ou un organisme d'ordre administratif d'un semi-libre (art. D. 144-8)	en vue du maintien des liens familiaux et de la préparation de la réinsertion sociale (art. D. 144-9)	à titre d'épreuve préalable au retour à la vie libre des condamnés à la tutelle pénale (art. D. 498-3)		
Maisons centrales et centres pénitentiaires	293	77	212	105 (1.246)	86	1	1.688 (2.179)	4	84	25
— Maisons d'arrêt	391	153	1.018	1.948 (7.560)	236	117	2.568 (3.792)	10	160	49
— C.S.L. autonomes	4	»	60	525 (3.160)	19	19	166 (505)	18	8	13
Total	688	230	1.290	2.578 (11.966)	341	137	4.422 (6.476)	32	252	87
— D.O.M.	30	21	83	45 (82)	»	3	306 (463)	»	11	3
Total général	718	251	1.373	2.623 (12.048)	341	140	4.728 (6.939)	32	263	90

(1) Chaque détenu bénéficiaire étant éventuellement autorisé à sortir plusieurs fois, il a été indiqué :
1) le nombre de détenus ayant obtenu une autorisation au cours de l'année quel que soit le nombre de sorties auxquelles cette autorisation a donné lieu;
2) entre parenthèses, et si possible, le nombre total des sorties effectuées par l'ensemble de ces détenus;
Exemple : si 5 détenus d'un établissement ont bénéficié d'autorisations et sont en tout sortis 27 fois, indiquer les chiffres 5 (27).

Permissions de sortir

Tableau récapitulatif des maisons centrales et autres établissements pour peines

ÉTABLISSEMENT pénitentiaire	NOMBRE DE PERMISSIONS DE SORTIR DÉLIVRÉES								Nombre de détenus n'ayant pas réintégré l'établissement à l'issue d'une permission	Nombre d'autres incidents
	pour décès ou maladie grave d'un proche	en vue d'un examen	dans les cas visés aux 2e, 4e et 5e de l'article D. 144 du C.P.P.	à titre de sortie-promenade des semi-libérés (art. D. 144-6)	à titre d'autres sorties individuelles des condamnés (art. D. 144-7)	en vue d'une comparution devant une juridiction ou un organisme d'ordre administratif d'un semi-libre (art. D. 144-8)	en vue du maintien des liens familiaux et de la préparation de la réinsertion sociale (art. D. 144-9)	à titre d'épreuve préalable au retour à la vie libre des condamnés à la tutelle pénale (art. D. 498-3)		
Maisons centrales à régime progressif.	121	22	133	102 (1.231)	32	»	611 (801)	1	10	12
Autres maisons centrales et centres pénitentiaires.	164	54	68	2 (9)	54	1	870 (1.038)	3	62	7
Établissements sanitaires	8	1	11	1 (6)	»	»	207 (340)	»	12	6
Total général.	293	77	212	105 (1.246)	86	1	1.688 (2.179)	4	84	25

Permissions de sortir

Tableau récapitulatif des maisons d'arrêt par direction régionale

DIRECTION régionale	NOMBRE DE PERMISSIONS DE SORTIR DÉLIVRÉES								Nombre de détenus n'ayant pas réintégré l'établissement à l'issue d'une permission	Nombre d'autres incidents
	pour décès ou maladie grave d'un proche	en vue d'un examen	dans les cas visés aux 2e, 4e et 5e de l'article D. 144 du C.P.P.	à titre de sortie-promenade des semi-libérés (art. D. 144-6)	à titre d'autres sorties individuelles des condamnés (art. D. 144-7)	en vue d'une comparution devant une juridiction ou un organisme d'ordre administratif d'un semi-libre (art. D. 144-8)	en vue du maintien des liens familiaux et de la préparation de la réinsertion sociale (art. D. 144-9)	à titre d'épreuve préalable au retour à la vie libre des condamnés à la tutelle pénale (art. D. 498-3)		
Bordeaux	37	6	36	83 (273)	41	2	152 (230)	3	11	5
Dijon	46	14	80	254 (789)	54	4	141 (175)	»	10	4
Lille.	89	18	232	598 (1.829)	11	10	630 (854)	»	46	10
Lyon	28	14	202	225 (1.160)	15	71	191 (233)	2	16	5
Marseille	22	6	43	92 (340)	3	»	136 (234)	»	6	»
Paris	68	47	68	103 (408)	»	3	565 (737)	»	32	»
Rennes	43	16	180	370 (1.383)	70	24	331 (616)	1	19	15
Strasbourg	39	14	110	133 (870)	26	1	186 (283)	3	11	7
Toulouse	19	18	67	90 (508)	16	2	236 (430)	1	9	3
Totaux	391	153	1.018	1.948 (7.560)	236	117	2.568 (3.792)	10	160	49

Permissions de sortir

Centres autonomes de semi-liberté

ÉTABLISSEMENT pénitentiaire	NOMBRE DE PERMISSIONS DE SORTIR DÉLIVRÉES							Nombre de détenus n'ayant pas réintégré l'établissement à l'issue d'une permission	Nombre d'autres incidents
	pour décès ou maladie grave d'un proche	en vue d'un examen	dans les cas visés aux 2e, 4e et 5e de l'article D. 144 du C.P.P.	à titre de sortie-promenade des semi-libérés (art. D. 144-6)	à titre d'autres sorties individuelles des condamnés (art. D. 144-7)	en vue d'une comparution devant une juridiction ou un organisme d'ordre administratif d'un semi-libre (art. D. 144-8)	en vue du maintien des liens familiaux et de la préparation de la réinsertion sociale (art. D. 144-9)	à titre d'épreuve préalable au retour à la vie libre des condamnés à la tutelle pénale (art. D. 498-3)		
C.S.L. Bordeaux	»	»	»	126 (316)	»	»	» »	»	»	»
C.S.L. Maxeville	1	»	»	100 (750)	»	2	25 (30)	»	1	13
C.S.L. Beaune	»	»	»	67 (422)	18	»	31 (50)	»	1	»
C.S.L. Corbeil	1	»	60	88 (443)	»	12	75 (387)	»	6	»
C.S.L. Mulhouse	»	»	»	69 (827)	»	1	15 (18)	»	»	»
C.S.L. Clermont-Ferrand	1	»	»	36 (241)	»	»	6 (6)	2	»	»
C.S.L. Thionville	1	»	»	11 (28)	1	1	10 (10)	»	»	»
C.S.L. Saint-Sulpice	»	»	»	28 (133)	»	3	4 (4)	16	»	»
Total	4	»	60	525 (3.160)	19	19	166 (505)	18	8	13

Permissions de sortie

D.O.M.

ÉTABLISSEMENT pénitentiaire	NOMBRE DE PERMISSIONS DE SORTIR DÉLIVRÉES							Nombre de détenus n'ayant pas réintégré l'établissement à l'issue d'une permission	Nombre d'autres incidents
	pour décès ou maladie grave d'un proche	en vue d'un examen	dans les cas visés aux 2e, 4e et 5e de l'article D. 144 du C.P.P.	à titre de sortie-promenade des semi-libérés (art. D. 144-6)	à titre d'autres sorties individuelles des condamnés (art. D. 144-7)	en vue d'une comparution devant une juridiction ou un organisme d'ordre administratif d'un semi-libre (art. D. 144-8)	en vue du maintien des liens familiaux et de la préparation de la réinsertion sociale (art. D. 144-9)	à titre d'épreuve préalable au retour à la vie libre des condamnés à la tutelle pénale (art. D. 498-3)		
M.A. Basse-Terre	3	»	2	9 (19)	»	»	27 (31)	»	»	»
M.A. Pointe-à-Pitre	2	»	»	»	»	»	14 (18)	»	»	»
M.C. Fort-de-France	»	»	1	36 (63)	»	»	32 (42)	»	1	»
M.C. St-Denis	25	21	65	»	»	1	161 (205)	»	7	1
M.A. St-Pierre	»	»	15	»	»	2	57 (152)	»	3	2
M.A. Cayenne	»	»	»	»	»	»	15 (15)	»	»	»
Total	30	21	83	45 (82)	»	3	306 (463)	»	11	3

7

RÉDUCTIONS DE PEINE

La réduction de peine instituée par la loi du 29 décembre 1972 a permis de tenir compte de la bonne conduite du détenu alors qu'antérieurement à ce texte, seule la mauvaise conduite était prise en considération par l'application des sanctions réglementaires, les récompenses prévues par les articles D. 252 à D. 254 étant limitées à des améliorations du régime.

La possibilité pour le juge de l'application des peines de retirer une réduction précédemment accordée complète également la liste des sanctions.

Le retrait de réduction prononcé à la suite d'incidents extérieurs à la détention, au cours d'une semi-liberté ou d'une permission de sortir, doit constituer une incitation à un bon comportement et avoir un effet d'exemplarité vis-à-vis des autres détenus.

En valeur absolue le nombre des réductions est passé de 35.337 en 1973 à 33.563 en 1974. Toutefois, la progression est élevée en valeur relative puisque le pourcentage des réductions accordées par rapport aux cas examinés passait de 89,73 % en 1973 à 93,34 % en 1974.

Cette progression peut apparaître comme excessive dans la mesure où elle exprime une attribution quasi systématique fondée sur l'absence d'incident, alors que, suivant la circulaire AP. 72-11 du 30 décembre 1972, cette institution devait bénéficier aux seuls détenus qui donnent des preuves suffisantes de bonne conduite et permettre ainsi d'individualiser le sort du condamné en fonction de son comportement et des efforts accomplis au cours de la détention.

Les retraits de réduction ont été par contre légèrement plus nombreux, de 480 en 1973 (soit 1,35 % de réductions accordées), il passait en effet à 640 (soit 1,90 %) en 1974.

Réduction de peine

Tableau récapitulatif général

	NOMBRE des cas examinés	NOMBRE des réductions accordées	NOMBRE des réductions retirées
Maisons centrales, centres pénitentiaires, et autres établissements pour peines.	8.454	7.580	246
Maisons d'arrêt et centres autonomes de semi-liberté.	26.449	25.004	385
Total	34.903	32.584	631
D.O.M.	1.051	979	9
Total général	35.954	33.563	640

Réduction de peine

Tableau général avec ventilation selon la durée de la peine et des réductions accordées ou retirées

ÉTABLISSEMENT pénitentiaire	INCARCÉRATION INFÉRIEURE A UN AN						INCARCÉRATION ÉGALE OU SUPÉRIEURE A UN AN					
	Nombre de		Détail du nombre de réductions				Nombre de		Détail du nombre de réductions			
			de 7 jours par mois		inférieures à 7 jours par mois				de 3 mois		inférieures à 3 mois	
	cas examinés	R.P. accordées	accordées	retirées	accordées	retirées	cas examinés	R.P. accordées	accordées	retirées	accordées	retirées
Maisons centrales et autres établissements peines.	591	506	315	2	191	13	7.863	7.074	4.338	98	2.736	133
Maisons d'arrêt	19.193	18.182	9.268	114	8.914	93	7.117	6.694	3.830	85	2.864	83
C.S.L. autonomes	98	88	76	9	12	»	41	40	26	1	14	»
Total	19.882	18.776	9.659	125	9.117	106	15.021	13.808	8.194	184	5.614	216
D.O.M.	164	144	38	»	106	»	887	835	360	2	475	7
Total général	20.046	18.920	9.697	125	9.223	106	15.908	14.643	8.554	186	6.089	223

Réduction de peine

Tableau récapitulatif des maisons centrales et autres établissements pour peines

ÉTABLISSEMENT pénitentiaire	INCARCÉRATION INFÉRIEURE A UN AN						INCARCÉRATION ÉGALE OU SUPÉRIEURE A UN AN					
	Nombre de		Détail du nombre de réductions				Nombre de		Détail du nombre de réductions			
			de 7 jours par mois		inférieures à 7 jours par mois				de 3 mois		inférieures à 3 mois	
	cas examinés	R.P. accordées	accordées	retirées	accordées	retirées	cas examinés	R.P. accordées	accordées	retirées	accordées	retirées
Maisons centrales à régime progressif	95	65	32	1	33	»	1.883	1.824	1.154	7	670	26
Autres maisons centrales et centres pénitentiaires.	442	387	254	1	133	13	5.329	4.639	2.720	79	1.919	97
Établissements sanitaires	54	54	29	»	25	»	651	611	464	12	147	10
Total	591	506	315	2	191	13	7.863	7.074	4.338	98	2.736	133

Réduction de peine

Tableau récapitulatif des maisons d'arrêt par direction régionale

DIRECTIONS régionales	INCARCÉRATION INFÉRIEURE A UN AN						INCARCÉRATION ÉGALE OU SUPÉRIEURE A UN AN					
	Nombre de		Détail du nombre de réductions				Nombre de		Détail du nombre de réductions			
			de 7 jours par mois		inférieures à 7 jours par mois				de 3 mois		inférieures à 3 mois	
	cas examinés	R.P. accordées	accordées	retirées	accordées	retirées	cas examinés	R.P. accordées	accordées	retirées	accordées	retirées
Bordeaux	976	942	346	4	596	5	438	404	213	3	191	1
Dijon	1.106	1.059	332	12	727	14	386	366	181	2	185	2
Lille	3.262	2.885	1.864	35	1.021	21	1.471	1.273	757	31	516	30
Lyon	1.406	1.394	708	15	686	3	448	442	260	6	182	3
Marseille	2.568	2.304	469	3	1.835	»	643	600	155	19	445	»
Paris	5.868	5.776	3.555	22	2.221	19	2.298	2.250	1.426	11	824	26
Rennes	1.842	1.745	868	6	877	8	556	534	292	4	242	»
Strasbourg	1.132	1.073	624	3	449	15	448	403	263	4	140	20
Toulouse	1.033	1.004	502	14	502	8	429	422	283	5	139	1
Total général	19.193	18.182	9.268	114	8.914	93	7.117	6.694	3.830	85	2.864	83

L'analyse des statistiques de la libération conditionnelle fournit un certain nombre de renseignements sur le fonctionnement de cette institution profondément modifiée par la loi du 29 décembre 1972. Les indications recueillies permettent de comparer la façon dont cette mesure a été appliquée par rapport à l'année précédente. A cet égard, peu de changement sont intervenus dans la pratique suivie en ce qui concerne les deux catégories de détenus concernés :

– ceux dont la durée de détention à subir est supérieure à 3 ans qui relèvent de la compétence du Garde des Sceaux;

– ceux dont la durée de détention est inférieure ou égale à 3 ans qui relèvent de celle des juges de l'application des peines.

I. – LIBÉRATION CONDITIONNELLE DE LA COMPÉTENCE DU GARDE DES SCEAUX

En 1973 et 1974 le comité consultatif a examiné sensiblement le même nombre de propositions :

– 1.587 pour 1973,
– 1.599 pour 1974.

En revanche, le chiffre des décisions favorables s'est abaissé en 1974 puisqu'il est inférieur de 223 à celui de 1973. Le pourcentage des arrêtés d'admission par rapport à l'ensemble des dossiers examinés est passé de 86 % à 72 % tandis que le taux des ajournements et des rejets a progressé comme le montre le tableau ci-dessous :

Années	Nombre de propositions examinées	Arrêtés d'admission	%	Rejets	%	Ajournem[ts]	%
1973	1.587	1.370	86,32	95	5,98	122	7,69
1974	1.599	1.147	71,73	263	16,44	189	11,82

La baisse en chiffre absolu du nombre des décisions favorables ne s'est pas traduite au niveau des établissements par un abaissement du pourcentage des libérés conditionnels par rapport à l'ensemble des condamnés élargis. Sur 2.649 prisonniers libérés en 1974 des 17 maisons centrales ou centres pénitentiaires les plus importants, plus de 63 % l'ont été en vertu d'une décision de libération conditionnelle contre 56 % en 1973. Cette augmentation en valeur relative du pourcentage des libérations conditionnelles s'explique pour une large

part par une baisse de l'effectif des condamnés. Les statistiques de la population pénale de 1974 en apportent la confirmation puisque, selon les trimestres, à l'exception toutefois du second, on relève par rapport aux époques correspondantes de 1973 une diminution de 500 à 1.800 condamnés.

II. – LIBÉRATION CONDITIONNELLE DE LA COMPÉTENCE DES JUGES DE L'APPLICATION DES PEINES

Le nombre des condamnés admis à la libération conditionnelle par ordonnance des juges de l'application des peines a légèrement augmenté au cours de l'année 1974. On ne note pas de modification sensible dans la répartition des catégories admises au bénéfice de cette mesure. Les condamnés à une peine moyenne comprise entre 1 an et 2 ans représentent comme en 1973 la catégorie la plus nombreuse soit 43 % contre 42 %, les condamnés à moins d'un an constituant 33 % de ceux qui ont été admis à la libération conditionnelle par ordonnance du juge de l'application des peines contre 27 %. On observe enfin une légère diminution des condamnés à plus de 2 ans dont le pourcentage passe de 29 % à 23 %.

De même, la politique des juges de l'application des peines ne s'est pas modifiée au cours de cette année en ce qui concerne le moment où les condamnés ont obtenu leur libération conditionnelle : 62 % de ceux-ci ont bénéficié de cette mesure entre la moitié et les 3/4 de leur peine contre 65 % en 1973.

III. – LES RÉVOCATIONS

En ce qui concerne les révocations, intervenues soit par arrêté soit par ordonnance, la stabilité a été également la règle par rapport à l'année précédente : sur 8.466 libérés conditionnels pris en charge par les comités de probation au cours de l'année 1974, seuls 569 ont fait l'objet d'une révocation soit par arrêté du Garde des Sceaux, soit par ordonnance du juge de l'application des peines. Sur ce chiffre, 142 avaient commis une nouvelle infraction, tandis que 427 se voyaient reprocher une inconduite notoire ou une inobservation des conditions mises à leur charge.

Nombre des détenus libérés soit à l'expiration de leur peine soit en vertu d'une mesure de libération conditionnelle dans les maisons centrales et centres pénitentiaires

ANNÉE 1974

ÉTABLISSEMENTS pénitentiaires	Nombre de détenus libérés			Pourcentage des détenus libérés conditionnels par rapport au nombre total des libérations	Pourcentage des détenus libérés à l'expiration de leur peine par rapport au nombre total des libérations
	à l'expiration de leur peine	en vertu d'une décision de L.C. (G.D.S. et J.A.P.)	TOTAL		
LONGUES PEINES					
– Caen	11	100	111	90,09	9,90
– Clairvaux	50	70	120	58,33	41,66
– Ensisheim	19	57	76	75	25
– Muret	53	132	185	71,35	28,64
– Nîmes	42	45	87	51,72	48,27
– Poissy	50	134	184	72,82	27,17
Total	225	538	763	70,52	29,48
MOYENNES PEINES					
– Casabianda	21	57	78	73,07	26,92
– Eysses	59	246	305	80,65	19,34
– Loos	163	82	245	33,46	66,53
– Mauzac	57	106	163	65,03	34,96
– Melun	56	115	171	67,25	32,74
– Mulhouse	46	50	96	52,08	47,91
– Oermingen	73	42	115	36,52	63,47
– Rennes	52	51	103	49,51	50,48
– Riom	16	46	62	74,19	25,80
– Saint-Martin-de-Ré	130	224	354	63,27	36,72
– Toul	65	129	194	66,49	33,50
Total	738	1.148	1.886	60,86	39,13
Total général	963	1.686	2.649	63,64	36,35

Statistique des décisions ministérielles prises en matière de libération conditionnelle

ANNÉE 1974	DÉTENTION A SUBIR						TOTAUX
	De 3 ans 1 jour à moins de 5 ans	De 5 ans à moins de 10 ans	10 ans et plus	Réclusion criminelle à perpétuité	Condamnés à la tutelle pénale	Condamnés à une peine de détention criminelle	
Propositions de L.C. examinées	670	506	345	»	78	»	1.599
Soumises au comité							
Arrêtés d'admission	516	360	217	»	54	»	1.147
Décisions de rejet	107	71	73	»	12	»	263
Décisions d'ajournement	47	75	55	»	12	»	189
Non soumises au comité							
Arrêté d'admission	»	»	»	»	»	»	»
Décision de rejet	»	»	»	»	»	»	»
Décision d'ajournement	»	»	»	»	»	»	»
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ARRETÉS D'ADMISSION							
Nature des délits							
Meurtre, assassinat	25	69	98	»	1	»	193
Coups et blessures volontaires	72	46	27	»	5	»	150
Viol	37	42	17	»	3	»	99
Délits contre les mœurs	54	29	13	»	2	»	98
Autres délits contre les personnes	23	9	»	»	2	»	34
Vol qualifié, association de malfaiteurs	121	142	72	»	5	»	340
Vol, escroq. abus de conf. chèques sans provisions	186	36	8	»	41	»	271
Autres délits contre les biens	4	3	»	»	1	»	8
Atteinte à la sûreté de l'État	»	»	»	»	»	1	1
Divers	49	18	11	»	2	»	80
Catégorie de condamnés							
Primaires	289	244	157	»	»	»	690
Récidivistes	227	116	60	»	54	»	457
Condamnés à une peine assortie de la tutelle pénale							
Admis en cours de peine principale	»	»	»	»	1	»	1
Admis pour la première fois	»	»	»	»	34	»	34
Ayant déjà bénéficié de la L.C.	»	»	»	»	19	»	19
Conditions particulières de la L.C.							
Épreuve préalable de semi-liberté	38	33	36	»	8	»	115
Stage de formation professionnelle	28	10	10	»	3	»	51
Fréquentation d'un dispensaire anti-alcoolique	61	46	35	»	6	»	148
Fréquentation d'un disp. d'hygiène mentale	54	55	20	»	5	»	134
Expulsion ou extradition	40	29	33	»	»	»	102
Autres conditions	52	61	32	»	1	»	146
Prolongation d'assistance							
Prolongation de l'assistance ⩽ 6 mois	150	49	6	»	»	»	205
Prolongation de l'assistance de 6 à 12 mois	32	»	»	»	»	»	32
Arrêtés rapportant une décision d'admis. à la L.C.	15	6	7	»	4	»	32
RÉVOCATIONS							
Nombre de révocations prononcées	54	47	35	»	34	»	170
Nombre de révocations totales	51	43	30	»	33	»	157
Nombre de révocations partielles	3	4	5	»	1	»	13
Révocations prononcées							
Après nouvelle condamnation	19	21	14	»	14	»	68
Sans nouvelle condamnation	35	26	21	»	20	»	102
Rév.concern.un L.C. ayant bénéf. de la mesure							
Entre les 1/2 et 2/3 de la peine	4	6	12	»	»	»	22 } 1
Entre les 2/3 et 3/4 de la peine	5	7	14	»	»	»	26 } 1
Au-delà des 3/4 de la peine	45	34	9	»	»	»	88 } 1
Cat. du condamné lors de son admission à la L.C.							
Récidiviste	42	36	21	»	34	»	133
Primaire	12	11	14	»	»	»	37

(1) A ces chiffres s'ajoutent les 34 décisions de révocation concernant des condamnés à la tutelle pénale.

Statistique des décisions des juges de l'application des peines en matière de libération conditionnelle

ANNÉE 1974	DÉTENTION A SUBIR			TOTAUX
	Moins d'un an	De 1 an à moins de 2 ans	De 2 ans à 3 ans	
Ordonnances d'admission	1.130	1.449	769	3.348
Nature des délits				
Homicide, coups et blessures	92	105	69	266
Délits contre les mœurs.	37	71	85	193
Autres délits contre les personnes. . . .	99	113	46	258
Vol ou recel	709	959	461	2.129
Escroq., abus de conf., ch.ss.prov. . . .	142	156	90	388
Autres délits contre les biens	51	45	18	114
Catégorie de condamnés				
Primaire	765	796	368	1.929
Récidiviste	365	653	401	1.419
Point de départ de la L.C.				
Entre la 1/2 et les 3/4 de la peine	841	920	332	2.093
Au-delà des 3/4	289	529	437	1.255
Conditions particulières de la L.C.				
Épreuve préalable de semi-liberté	9	10	14	33
Stage de formation professionnelle . . .	9	30	25	64
Fréq.d'un disp. anti-alcoolique	14	30	12	56
Fréq.d'un disp. d'hygiène mentale . . .	11	24	27	62
Expulsion ou extradition.	37	78	49	164
Autres conditions	112	133	79	324
Prolongation d'assistance				
Prolongation de l'assistance ⩽6 mois. .	445	451	204	1.100
Prolongation de l'assist. de 6 à 12 mois	230	441	220	891
Révocations prononcées				399
Nombre de révocations totales				385
Nombre de révocations partielles				14
Révocations prononcées				
Après nouvelle condamnation				74
Sans nouvelle condamnation.				325

9

SURSIS AVEC MISE A L'ÉPREUVE

L'année 1974 n'a pas, comme les années précédentes, marqué un nouvel accroissement du milieu ouvert puisque le nombre des personnes placées sous le contrôle des comités de probation est passé de 39.921 au 1er janvier 1974 à 37.644 au 1er janvier 1975. Mais il faut souligner que cette diminution est dûe uniquement à l'application des dispositions de la loi d'amnistie du 16 juillet 1974 qui a concerné quelques 8.500 probationnaires. On constate du reste que l'effectif global des condamnés en milieu libre est remonté à 39.951 au 1er avril 1975 puis à 41.195 au 1er juillet.

Le développement de la probation est confirmé par ailleurs par l'examen des statistiques des délinquants condamnés au cours des années 1973 et 1974 par les cours et tribunaux à une peine d'emprisonnement ferme ou assortie du sursis simple ou avec mise à l'épreuve. Le nombre de ces derniers, comme leur proportion par rapport à l'ensemble, a progressé à nouveau d'une année sur l'autre comme le montre le tableau ci-dessous :

NOMBRE DES CONDAMNÉS A UNE PEINE							
Années	ferme	%	assortie du sursis simple	%	assortie du sursis avec mise à l'épreuve	%	Total
1973	93.084	39,7	125.455	53,5	16.025	6,8	234.564
1974	98.930	39,49	131.538	52,52	20.016	7,99	250.484

La nécessité de renforcer les comités de probation et de leur donner les moyens en personnel leur permettant de faire face à l'augmentation du nombre des condamnés a donc été l'une des préoccupations essentielles de l'administration en 1974. La recherche et la mise en œuvre d'une action concertée avec les départements ministériels ou les institutions publiques ou privées qui concourent directement ou indirectement au reclassement social des délinquants a constitué le second objectif de la Direction.

▲

I. – RENFORCEMENT DU PERSONNEL SOCIO-ÉDUCATIF DES COMITÉS

Pour contrôler et surveiller l'exécution des obligations imposées aux condamnés dont ils ont la charge, comme pour aider ces derniers dans leurs efforts de reclassement, les juges de l'application des peines disposaient, au début de l'année 1974, de 256 agents à plein temps, soit une proportion de 1 délégué pour 157 condamnés. Malgré une progression en chiffres absolus du personnel affecté dans les services de l'application des peines, la situation s'est donc détériorée puisque le rapport entre les travailleurs sociaux et le nombre des dossiers à eux confiés était de 1 pour 114 au cours des années 1970 et 1971.

Une telle situation, préjudiciable à l'efficacité de l'action entreprise dans le cadre des institutions du milieu libre a donc conduit l'administration à prendre un certain nombre de mesures pour renforcer les effectifs des agents mis à la disposition des juges. L'une des plus importantes a consisté à demander et à obtenir, en plus du recrutement normal, l'inscription au budget de 1974 de 25 postes de délégués contractuels. Cette forme de recrutement qui avait déjà été employée au cours des années 1962 à 1966 avait été supprimée lors de la promulgation du statut du personnel pénitentiaire. L'insuffisance numérique des éducateurs et l'augmentation croissante du nombre des condamnés en milieu libre a contraint à nouveau l'administration à recourir à cette possibilité.

Les conditions de recrutement arrêtées en liaison avec le Ministère des Finances prévoyaient que les candidats aux fonctions de délégués contractuels devaient non seulement satisfaire aux conditions générales de recrutement prévues pour tous les agents de l'État, mais justifier, en outre, d'un certain âge, 27 ans au moins au 1er janvier de l'année de recrutement, et d'une expérience professionnelle. Selon que les intéressés étaient titulaires ou non du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent, deux ou cinq années de pratique professionnelle dans le domaine socio-éducatif ou en qualité de délégué bénévole à la probation étaient exigées.

Les candidats retenus après une première sélection ont subi un examen médico-psychologique et effectué un stage pratique dans un comité de probation. Celui-ci présentait un double avantage pour l'intéressé lui-même, qui pouvait ainsi se familiariser avec son futur métier et pour le service ensuite qui était à même d'apprécier la personnalité du stagiaire et sa capacité à exercer la profession envisagée.

Au vu des résultats de cet examen et des observations formulées par les juges de l'application des peines, 19 candidats ont finalement été engagés.

Ce recrutement auquel est venu s'ajouter l'affectation dans les comités de probation d'éducateurs titulaires, d'adjoints de probation et de vacataires a permis de porter au 1er janvier 1975 le nombre des agents exerçant leurs fonctions en milieu ouvert à 314. De ce fait, le chiffre des condamnés confiés à chaque agent a pu être ainsi ramené à 112, mais il reste encore largement supérieur aux normes officielles, comparables du reste à celles en usage dans les pays anglo-saxons, qui prévoient 1 délégué pour 50 probationnaires.

II. – L'ACTION ENTREPRISE PAR L'ADMINISTRATION POUR FAVORISER LE RECLASSEMENT DES DÉLINQUANTS

Le reclassement social des condamnés, qui suppose une intégration progressive dans les activités et les structures de la société libre et, par voie de conséquence, une rupture avec les causes qui ont pu les conduire à la délinquance, constitue l'une des tâches les plus difficiles auxquelles sont affrontés les comités de probation.

Du reste, cette notion de réinsertion à laquelle théoriciens et praticiens ne donnent pas toujours le même contenu à évolué au cours de ces dernières années. Longtemps envisagée de façon globale, elle a consisté, par toute une action poursuivie tant en milieu fermé qu'en milieu ouvert, à donner aux condamnés des habitudes de travail et à parfaire leur formation professionnelle de telle sorte qu'ils puissent à la fin de leur peine, exercer une activité suffisamment rémunératrice pour pourvoir à leurs besoins en se conformant à la loi. Or, les changements sociaux particulièrement rapides depuis 25 ans, le développement important des sciences humaines, ont contribué à nuancer cette conception qui, du reste, s'inspirait davantage du but à atteindre que des caractéristiques psycho-sociales réelles des délinquants. Ceux-ci, qui en raison notamment de leur comportement psychologique, éprouvent souvent des difficultés à mener une vie normale, doivent pouvoir s'insérer progressivement dans la collectivité.

Cette intégration qui pour certains restera toujours très imparfaite, est forcément longue et implique une action aux formes multiples et diverses qui doit s'exercer non seulement sur l'individu, mais aussi sur le milieu dans lequel il est appelé à vivre et à travailler.

L'Administration s'est donc efforcée de développer les structures tant juridiques que matérielles permettant aux condamnés d'affronter les difficultés inhérentes à leur retour dans la vie libre et de les guider dans la voie du reclassement.

Dans le domaine du reclassement professionnel, l'Administration pénitentiaire a pris contact, à la fin de l'année 1974, avec l'Agence Nationale pour l'Emploi en vue de rechercher en commun les mesures qui pourraient favoriser l'embauche des condamnés et leur insertion dans le monde du travail qui conditionne pour une large part leur intégration ultérieure dans la société.

Mais celle-ci dépend également de l'aide matérielle et morale qui peut être apportée aux détenus libérés pour leur permettre de faire face, tout au moins dans la période qui suit la libération, aux besoins essentiels d'hébergement et de subsistance qui exclueraient, s'ils n'étaient pas satisfaits, toute possibilité de reclassement. C'est précisément le rôle des centres d'hébergement de rendre possible cette prise en charge matérielle, en attendant que les intéressés puissent retrouver emploi et logement.

Ces foyers, créés le plus souvent par des associations de la loi de 1901, ont pour objet de traiter sous tous leurs aspects les problèmes des pensionnaires qui ont tous pour caractéristique commune de présenter de nombreux signes d'inadaptation sociale dûs à des causes fort diverses.

La loi du 19 novembre 1974, à l'élaboration de laquelle l'Administration pénitentiaire a été associée, prévoit que ces homes pourront recevoir à l'avenir, non seulement des libérés définitifs ou conditionnels, mais également des condamnés au sursis avec mise à l'épreuve et des prévenus placés sous contrôle judiciaire.

Dans la perspective de l'application de cette loi dont les modalités seront précisées par des décrets d'application, la nécessité d'une consultation entre le Ministère de la Justice et le Secrétariat d'État à l'Action sanitaire et sociale est apparue particulièrement opportune. Elle a notamment pour objet de rechercher et d'étudier des formules nouvelles mieux adaptées à l'évolution de la mentalité des condamnés comme aux exigences d'une assistance post-pénale moderne et efficace.

C'est ainsi que pour certaines catégories de délinquants, des structures aussi proches que possible des conditions d'habitat de la population civile, comme peuvent l'être les hôtels ou les appartements protégés disposant d'un service socio-éducatif léger, pourraient être étudiées et mises en place.

Une telle formule, qui laisse une large autonomie aux intéressés, devrait semble-t-il, convenir à des délinquants sans famille ou relations pourvus d'un travail et qui ont davantage besoin d'être hébergés et accueillis, qu'encadrés sur le plan éducatif.

Statistique générale de la probation au 31 décembre 1974

Effectif des probationnaires sous le contrôle des comités au 1er juin 1974 . . .	35.365
Nombre de probationnaires pris en charge dans l'année	15.967
Total des fins de probation pour l'année	18.382
Effectif des probationnaires sous le contrôle des comités au 31-12-1974	32.950

Répartition statistique par trimestre

	1er trim. 1974	2ème trim. 1974	3ème trim. 1974	4ème trim. 1974
Effectif des probationnaires au dernier jour du trimestre précédent.	35.365	36.756	38.074	30.610
Nombre de probationnaires pris en charge au cours du trimestre	3.983	3.931	3.070	4.983
Nombre total de dossiers suivis au cours du	39.348	40.687	41.144	35.593
Fins de probation par trimestre . .	2.592	2.613	10.534	2.643
Effectif des probationnaires au dernier jour du trimestre	36.756	38.074	30.610	32.950

	1er trim. 1974	2ème trim. 1974	3ème trim. 1974	4ème trim. 1974
Répartition statistique des dossiers des probationnaires suivis au cours du :				
Hommes	36.257	35.509	35.966	33.034
Femmes	3.091	5.178	5.178	2.559
Total	39.348	40.687	41.144	35.593
Répartition par âge des condamnés suivis au cours du :				
Moins de 21 ans	7.441	7.545	7.515	6.624
De 21 à 25 ans	9.144	9.607	9.650	8.536
De 25 à 30 ans	6.898	7.314	7.400	6.535
De plus de 30 ans	15.865	16.221	16.579	13.898

	1er trim. 1974	2ème trim. 1974	3ème trim. 1974	4ème trim. 1974
Nature de la juridiction qui a prononcé la condamnation :				
Cours d'assises	595	647	655	671
Cours d'appel	3.232	3.319	3.280	3.141
Tribunaux correctionnels	35.242	36.406	36.877	31.565
Juridictions spéciales pour mineurs	279	315	332	216
Antécédents des condamnés :				
Sans condamnation	24.891	25.175	25.221	22.553
Condamnés avec sursis simple	7.195	7.847	7.968	6.293
Condamnés avec sursis avec mise à l'épreuve	2.466	2.655	2.816	2.511
Condamnés sans sursis	4.796	5.010	5.139	4.236
Nature du délit :				
Vol ou recel	14.248	14.624	14.734	13.321
Escroquerie, abus de confiance, chèques sans provision	4.003	4.080	4.132	3.421
Homicide, coups et blessures	2.833	3.081	3.118	2.628
Attentats aux mœurs	1.732	1.785	1.762	1.500
Abandon de famille	8.057	8.325	8.425	8.778
Autres délits	9.663	10.166	10.276	7.256
Durée de la peine d'emprisonnement prononcée :				
De 0 à 3 mois	15.118	15.805	15.440	8.804
De 3 mois à 1 an	18.335	19.005	19.576	20.528
De plus d'un an	5.895	5.877	6.128	6.261
Caractère total ou partiel du sursis :				
Sursis à l'exécution totale de la peine	31.543	32.227	32.369	26.864
Sursis à l'exécution partielle de la peine	7.805	8.460	8.775	8.729
Durée de la mise à l'épreuve :				
De 3 ans	27.683	28.279	28.417	23.675
De 3 ans à 5 ans	11.665	12.408	12.727	11.918

Obligations particulières

1. — Obligations prévues à l'article R.58 du C.P.P.

	TOTAL				Imposées par la décision prononçant la mise à l'épreuve				Ordonnées par le Juge de l'Applicat. des Peines en cours d'épreuve (art. 739-2)				Imposées par la juridiction en cours d'épreuve (art. 739-2)			
	1er trim.	2ème trim.	3ème trim.	4ème trim.	1er trim.	2ème trim.	3ème trim.	4ème trim.	1er trim.	2ème trim.	3ème trim.	4ème trim.	1er trim.	2ème trim.	3ème trim.	4ème trim.
1) exercer une activité professionnelle ou suivre un enseignement ou une formation professionnelle	15560	15903	15692	14086	14351	14626	14545	13120	1209	1277	1147	965	»	»	»	1
2) établir sa résidence en un lieu déterminé	8979	9117	8973	8074	8230	8365	8333	7550	748	751	640	524	1	1	»	»
3) mesures de contrôle, de traitement ou de soins notamment aux fins de désintoxication	8966	9221	9268	7188	8392	8517	8535	6690	572	703	732	498	2	1	1	»
4) contribuer aux charges familiales ou acquitter les pensions alimentaires	8785	8722	8784	8899	8500	8450	8437	8633	285	271	347	266	»	1	»	»
5) réparer les dommages causés par l'infraction	10007	9970	10115	8928	9537	9473	9589	8518	470	497	526	410	»	»	»	»

Obligations particulières

2. – Obligations prévues à l'article R.59

	TOTAL				Imposées par la décision prononçant la mise à l'épreuve				Ordonnées par le Juge de l'Applicat. des Peines en cours d'épreuve (art. 739-2)				Imposées par la juridiction en cours d'épreuve (art. 739-2)			
	1er trim.	2ème trim.	3ème trim.	4ème trim.	1er trim.	2ème trim.	3ème trim.	4ème trim.	1er trim.	2ème trim.	3ème trim.	4ème trim.	1er trim.	2ème trim.	3ème trim.	4ème trim.
1) ne pas conduire certains véhicules déterminés par référence à l'article R.124 du Code de la Route.	2344	2331	2183	2109	2232	2237	2094	2046	112	94	89	63	»	»	»	»
2) ne pas fréquenter certains lieux (débits de boisson, champs de courses, casinos, etc.)	6063	6245	6185	4928	5576	5749	5663	4547	487	496	522	381	»	»	»	»
3) ne pas engager de paris notamment dans les maisons de paris mutuels . .	2062	2055	2034	1771	1990	2002	1985	1729	72	53	49	42	»	»	»	»
4) s'abstenir de tous excès de boissons alcoolisées	6379	6501	5999	4986	5748	5741	5205	4471	631	760	794	515	»	»	»	»
5) ne pas fréquenter certains condamnés notamment les co-auteurs ou complices	2661	2694	2658	2357	2443	2473	2441	2164	218	221	217	193	»	»	»	»
6) s'abstenir de recevoir ou d'héberger à son domicile certaines personnes notamment la victime de l'infraction s'il s'agit d'un attentat aux mœurs	1906	1951	1849	1691	1804	1867	1768	1620	102	84	81	71	»	»	»	»

Incidents survenus en cours d'épreuve

pour le :

	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre
Ordre d'incarcération provisoire (art. 741-2)	60	59	45	54
Prolongation du délai d'épreuve (art. 742-1)	24	27	24	30
Révocation partielle (art. 742-2) . .	80	92	62	74

Fin de la probation

au cours du

	1er trim.	2ème trim.	3ème trim.	4ème trim.	Total pour l'année
Par révocation de plein droit (art. 744-3)	323	290	221	305	1.139
Par révocation judiciaire (art. 742-3)	122	126	104	150	502
Par expiration du délai d'épreuve.	1.988	1.995	1.589	1.641	7.213
Par décès.	81	82	69	63	295
Par réhabilitation anticipée (art. 743).	45	49	35	41	170
Par amnistie	33	71	8.516	443	9.063
Total	2.592	2.613	10.534	2.643	18.382

Effectif des condamnés placés sous le contrôle des comités au 31 décembre 1974

COURS d'appel	COMITÉS	a) probationnaires	b) LIBÉRÉS conditionnels		c) Interdits de séjour	TOTAL au 31 décembre 1974
			ordinaires	soumis à la tutelle pénale		
Agen	Agen	72	16	»	»	88
	Marmande	18	4	»	»	22
	Auch	47	3	»	1	51
	Cahors	76	10	4	1	91
Aix	Aix	367	69	4	»	440
	Tarascon	59	»	»	»	59
	Digne	50	12	»	2	64
	Marseille	1266	161	»	8	1.435
	Nice	428	49	»	9	486
	Grasse	371	38	»	1	410
	Toulon	280	27	»	»	307
	Draguignan	176	8	»	»	184
Amiens	Amiens	254	54	»	32	340
	Abbeville	31	3	»	»	34
	Péronne	63	3	»	3	69
	Beauvais	237	25	1	»	263
	Compiègne	64	5	»	»	69
	Senlis	105	11	»	»	116
	Soissons	92	24	1	3	120
	Laon	121	10	»	»	131
	St-Quentin	98	14	1	1	114
Angers	Angers	321	25	»	6	352
	Saumur	82	3	»	»	85
	Laval	119	25	»	13	157
	Le Mans	328	42	»	3	373
Bastia	Bastia	162	64	»	4	230
	Ajaccio	69	18	»	»	87
Besançon	Belfort	99	8	»	1	108
	Besançon	236	23	2	8	269
	Montbéliard	60	9	»	4	73
	Lons-le-Saunier	13	5	»	»	18
	Dôle	69	3	»	»	72
	Lure	44	6	»	4	54
	Vesoul	32	1	»	»	33
Bordeaux	Angoulême	122	14	»	»	136
	Bordeaux	962	87	»	3	1.052
	Libourne	88	1	1	»	89
	Périgueux	101	10	1	»	112
	Bergerac	37	2	»	»	39
Bourges	Bourges	100	8	»	3	111
	Châteauroux	68	11	»	»	79
	Nevers	154	13	»	»	167
Caen	Alençon	106	9	»	»	115
	Argentan	79	5	»	»	84
	Caen	375	47	1	14	437
	Lisieux	49	9	»	»	58
	Cherbourg	54	7	»	»	61
	Avranches	45	1	»	»	46
	Coutances	71	3	»	»	74
Chambéry	Annecy	80	16	1	1	98
	Bonneville	49	9	»	»	58
	Thonon-les-Bains	89	12	»	»	101
	Chambéry	110	17	»	1	128
	Albertville	60	»	»	»	60
Colmar	Colmar	205	60	7	9	281
	Mulhouse	270	73	4	45	392
	Strasbourg	476	40	»	3	519
	Saverne	36	1	»	»	37

COURS d'appel	COMITÉS	a) probationnaires	b) LIBÉRÉS conditionnels		c) interdits de séjour	TOTAL au 31 décembre 1974
			ordinaires	soumis à la tutelle pénale		
Dijon	Châlon-sur-Saône . . .	209	16	»	»	225
	Mâcon	55	2	»	1	58
	Chaumont	96	13	1	2	112
	Dijon	211	40	2	»	253
Douai	Arras	271	19	»	1	291
	Avesnes.	247	14	»	»	261
	Béthune	538	26	2	9	575
	Hazebrouck	35	1	»	»	36
	Saint-Omer.	125	7	»	»	132
	Boulogne.	237	12	»	5	254
	Douai.	149	9	»	»	158
	Cambrai	127	6	»	1	134
	Dunkerque.	165	9	»	4	178
	Lille.	853	121	18	16	1.008
	Valenciennes.	794	12	»	»	806
Grenoble	Gap	44	6	»	»	50
	Grenoble	285	78	»	8	371
	Bourgoin-Jallieu	29	3	»	»	32
	Vienne	49	7	»	»	56
	Valence.	117	19	1	2	139
Limoges	Guéret	13	1	»	»	14
	Limoges	98	28	»	»	126
	Tulles.	40	»	2	1	43
	Brives.	50	6	»	»	56
Lyon	Bourg.	83	13	»	2	98
	Belley.	20	1	»	»	21
	Lyon	547	61	3	7	618
	Villefranche-S/S. . . .	38	6	»	»	44
	Roanne.	65	23	5	1	94
	St-Étienne	271	20	2	2	295
	Montbrison	27	3	»	»	30
Metz	Metz	401	42	3	1	447
	Thionville	105	5	»	1	111
	Sarreguemines	271	11	1	5	288

COURS d'appel	COMITÉS	a) probationnaires	b) LIBÉRÉS conditionnels		c) interdits de séjour	TOTAL au 31-décembre 1974
			ordinaires	soumis à la tutelle pénale		
Montpellier	Béziers	117	4	»	»	121
	Carcassonne	61	8	»	1	70
	Narbonne	19	6	»	1	26
	Montpellier	358	10	1	18	387
	Perpignan	123	19	»	1	143
	Rodez	62	48	12	13	135
	Millau.	21	»	»	»	21
Nancy	Bar-le-Duc	26	9	»	»	35
	Verdun	27	4	»	»	31
	Épinal.	124	7	»	»	131
	Saint-Dié	44	4	»	1	49
	Nancy	268	100	»	11	379
	Briey	66	3	»	»	69
Nîmes	Avignon	293	50	»	»	343
	Carpentras	63	1	»	»	64
	Mende	16	1	»	»	17
	Nîmes	216	27	»	»	243
	Alès.	75	10	»	»	85
	Privas.	40	6	»	»	46
Orléans	Blois	173	12	1	»	186
	Orléans	225	37	»	»	262
	Montargis	47	7	»	»	54
	Tours	231	31	»	2	264
Paris	Auxerre	91	4	1	»	96
	Sens.	43	3	»	»	46
	Bobigny	886	144	1	»	1.031
	Chartres	230	23	1	3	257
	Corbeil	489	52	»	8	549
	Créteil	822	86	»	2	910
	Melun.	164	23	»	8	195
	Fontainebleau	86	8	»	»	94
	Meaux	202	13	»	»	215
	Nanterre	762	83	1	6	852
	Paris	2.416	264	»	17	2.697
	Pontoise	453	68	1	3	525
	Versailles.	468	49	»	1	518

COURS d'appel	COMITÉS	a) probationnaires	b) LIBÉRÉS conditionnels		c) interdits de séjour	TOTAL au 31 décembre 1974
			ordinaires	soumis à la tutelle pénale		
Pau	Bayonne	122	24	»	1	147
	Mont-de-Marsan	36	2	»	»	38
	Dax	29	2	»	»	31
	Pau	116	22	2	3	143
	Tarbes	81	14	»	1	96
Poitiers	La Rochelle	81	40	»	14	135
	Rochefort	50	3	»	»	53
	Saintes	75	7	»	»	82
	La Roche-s/Yon	86	7	»	2	95
	Les Sables d'Olonne	23	1	»	»	24
	Niort	43	10	»	»	53
	Bressuire	12	1	»	»	13
	Poitiers	148	42	3	1	194
Reims	Charleville-Mézières	203	13	»	2	218
	Troyes	290	71	»	37	398
	Chalons-sur-Marne	102	11	1	»	114
	Reims	164	16	»	1	181
Rennes	Brest	174	14	1	1	190
	Morlaix	58	4	»	»	62
	Lorient	302	14	»	1	317
	Vannes	76	6	»	»	82
	Nantes	228	51	»	»	279
	St-Nazaire	137	11	4	»	152
	Quimper	150	2	»	1	153
	Rennes	493	49	»	4	546
	St-Malo	75	2	»	»	77
	St-Brieuc	87	15	1	»	103
	Dinan	84	6	1	»	91
	Guingamp	107	1	»	»	108
Riom	Aurillac	23	2	»	»	25
	Clermont-Ferrand	140	28	15	3	186
	Riom	21	2	»	»	23
	Montluçon	39	1	»	»	40
	Cusset	56	5	»	»	61
	Moulins	31	3	3	»	37
	Le Puy	54	6	1	»	61

COURS d'appel	COMITÉS	a) probationnaires	b) LIBÉRÉS conditionnels		c) interdits de séjour	TOTAL au 31 décembre 1974
			ordinaires	soumis à la tutelle pénale		
Rouen	Évreux	226	31	10	1	268
	Bernay	34	6	»	1	41
	Le Havre	453	30	»	11	494
	Rouen	332	111	14	5	462
	Dieppe	96	7	»	»	103
Toulouse	Albi	27	15	5	»	47
	Castres	28	4	2	»	34
	Foix	34	5	»	»	39
	Montauban	85	21	»	»	106
	Toulouse	505	119	1	6	631
	Saint-Gaudens	29	5	»	»	34
DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER						
Basse-Terre	Basse-Terre	16	19	»	3	38
	Pointe-à-Pitre	49	19	2	11	81
Fort-de-France	Cayenne	30	4	»	»	34
	Fort-de-France	352	29	»	»	381
Saint-Denis	Saint-Denis	407	37	2	»	446
	Saint-Pierre	84	14	»	1	99
Total général		32.950	4.081	154	459	37.644

Tableau récapitulatif par trimestre des condamnations au sursis avec mises à l'épreuve prononcées par les tribunaux au cours de l'année 1974

(Primaires — Ex-détenus — Ex-sursitaires — Ex-sursitaires avec mise à l'épreuve)

CATÉGORIES de condamnés		1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	TOTAL Primaires	TOTAL Ex-détenus	TOTAL Ex-sursitaires	TOTAL ex-sursitaires avec mise à l'épreuve	TOTAL général
PRIMAIRE	Total	2.381	2.725	1.624	3.422	10.152				
	Partiel	714	636	607	993	2.950				
	Total	3.095	3.361	2.231	4.415	13.102				
Ex-DÉTENU	Total	461	549	227	442		1.679			
	Partiel	184	172	139	160		655			
	Total	645	721	366	602	→	2.334			
Ex-SURSITAIRE	Total	799	850	348	407			2.404		
	Partiel	217	228	142	137			724		
	Total	1.016	1.078	490	544	→	→	3.128		
Ex-SURSITAIRE avec mise à l'épreuve	Total	228	287	111	397				1.023	
	Partiel	79	94	116	140				429	
	Total	307	381	227	537	→	→	→	1.452	
TOTAL GÉNÉRAL	Total	3.869	4.411	2.310	4.668					15.258
	Partiel	1.194	1.130	1.004	1.430					4.758
	Total général . .	5.063	5.541	3.314	6.098	→	→	→	→	20.016

Rappel des statistiques précédentes

DATE	PROBATION-NAIRES	LIBÉRÉS conditionnels	INTERDITS de séjour	TOTAL
31-12-1961	5.022	2.269	422	7.713
31-03-1962	6.308	»	»	6.308
30-06-1962	7.143	2.666	452	10.261
30-09-1962	7.540	2.736	455	10.731
31-12-1962	8.440	2.502	459	11.401
31-03-1963	9.272	2.525	526	12.323
30-06-1963	10.070	2.669	545	13.284
30-09-1963	10.452	2.660	534	13.646
31-12-1963	11.391	2.833	529	14.753
31-03-1964	11.773	2.682	568	15.023
30-06-1964	12.370	2.682	569	15.621
30-09-1964	12.549	2.551	573	15.673
31-12-1964	13.396	2.436	599	16.431
31-03-1965	14.092	2.244	617	16.953
30-06-1965	14.701	2.167	609	17.477
30-09-1965	14-865	2.081	618	17.564
31-12-1965	15.719	2.077	625	18.421
31-03-1966	16.533	1.977	597	19.107
30-06-1966	17.286	2.045	583	19.914
30-09-1966	13.964	1.960	598	16.522
31-12-1966	13.957	1.912	586	16.455
31-03-1967	14.541	2.038	623	17.202
30-06-1967	15.164	2.084	575	17.823
30-09-1967	14.866	2.165	561	17.592
31-12-1967	15.542	2.260	588	18.390
31-03-1968	16.361	2.301	610	19.272
30-06-1968	16.744	2.430	626	19.800
30-09-1968	17.240	2.473	618	20.331
31-12-1968	18.515	2.628	618	21.761
31-03-1969	20.999	2.614	665	23.708
30-06-1969	21.494	3.087	675	25.256
30-09-1969	11.118	3.041	672	14.831
31-12-1969	12.972	3.211	677	16.860
31-03-1970	14.297	3.271	659	18.227
30-06-1970	15.617	3.449	684	19.750
30-09-1970	16.165	2.630	656	19.451
31-12-1970	17.742	2.559	693	20.994
31-03-1971	19.440	2.522	687	22.649
30-06-1971	19.420	2.696	654	22.770
30-09-1971	20.405	2.451	649	23.505
31-12-1971	22.069	2.382	662	25.113
31-03-1972	24.070	2.384	655	27.109
30-06-1972	26.211	2.588	649	29.448
30-09-1972	27.731	2.590	647	30.968
31-12-1972	29.430	2.582	658	32.670
31-03-1973	31.329	2.951	628	34.908
30-06-1973	32.995	3.318	622	36.935
30-09-1973	34.057	3.668	615	38.340
31-12-1973	35.365	3.947	609	39.921
31-03-1974	36.756	4.203	607	41.566
30-06-1974	38.074	3.995	543	42.612
30-09-1974	30.610	4.224	496	35.330
31-12-1974	32.950	4.235	459	37.644

DEUXIÈME PARTIE

LE PERSONNEL ET LA GESTION

I

PERSONNEL

I. – ORGANISATION

L'année 1974 a été marquée par la parution de textes importants, concernant les différents personnels pénitentiaires. Des avantages leur ont été accordés tant sur le plan statutaire et indiciaire que sur le plan indemnitaire.

A. – Amélioration statutaire et indiciaire

Ces mesures concernent essentiellement le personnel de surveillance; il a été admis le principe d'une analogie entre les carrières des surveillants et surveillants principaux, d'une part, des gardiens de la paix, d'autre part, ce qui s'est traduit par les dispositions suivantes:

– parité indiciaire jusqu'aux huitième et neuvième échelons pour les surveillants principaux alors qu'elle n'existait antérieurement que jusqu'au septième;

– relèvement indiciaire du dixième échelon de surveillant principal (+ 7 points);

– création d'un échelon exceptionnel pour les surveillants principaux;

– réduction de 3 à 2 ans de la durée des services dans le neuvième échelon du grade de surveillant principal.

Les mesures prises en faveur des surveillants et surveillants-principaux ont été accompagnées d'un relèvement des indices des premiers surveillants (7 points à l'échelon de début et 4 points à l'échelon terminal). En même temps, pour éviter un écrasement de la hiérarchie, la durée de la carrière de ces gradés a été ramenée de 13 à 11 ans par la réduction de 3 à 2 ans de la durée des services dans les troisième et quatrième échelon ; en outre, l'échelon exceptionnel a été transformé en sixième échelon.

Toutes ces dispositions ont été concrétisées par les décrets des 10 janvier et 10 avril 1975, et par l'arrêté du 12 avril 1975.

De même, le classement indiciaire des instructeurs techniques a été modifié par le décret du 18 mars 1974.

Par ailleurs, en ce qui concerne les assistants et assistantes de service social appartenant aux administrations de l'État et aux services extérieurs qui en dépendent, des améliorations de carrière sont également intervenues. Le décret et l'arrêté du 12 avril 1974 ont précisé ces mesures.

D'une part, la structure interne du corps est affectée par la suppression du grade de principal. D'autre part, le nombre des assistantes sociales chefs de l'Administration pénitentiaire s'est accru dans des proportions appréciables (20 % du corps), mais ce grade a perdu son aspect fonctionnel.

Les autres modifications portent sur les conditions de recrutement, de titularisation, et surtout de reclassement indiciaire.

Sur le plan du recrutement, il faut souligner le recul de la limite d'âge supérieure à 40 ans pour le concours externe et à 45 ans pour les concours internes. En outre, à titre transitoire, pendant une durée de 5 années, aucune limite d'âge n'est imposée aux candidates. Cette mesure intéresse tout particulièrement de nombreuses assistantes sociales de l'Administration pénitentiaire recrutées par contrat, qui, en raison de leur âge, n'avaient pu s'y présenter jusqu'alors.

En ce qui concerne la titularisation, il y a lieu de noter que tous les candidats quel que soit le concours passé, ne peuvent être titularisés avant un an de stage, alors que sous l'ancienne réglementation, les agents contractuels justifiant de 2 ans de service effectifs et admis au concours, l'étaient sur le champ.

Enfin, du point de vue du reclassement indiciaire, les assistants sociaux atteignent l'indice net 454, soit un gain de 64 points nets, et les assistants sociaux chefs, obtiennent 40 points nets, atteignant ainsi l'indice net 470. Comme toutes les réformes des corps de la catégorie B, cette réforme s'échelonne entre 1972 et 1976 pour les gains indiciaires.

B. — Amélioration de la situation indemnitaire

La plus importante mesure a été la revalorisation de la prime de sujétions spéciales calculée en pourcentage du traitement, décidée par le décret du 29 novembre 1974 et qui est allouée aux fonctionnaires de direction, éducatifs, techniques et de surveillance.

Cette revalorisation s'est traduite par un alignement sur un taux unique par corps et grade et par un relèvement, en trois étapes, à compter des 1er août, 1er octobre 1974 et 1er janvier 1975. L'augmentation a été en moyenne de 4 %.

De son côté, le personnel administratif a vu également ses différentes indemnités relevées. L'arrêté du 23 octobre 1974 a fixé le taux et les conditions d'attribution des indemnités forfaitaires de sujétions

spéciales et pour travaux supplémentaires alloués à certains personnels administratifs; les nouveaux taux varient désormais de 750 à 1.800 F au lieu de 500 à 1.200 F, soit une majoration de 50 %.

Le régime indemnitaire des secrétaires administratifs ayant la qualité de comptables publics a également été amélioré par l'arrêté du 23 octobre 1974; les nouveaux taux s'échelonnent de 1.500 à 2.600 F au lieu de 1.000 à 2.400 F.

A également été majorée l'indemnité de sujétions allouée au personnel d'exécution, qui a, en outre, été étendue au personnel sous contrat, par arrêté du 29 novembre 1974. Son taux est de 500 F au lieu de 250 F.

D'autres améliorations indemnitaires sont également intervenues; c'est ainsi que le taux de la prime de surveillance de nuit attribuée au personnel de surveillance a été, par décret du 20 novembre 1974, porté de 3 F à 6 F.

Une indemnité horaire pour travail du dimanche et des jours fériés en faveur des personnels des services extérieurs de l'Administration pénitentiaire a été fixée à 1,60 F par heure. Tel a été l'objet des décrets du 13 décembre 1974 et de l'arrêté du même jour.

Dans un domaine un peu particulier, il faut noter qu'un arrêté du 11 septembre 1974 a déterminé les conditions d'attribution des indemnités pour travaux dangereux, incommodes ou salissants, susceptibles d'être accordées à certains personnels relevant du Ministère de la Justice et fixé la liste des travaux y ouvrant droit.

En ce qui concerne la situation indemnitaire des personnels spéciaux, le taux des indemnités allouées au personnel médical des établissements a été modifié par les arrêtés des 1er février 1974, et 26 août 1974 ainsi que la rémunération des internes employés à temps complet dans les établissements pénitentiaires par l'arrêté du 1er février 1974.

Les assistants et assistantes de service social du Ministère de la Justice ont aussi obtenu, par l'arrêté du 31 octobre 1974, une revalorisation du taux de l'indemnité de risques et de sujétions spéciales qui a été fixé, pour le personnel affecté en milieu fermé à 10 % au 1er août 1974 et à 12 % au 1er octobre 1974, et pour le personnel du milieu ouvert, à 8 % et à 10 % aux mêmes dates.

Une indemnité de petit équipement a été accordée aux infirmiers et infirmières des services extérieurs de l'Administration pénitentiaire et de l'Éducation surveillée par les décrets et arrêtés du 17 octobre 1974. Cette indemnité est de 52 F par an.

II. – GESTION COURANTE

A. – Recrutement et formation

1. – PERSONNEL DE SURVEILLANCE

En 1974, les huit concours organisés pour le recrutement d'élèves-surveillants ont donné les résultats suivants :

DATES	Postes mis au concours	CANDIDATS inscrits			CANDIDATS présents			CANDIDATS admis			Observations
		H	F	T	H	F	T	H	F	T	
10-01-1974	163	278	194	472	189	92	281	130	10	140	
14-02-1974	175	146	»	»	105	»	»	69	»	»	
09-05-1974	339	343	130	473	230	68	298	136	12	148	
20-06-1974	204	313	»	»	217	»	»	129	»	»	
19-09-1974	271	341	»	»	202	»	»	115	»	»	
24-10-1974	182	237	141	378	145	64	209	104	12	116	
12-12-1974	170	222	»	»	122	»	»	111	»	»	

– 828 candidats ont donc été déclarés admis.

De plus, dans le coutant de l'année, 524 élèves ont été nommés stagiaires et 610 stagiaires ont été titularisés.

2. – EXAMENS PROFESSIONNELS

a. – Chef de maison d'arrêt

Les épreuves de sélection professionnelle organisées le 9 mai pour l'accès à l'emploi de chef de maison d'arrêt ont vu 26 candidats concourir. 17 ont été déclarés admissibles et 15 inscrits sur la liste d'aptitude à l'emploi.

b. – Premier surveillant

2 examens d'aptitude professionnelle pour l'accès au grade de premier surveillant ont été ouverts les 20 février et 10 octobre.

Pour l'examen du 20 février, 222 surveillants dont 16 femmes se sont inscrits, 214 se sont présentés, 46 ont été déclarés admissibles et 35 candidats dont 4 femmes se sont vus décerner le certificat d'aptitude aux fonctions de premier surveillant.

Le 10 octobre, 246 surveillants et 13 surveillantes se sont inscrits à l'examen, 248 candidats se sont présentés, 101 ont été déclarés admissibles et 77 reçus (69 hommes, 8 femmes).

3. – PERSONNEL DE DIRECTION

Deux concours de chef de service ont été organisés les 27, 28 mars et les 28,29 novembre.

– 12 postes étaient mis au concours de mars. Sur 35 candidats inscrits (25 internes, 10 externes), 26 se sont présentés aux épreuves (22 internes, 4 externes); 2 candidats internes et 2 externes ont été déclarés admissibles et 1 interne et 1 externe reçus.

– 14 postes étaient à pourvoir lors du concours de novembre. 33 candidats se sont inscrits (24 internes, 9 externes), 33 se sont présentés, 25 ont été déclarés admissibles (17 internes, 8 externes) et 12 reçus (6 internes, 6 externes).

L'insuffisance du nombre de candidats externes à ces concours a continué à se faire sentir en 1974, le concours de chefs de service pénitentiaire restant méconnu et le faible nombre de postes proposés à titre externe décourageant vraisemblablement les candidatures.

4. – PERSONNEL ÉDUCATIF

a. – Éducateurs

Deux concours ont été organisés en 1974 pour le recrutement d'élèves éducateurs, les 24 avril et 25 septembre.

86 postes étaient à pourvoir en avril. 484 candidats se sont inscrits (209 hommes, 225 femmes); 274 se sont présentés (133 hommes, 141 femmes), 103 ont été admissibles et 45 admis (22 hommes, 23 femmes).

Le concours de septembre était ouvert pour 46 postes. Ce concours était réservé aux candidats de sexe masculin. 95 se sont inscrits, 56 se sont présentés aux épreuves, 34 ont été déclarés admissibles et 15 reçus.

Les difficultés de recrutement, notamment le manque de candidats de sexe masculin, n'ont donc pas permis, en 1974, de couvrir toutes les vacances.

Deux examens de fin de stage ont été organisés pour les éducateurs recrutés les années précédentes. Sur les 21 candidats, 20 ont été titularisés et 1 candidat au concours d'élève éducateur à titre interne remis à la disposition de son corps d'origine.

b. — Adjoints de probation

Deux concours ont été organisés les 23 janvier et 2 octobre.

21 postes étaient offerts au concours du 23 janvier. 141 candidats se sont inscrits au concours, 110 se sont présentés aux épreuves, 22 ont été déclarés admissibles et 10 reçus (3 hommes et 7 femmes).

9 postes ont été mis au concours d'octobre. Ce concours était réservé aux candidats de sexe masculin. 22 se sont inscrits, 18 se sont présentés, 10 ont été déclarés admissibles et 6 reçus.

Comme en ce qui concerne les éducateurs, les vacances n'ont pu être comblées et le manque de candidats de sexe masculin est de nouveau à noter.

5. — PERSONNEL ADMINISTRATIF

a. — Secrétaires administratifs

Un concours a été organisé le 13 février 1974 pour le recrutement de 31 secrétaires administratifs.

87 candidats se sont inscrits à ce concours. 65 se sont effectivement présentés, 41 ont été déclarés admissibles et 26 reçus.

b. — Commis

Un concours a été ouvert le 17 avril. 21 postes étaient mis au concours pour 938 candidats inscrits.

701 candidats se sont présentés et il y a eu 21 reçus. De plus, le grand nombre de candidats de valeur a permis d'établir une liste complémentaire de 42 noms.

c. — Sténodactylographes

Un concours a été ouvert pour 31 postes le 10 avril.

263 candidates se sont inscrites, 173 se sont présentées, 61 ont été reçues (31 postes du concours + 30 postes remis à notre disposition par le bureau des emplois réservés). Une liste complémentaire a pu être établie.

6. — CHEF DE TRAVAUX ET INSTRUCTEURS TECHNIQUES

Un concours a été organisé les 14 et 15 octobre 1974 pour le recrutement de 22 chefs de travaux. 141 candidats étaient inscrits, 104 se sont présentés, 22 ont été admis et 22 reçus définitivement.

Un concours et un examen professionnel pour le recrutement de 9 instructeurs techniques ont eu lieu les 13 et 14 mars 1974. 55 candidats étaient présents, 4 ont été admis et reçus définitivement (dont 2 au concours et 2 à l'examen professionnel).

7. — PERSONNELS SPÉCIAUX

a. — Personnels vacataires

44 délégués vacataires ont été recrutés en 1974.

Le nombre de délégués vacataires en service au 31 décembre 1974 s'élevait à 116.

b. — Personnels contractuels

Pour répondre aux besoins croissants en personnels éducatifs dans les comités de probation et d'assistance aux libérés, l'Administration pénitentiaire a obtenu dans le cadre des dispositions budgétaires arrêtées pour 1974 des emplois de délégués contractuels à la probation.

L'objet de ce recrutement exceptionnel était de s'assurer du service de personnes expérimentées, ayant plusieurs années de pratique professionnelle dans le domaine socio-éducatif (2 années pour les candidats titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme admis en équivalence pour se présenter au concours d'élève-éducateur : 5 ans pour les candidats non diplômés).

Comme il convenait que ce mode de recrutement ne concurrence pas le concours externe d'éducateur, il a été estimé nécessaire que les candidats justifient de 27 ans d'âge.

Sur le plan de la carrière et de la rémunération, l'échelonnement indiciaire a été calqué sur celui des éducateurs titulaires.

Un examen médico-psychologique préalable permet de sélectionner les candidats et un stage de 3 mois est requis avant l'exercice de la fonction.

— 25 emplois ont été mis au budget de 1974;
— 25 candidats ont pu être recrutés.

En 1974, il a été établi 602 contrats ou avenants à contrat pour le personnel contractuel dont l'effectif (y compris le personnel des agents de service) s'élevait au 31 décembre à 118 pour 136 postes budgétaires.

c. — Infirmiers et infirmières des corps communs

En 1974, les deux concours prévus dans le cours du quatrième trimestre 1974, n'ont pu être organisés par le service de l'administration générale et de l'équipement et ont été reportés au mois de février 1975.

Pour pourvoir les vacances, il a donc été nécessaire de recourir à du personnel contractuel ou par détachement. 8 infirmières seulement ont pu être ainsi recrutées.

Aussi, pour pallier le manque de personnel, notamment aux prisons de Fresnes, le concours de la Croix-Rouge Française s'est encore révélé précieux.

Afin d'améliorer le fonctionnement des services sanitaires, une formation spéciale a été assurée à certains surveillants en qualité d'auxiliaires sanitaires pénitentiaires.

Cette formation dispensée par le corps médical avec le concours des infirmières a débuté au cours du premier semestre dans tous les établissements de la région parisienne et a été étendue progressivement aux établissements de la province.

Les études suivies sont sanctionnées par un diplôme qui est délivré aux candidats admis aux épreuves de contrôle, mais qui n'est valable qu'à l'intérieur des établissements pénitentiaires.

d. — Assistants et assistantes de service social des corps communs

Le service de l'administration générale et de l'équipement n'a pu organiser de concours de recrutement d'assistantes sociales en 1974.

L'Administration pénitentiaire a dû, de ce fait, recourir à des personnels auxiliaires et contractuels, 23 assistantes et assistants ont ainsi pu être recrutés.

L'effort entrepris les années précédentes en vue d'assurer la formation et le perfectionnement des personnels médico-sociaux s'est poursuivi. C'est ainsi qu'en avril 1974, au centre de l'éducation surveillée de Vaucresson, et en novembre de la même année, à l'école d'Administration pénitentiaire de Plessis-le-Comte, ont été réunies pendant 3 jours 40 infirmières dont 29 de l'Administration pénitentiaire, en deux sessions de formation, l'une d'adaptation aux fonctions, et l'autre de perfectionnement en cours de fonction.

L'enseignement a porté sur des problèmes médicaux, ainsi que sur les structures de l'Administration pénitentiaire et la place des infirmières au sein de la hiérarchie des personnels de cette administration.

En ce qui concerne les assistantes sociales, il y a lieu de noter en 1974, une session de sensibilisation au profit des candidates récemment recrutées qui s'est tenue en décembre avec la participation de 27 nouvelles assistantes, ainsi que des journées d'études au niveau des directions régionales (Marseille et Bordeaux).

Par ailleurs, la troisième année de formation à l'aide psychosociale, entreprise en 1972, s'est poursuivie en 1974. Elle a intéressé 27 assistants et assistantes sociaux en fonction principalement dans la région parisienne.

e. — Personnels enseignants

Pour la rentrée scolaire 1974-1975, 25 emplois supplémentaires d'instituteurs à temps complet ont été mis à la disposition des établissements pénitentiaires par le Ministère de l'Éducation, ce qui porte à 123 le nombre de postes budgétaires d'enseignants à temps complet. Tous ces emplois sont occupés.

Pour cette même rentrée, 200 heures supplémentaires hebdomadaires ont été accordées à l'Administration pénitentiaire par ce ministère, soit au total 1.200 heures qui sont dispensées par 250 professeurs ou instituteurs à temps partiel.

A tous ces personnels qui sont rémunérés par le Ministère de l'Éducation, il faut ajouter :

- 2 professeurs et instituteurs rémunérés par les inspections académiques;
- 2 professeurs et instituteurs rémunérés par les conseils généraux;
- 5 professeurs rémunérés par la direction de la formation continue au Ministère de l'Éducation;
- 30 enseignants rémunérés par l'amicale pour l'enseignement aux étrangers.

Il y a peu de modifications à ajouter en ce qui concerne les moniteurs et professeurs d'éducation physique mis à la disposition des établissements pénitentiaires par le Secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports.

Le nombre de ceux qui exercent à temps complet reste fixé à 8.

L'expérience de la pratique du yoga, notamment dans les prisons de femmes, s'est poursuivie.

B. – Actes de gestion

1. – MUTATIONS

466 mutations ont été prononcées, dont :

- 349 avec remboursement intégral des frais de changement de résidence ou abattement de 20 % (art. 19 § 1 (b) art. 9 § 2 (a) du décret du 10 août 1966 modifié);
- 177 qui n'ont donné lieu à aucun remboursement (article 19 dernier alinéa du décret du 10 août 1966 modifié);
- 46 agents ont permuté sur leur demande avec un collègue.

2. – PROMOTIONS

194 promotions ont pu être réalisées dont :

- 17 pour le personnel de direction;
- 17 pour le personnel administratif;
- 160 pour le personnel de surveillance.

Pour chacun de ces corps, le détail de ces promotions est le suivant :

• Personnel de direction

- 3 directeurs de première classe nommés à l'emploi de directeur régional;
- 3 directeurs de deuxième classe promus à la première classe;
- 4 sous-directeurs promus directeurs de deuxième classe;
- 5 chefs de service promus sous-directeurs;
- 1 secrétaire administratif chef de section
- 1 chef de maison d'arrêt } promus chef de service

• Personnel administratif

- 7 secrétaires administratifs chefs de section promus secrétaires administratifs en chef;
- 7 secrétaires administratifs promus chefs de section;
- 3 agents d'administration principaux promus secrétaires administratifs.

• Personnel de surveillance

- 20 surveillants-chefs nommés chefs de maison d'arrêt;
- 41 premiers surveillants promus surveillants-chefs;
- 20 premiers surveillants promus à l'ancien échelon exceptionnel;
- 79 surveillants promus premiers surveillants.

3. – CESSATION DÉFINITIVE DE FONCTIONS

• Admission à la retraite

Le nombre total des fonctionnaires admis à faire valoir leurs droits à la retraite s'est élevé à 353 (275 en 1973). Sur ces admissions à la retraite :

- 88 ont été prononcées par limite d'âge soit 24,9 % des retraités;
- 230 ont été prononcées sur demande, soit 65,2 % des retraités;
- 34 ont été prononcées pour invalidité, soit 9,6 % des retraités;
- 1 d'office pour insuffisance professionnelle, soit 0,3 % des retraités.

53 décomptes d'annuités ont été établis à la demande des fonctionnaires envisageant leur départ en retraite.

Parmi ces 353 fonctionnaires qui ont cessé leurs fonctions par admission à la retraite, 36 étaient placés en congé de longue durée, 6 en disponibilité d'office ou pour convenances personnelles.

• Décès

37 fonctionnaires sont décédés en 1974 (32 en 1973) dont 13 étaient en congé de longue durée :

- 2 chefs de service pénitentiaire;
- 1 secrétaire administratif en chef;
- 1 agent d'administration principal;
- 1 commis;
- 1 agent de bureau;
- 1 instructeur technique;
- 1 chef de travaux;
- 2 premiers surveillants;
- 27 surveillants et surveillants principaux.

• Démissions

101 démissions ont été enregistrées au cours de la même année :

- 2 chefs de service pénitentiaire;
- 1 secrétaire administratif;

— 1 instructeur technique;
— 1 chef de travaux;
— 1 premier surveillant;
— 94 surveillants;
— 1 surveillante de petit effectif.

• **Licenciements**

25 licenciements sont intervenus dont 23 de surveillants stagiaires et 2 de titulaires.

• **Radiation des cadres**

16 radiations des cadres ont été prononcées :

— 13 surveillants et
— 3 surveillantes de petit effectif.

De plus, il a été mis fin à la scolarité de 80 élèves-surveillants et d'un élève-éducateur.

• **Disponibilité pour convenances personnelles**

13 disponibilités sont intervenues qui se répartissent de la manière suivante :

— 1 secrétaire administratif;
— 4 éducateurs;
— 1 premier-surveillant;
— 7 surveillants.

En outre, 6 surveillants et 1 éducateur ont été maintenus en disponibilité.

• **Disponibilité d'office**

— 5 surveillants ont été mis en disponibilité d'office.

• **Détachements**

20 détachements ont eu lieu en 1974, qui concernent :

— 2 éducateurs;
— 1 secrétaire administratif
— 4 surveillants;
— 2 premiers surveillants;
— 9 commis;
— 2 adjoints de probation.

4. — DISCIPLINE

Les sanctions prononcées au cours de l'année se sont réparties de la façon suivante :

— 156 avertissements;
— 41 blâmes;
— 7 réductions d'ancienneté d'échelon;
— 2 abaissements d'échelon;
— 5 déplacements d'office;
— 7 révocations sans suspension des droits à pension.

D'autre part, les exclusions définitives de fonctions prononcées à l'encontre de surveillants stagiaires se sont élevées à 3.

5. — RÉCOMPENSES

Il a été décerné en 1974 aux fonctionnaires de l'Administration pénitentiaire :

— 52 témoignages officiels de satisfaction;
— 164 lettres individuelles de félicitations.

Par ailleurs, 21 gratifications ont été accordées pour un montant global de 3.750 francs et 225 médailles pénitentiaires ont été décernées aux fonctionnaires ou collaborateurs de l'Administration pénitentiaire.

6. — CONGÉS DE LONGUE DURÉE ET DE LONGUE MALADIE

Congés de longue durée 1974

	Plein traitement Prolongation	Demi-traitement Prolongation	Première période	Réintégration	décédés	Retraités	Disponibilité
Surveillants et surveillants principaux :							
Maladies mentales non imputables au service	108	35	59	30	3	21	2
Maladies mentales imputables au service	1	1	»	»	»	»	»
Tuberculose	5	»	7	5	»	»	»
Cancer	11	3	9	1	6	»	»
Blessure de guerre	4	»	1	3	»	»	»
Maladies inconnues	2	»	6	2	»	1	»

	Plein traitement Prolongation	Demi-traitement Prolongation	Première période	Réintégration	Décédés	Retraités	Disponibilité
Premiers surveillants :							
Maladies mentales non imputables au service	5	3	10	1	»	2	»
Cancer	1	»	»	»	»	»	»
Maladies inconnues	2	»	1	1	»	»	»
Surveillants-chefs :							
Maladies mentales non imputables au service	4	»	6	»	»	2	»
Tuberculose	1	»	1	»	»	»	»
Blessures de guerre	»	»	»	»	»	1	»
Maladies inconnues	»	»	1	»	»	1	»
Chefs de maison d'arrêt :							
Maladies mentales non imputables au service :	2	»	4	»	»	»	»
Tuberculose	»	»	1	1	»	»	»
Directeur :							
Maladies mentales non imputables au service	1	»	»	»	»	»	»
Sous-directeur :							
Maladies mentales non imputables au service	»	1	»	1	»	»	»
Blessures de guerre	»	1	»	1	»	1	»
Chefs de service :							
Maladies mentales non imputables au service	1	»	»	»	»	1	»
Cancer	»	»	1	»	»	»	»
Secrétaires administratifs :							
Maladies mentales non imputables au service	4	2	1	1	»	1	»
Tuberculose	»	»	1	»	»	»	»
Maladies inconnues	1	»	1	»	»	»	»

	Plein traitement Prolongation	Demi traitement Prolongation	Première période	Réintégration	Décédés	Retraités	Disponibilité
Éducateurs :							
Maladies mentales non imputables au service	»	1	1	»	»	»	»
Adjoints de probation :							
Maladies mentales non imputables au service	»	»	1	»	»	»	»
Commis :							
Maladies mentales non imputables au service	1	»	»	»	»	»	»
Cancer	1	»	»	»	»	»	»
Tuberculose	»	»	1	1	1	»	»
Agents de bureau :							
Maladies mentales non imputables au service	»	»	1	»	»	»	»
Maladies inconnues	»	»	»	»	1	»	»
Chefs de travaux :							
Maladies mentales non imputables au service	2	»	1	2	»	»	»
Blessures de guerre	1	»	1	»	»	»	»
Agents d'administration principaux :							
Maladies mentales non imputables au service	1	»	1	»	1	»	»
Instructeurs techniques :							
Maladies mentales non imputables au service	»	1	»	»	»	»	»
Cancer	1	»	»	»	1	»	»
Sténodactylographes :							
Maladies mentales non imputables au service	1	»	»	»	»	»	»

	Plein traitement Prolongation	Demi traitement Prolongation	Première période	Réintégration	Décédés	Retraités	Disponibilité
Directeur régional	»	»	»	»	»	1	»
Sous-directeur	»	»	1	»	»	»	»
Chefs de service	»	»	1	1	»	»	»
Secrétaires administratifs. . .	1	»	»	»	»	1	»
Agent de bureau.	»	1	»	»	»	»	»
Surveillants-chefs	3	»	»	3	»	»	»
Surveillants et surveillants principaux	18	11	18	11	2	1	1

▲

2

FORMATION ET PERFECTIONNEMENT

I. – BILAN STATISTIQUE DE L'ANNÉE 1974

L'École d'administration pénitentiaire a assuré au cours de l'année 1974, 54 actions de formation concernant 1.819 personnes pour un total de 27.110 journées, alors qu'en 1973, on avait recensé 29 actions intéressant 1.303 personnes et 32.026 journées.

Il faut encore ajouter à ces chiffres les 104 participants aux trois journées d'information réalisées à l'école pour obtenir le total de 1.923 personnes reçues à Plessis-le-Comte en 1974 (1.690 en 1973), avec 27.204 journées.

L'année 1974 a donc été caractérisée par une multiplication du nombre des actions, par une augmentation sensible des personnes admises (environ 40 %), mais aussi par une diminution du nombre des journées (près de 15 %). En résumé, on constate plus de sessions, plus de stagiaires, mais une présence moins longue, d'où une accélération sensible du rythme de fonctionnement de l'établissement.

La présentation de ces diverses actions sera faite selon les différentes sections de l'école, à savoir :

– le centre de sélection;
– la section du personnel de surveillance;
– la section du personnel éducatif;
– l'école de perfectionnement.

Cependant, il peut être également intéressant de montrer le bilan de l'activité, selon la terminologie du secrétariat d'état à la fonction publique qui distingue :

– les actions de formation initiale ou d'adaptation;
– les actions de préparation aux examens;
– les actions de perfectionnement.

▲

Tableau I

Présentation générale du bilan des activités de l'année 1974 par section de l'école, par type d'action et par durée des actions

	Nombre d'actions	Effectif	Nombre de semaines x élèves ou équivalent			Nombre de journées à l'école	Pourcentage de journées
			à l'école	en stage	totales		
Présentation par section de l'école :							
I Centre de sélection	20	709	348	»	348	1.740	6,4 %
II Section du personnel de surveillance :							
— formation initiale	8	698	3.493	3.495	6.988	19.548	71,8 %
— préparation aux examens	5	91	182	»	182	1.077	4 %
	13	789	3.675	3.495	7.170	20.625	75,8 %
III Section du personnel éducatif	8	131	619	1.710	2.329	3.771	13,9 %
IV Autres formations initiales	2	10	27	81	108	173	0,6 %
V École de perfectionnement	11	180	152	»	152	801	2,9 %
VI Journées d'information	3	104	23	»	23	104	0,4 %
Total	57	1.923	4.844	5.286	10.130	27.214	100 %
Présentation par type d'actions :							
A — Actions de sélection	20	709	348	»	348	1.740	6,4 %
B — Actions d'adaptation ou de formation initiale	18	839	4.139	5.286	9.425	23.492	86,3 %
C — Actions de préparation aux examens	5	91	182	»	182	1.077	4 %
D — Actions de perfectionnement	11	180	152	»	152	801	2,9 %
E — Journées d'information	3	104	23	»	23	104	0,4 %
Total	57	1.923	4.844	5.286	10.130	27.214	100 %
Présentation par durée d'actions :							
1 — Actions de longue durée (plus d'un an)	4	74	505	1.442	1.947	3.147	11,6 %
2 — Actions de moyenne durée	7	682	3.486	3.236	6.722	19.551	71,8 %
3 — Actions de courte durée (moins d'un mois)	43	1.063	830	608	1.438	4.412	16,2 %
4 — Journées d'information	3	104	23	»	23	104	0,4 %
Total	57	1.923	4.844	5.286	10.130	27.214	100 %

Tableau II
Ventilation des différentes actions au cours de 1974

	1972–1973–1974 (1)		1974		1974–1975 (2)		TOTAL		
	Nombre d'actions	Nombre de personnes	Nombre d'actions	Nombre de personnes	Nombre d'actions	Nombre de personnes	Nombre d'actions	Nombre de personnes	
I En fonction du type d'action									
– sélection	»	»	20	709	»	»	20	709	
– formation initiale	3	104	11	494	4	241	18	839	
– préparation aux examens	»	»	5	91	»	»	5	91	
– perfectionnement	»	»	11	180	»	»	11	180	
	3	104	47	1.474	4	241	54	1.819	
II En fonction de la durée									
– longue durée	2	37	»	»	2	37	4	74	
– moyenne durée	1	67	6	411	2	204	9	682	
– courte durée	»	»	41	1.065	»	»	41	1.063	
	3	104	47	1.474	4	241	54	1.819	
III En fonction du grade									
a) sélection des délégués contract.	»	»	1	25	»	»	1	25	
b) concours externe de sélection des									
– élèves-surveillants	»	»	5	403	»	»	5	403	
– adjoints de probation	»	»	2	24	»	»	2	24	552
– élèves-éducateurs	»	»	5	92	»	»	5	92	
– secrétaires-administratifs	»	»	1	33	»	»	1	33	
c) concours internes de :									
– premiers-surveillants	»	»	2	91	»	»	2	91	
– chefs de maison d'arrêt	»	»	1	17	»	»	1	17	132
– éducateurs (titularisation)	»	»	2	21	»	»	2	21	
– chefs de service	»	»	1	3	»	»	1	3	
d) élèves et stagiaires									
– élèves-surveillants	1	67	5	424	2	204	8	695	
– surveillants	»	»	6	114	»	»	6	114	834
– surveillants-chefs	»	»	**	23	»	»	**	23	
– chefs de maison d'arrêt	»	»	**	2	»	»	**	2	
– élèves-éducateurs	2	37	»	»	2	37	4	74	
– éducateurs	»	»	1	4	»	»	1	4	135
– adjoints de probation	»	»	2	32	»	»	2	32	
– délégués contract. de prob.	»	»	1	25	»	»	1	25	
– secrét.administ.stagiaires	»	»	1	8	»	»	1	8	18
– secrétaires administratifs	»	»	1	10	»	»	1	10	
– chefs de service stagiaires	»	»	2	2	»	»	2	2	
– chefs de service	»	»		16	»	»		16	
– sous-directeurs	»	»	5**	9	»	»	5**	9	48
– directeurs	»	»		13	»	»		13	
– directeurs régionaux	»	»		8	»	»	»	8	
– assistante sociale	»	»	1	25	»	»	1	25	44
– infirmière	»	»	1	19	»	»	1	19	
– magistrats	»	»	1	27	»	»	1	27	31
– administration centrale	»	»	**	4	»	»	**	4	
	3	104	47	1.474	4	241	54	1.819	

** Ces actions ont rassemblé des personnes de catégorie ou de corps différents.

N.B. (1) Ces actions ont commencé avant le 1er janvier 1974 (en 1972 pour les élèves-éducateurs, en 1973 pour les élèves-surveillants).
(2) Ces actions se sont terminées après le 31 décembre 1974.

Tableau III

Ventilation du nombre de journées mensuelles de stagiaires en fonction des différentes actions au cours de 1974

	JOURNÉES de sélection	JOURNÉES de formation initiale	JOURNÉES de préparation à l'examen	JOURNÉES de perfection-nement	TOTAL	JOURNÉES d'infor-mation	TOTAL général	Contenance de l'école	Pourcentage
Janvier	90	1.144	»	»	1.234	11	1.245	5.000	25 %
Février	»	2.131	»	45	2.176	29	2.205	5.800	38 %
Mars	102	2.052	98	»	2.252	»	2.252	6.200	36 %
Avril	68	2.300	235	45	2.648	»	2.648	6.000	44 %
Mai	140	2.421	180	»	2.741	»	2.741	6.200	44 %
Juin	345	1.773	»	39	2.157	64	2.221	6.000	37 %
Juillet	214	2.107	»	»	2.321	»	2.321	5.200	45 %
Août	»	»	»	»	»	»	Congés	»	»
Septembre	264	2.110	»	80	2.454	»	2.454	5.600	44 %
Octobre	214	2.403	»	182	2.799	»	2.799	6.200	45 %
Novembre	123	3.230	180	214	3.737	»	3.737	6.000	62 %
Décembre	180	1.821	384	196	2.581	»	2.581	4.200	61 %
Total	1.740	23.492	1.077	801	27.100	104	27.204	62.400	43 %
	6,4 %	86,3 %	4 %	2,9 %	»	0,4 %	100 %		

Tableau IV

Ventilation des journées de stagiaires en fonction des différentes catégories de personnel pour l'année 1974

Catégories de personnel	Nombre de journées		Pourcentage	
I et II - Personnel de surveillance :				
Sélection des élèves-surveillants	806		2,96 %	
Sélection des premiers-surveillants	136		0,50 %	
Sélection des chefs de maison d'arrêt	34		0,12 %	
Formation initiale des élèves-surveillants	19.548		71,84 %	
Préparation à l'examen de premiers-surveillants	1.077		3,96 %	
Perfectionnemt des surveil.-chefs et des chefs de M.A.	95		0,35 %	
Perfectionnement des moniteurs de self-défense	80	21.776	0,29 %	80,02 %
III - Personnel éducatif :				
Sélection				
— des délégués contractuels de probation	50		0,18 %	
— des candidats adjoints de probation	64	659	0,24 %	2,42 %
— des candidats élèves-éducateurs	440		1,61 %	
— examen de titularisation des éducateurs	105		0,39 %	
Formation initiale				
— des adjoints de probation	340		1,25 %	
— des élèves-éducateurs	3.147	3.791	11,57 %	13,93 %
— des délégués contractuels de probation	284		1,04 %	
— des éducateurs	20		0,07 %	
		4.450		16,35 %
IV - Personnel technique	—		—	
V - Personnel administratif				
Sélection des candidats secrétaires administratifs	102		0,37 %	
Formation initiale des secrétaires administratifs	96		0,35 %	
Perfectionnement (journées de l'alimentation)	40		0,15 %	
		238		0,87 %
VI - Personnel de direction				
Sélection des chefs de service	3		0,01 %	
Formation initiale des chefs de service	77		0,28 %	
Perfectionnement				
— chefs de service	64		0,24 %	
— sous-directeurs	41	200	0,15 %	0,73 %
— directeurs	54		0,20 %	
— directeurs régionaux	41		0,15 %	
		280		1,02 %
VII - Personnels spécialisés				
Perfectionnement				
— des assistantes sociales	149		0,55 %	
— des infirmières	57		0,21 %	
		206		0,76 %
VIII - Magistrats et Administration Centrale				
Perfectionnement				
— des magistrats	136		0,50 %	
— des magistrats et fonctionnaires de l'Adm. cent.	24	160	0,09 %	0,59 %
IX - Journées d'information	104	104	0,38 %	0,38 %
Total	27.214		100 %	

II. – DÉTAIL DES ACTIVITÉS DE L'ANNÉE 1974

A. – Le centre de sélection

L'activité du Centre de Sélection de l'école porte sur les concours d'entrée avec sélection psychologique, les examens avec épreuve d'aptitude au commandement.

Au cours de l'année 1974, vingt actions de sélection ont été organisées pour 709 candidats; elles totalisent 1.740 journées soit environ 6,5 % des journées de l'établissement et ont duré 70 jours, soit 14 semaines (plus d'un trimestre). Pendant cette période, un minimum de 2 à 3 personnes de l'école y ont été immobilisées; ces actions pèsent donc très lourdement sur le fonctionnement de l'établissement, car on ne peut les assurer qu'en prélevant du personnel dans les autres sections.

Le tableau V résume les différentes activités du Centre de Sélection :

Tableau V

	Nombre d'actions	Effectif	Nombre de journées d'élèves-candidats	Transformation en semaines-candidats	Durée de l'action (en jours)
a) Concours d'entrée					
– élèves-éducateurs	5	92	440	88	24
– adjoints de probation	2	24	64	13	5
– secrétaires administratifs	1	33	102	20	4
Total partiel		149	606	121	33
b) Examen de titularisation des éducateurs	2	21	105	21	9
c) Concours ou examen avec épreuve d'aptitude au commandement					
– premiers-surveillants	2	91	136	27	7
– chefs de maison d'arrêt	1	17	34	7	2
– chefs de service	1	3	3	1	1
Total partiel		111	173	35	10
d) Délégués contract. de probation	1	25	50	10	2
e) Concours d'élèves-surveillants	5	403	806	161	16
Total général	20	709	1.740	348	70

1. – SESSIONS DE SÉLECTION DES CONCOURS

Ces sessions comportent à la fois l'observation des candidats, l'organisation d'épreuves médico-psychologiques avec la participation de M. le docteur CROCQ, lieutenant-colonel du Service de Santé du Ministère des Armées et M. AMANN, psychologue affecté à l'école, ainsi que les épreuves orales d'admission organisées par l'Administration centrale.

Elles se décomposent ainsi :

a) *élèves-éducateurs :* 92 candidats dont 34 femmes pour 5 sessions
b) *adjoints de probation :* 24 candidats dont 10 femmes
c) *secrétaires administratifs :* 33 candidats dont 15 femmes.

Au total 149 candidats, dont 59 femmes ont été sélectionnés. 100 ont été reçus aux examens, soit 66 % des présentés; 74 des candidats reçus ont été installés, soit 49 % des présentés, 74 % des reçus.

Le tableau VI (page suivante) indique le décompte de ces différentes sélections.

2. – ÉPREUVES D'APTITUDE PROFESSIONNELLE EN VUE DE LA TITULARISATION DES ÉDUCATEURS-STAGIAIRES

Deux sessions de l'examen de titularisation des étucateurs ont été organisées pour 21 candidats dont 6 femmes.

Vingt éducateurs stagiaires ont été titularisés, l'un a été licencié en fin de scolarité.

3. – ÉPREUVE D'APTITUDE AU COMMANDEMENT DES EXAMENS PROFESSIONNELS ET CONCOURS

• Examen professionnel de premier-surveillant

Sept journées ont été consacrées à 91 candidats au cours de deux sessions.

68 candidats, soit 75 % des admissibles, ont obtenu le certificat d'aptitude.

• Examen d'aptitude à l'emploi de chef de Maison d'arrêt

15 candidats ont été reçus sur 17 admissibles et 26 présentés.

L'examen comportait une épreuve de situation individuelle avec jeu de rôle.

Tableau VI

	CONCOURS élèves-éducateurs (2 sessions)			CONCOURS adjoints de probation (2 sessions)			CONCOURS secrétaires administratifs (1 session)			TOTAL		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Convoqués aux épreuves orales	81	50	131	19	10	29	18	18	36	118	78	196
Défaillants à la convoquation	23	16	39	5	»	5	»	3	3	28	19	47
Présents aux épreuves	58	34	92	14	10	24	18	15	33	90	59	149
Abandon en cours de sélection	6	»	6	»	»	»	»	»	»	6	»	6
Échecs à l'examen	17	12	29	6	»	6	5	3	8	28	15	43
Reçus à l'examen	35	22	57	8	7	15	13	12	25	56	41	97
Liste complémentaire	»	»	»	»	3	3	»	»	»	»	3	3
Installés à l'E.A.P.	17	19	36	»	»	»	2	6	8	19	25	44
Installés directement (établissements ou C.P.A.L.)	»	»	»	8	8	16	8	6	14	16	14	30
	17	19	36	8	8	16	10	12	22	35	39	74
Désistements	2	2	4	»	2	2	»	»	»	2	4	6
Service national	16	»	16	»	»	»	3	»	3	19	»	19
Report d'installation	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	1	1

• Concours de chef de service pénitentiaire

Les épreuves d'aptitude au commandement de la huitième session du concours de chef de service ont été organisées le 6 juin 1974 pour 3 candidats.

Elles comportaient une réunion discussion, suivie de l'examen d'une situation individuelle avec jeu de rôle; elles se sont déroulées avec la participation de M. le médecin-colonel MOUTIN du Service de Santé du Ministère des Armées.

La répartition des candidats à ce concours se présente comme suit :

	Admissibles	Reçus
– Chefs de Maison d'arrêt	1	1
– Secrétaires administratifs - classe normale	1	»
– Candidats du recrutement externe	2*	1
Total	4	2

* 1 candidat du concours externe ne s'est pas présenté à l'oral.

4. – SÉLECTION POUR L'APTITUDE A LA FONCTION DE DÉLÉGUÉS CONTRACTUELS A LA PROBATION

Cette sélection ne comporte que des épreuves médico-psychologiques, organisées avec la participation de M. le docteur CROCQ, lieutenant-colonel du Service de Santé du Ministère des Armées, assisté de M. AMANN, psychologue.

Le recrutement des 25 délégués contractuels s'étant étalé de mai à décembre 1974, la sélection s'est effectuée par à-coups, tantôt en session uniquement réservée aux candidats et située au début d'une action de formation (9 et 10 septembre 1974 : 15 candidats), tantôt à l'occasion de session de sélection de candidats-éducateurs ou adjoints de probation (10 candidats).

5. – SÉLECTION DES ÉLEVES-SURVEILLANTS

L'année 1974 a vu l'introduction dans la série des sessions de sélection d'une nouvelle action consacrée aux élèves-surveillants; cette sélection a été mise en place dans le courant du mois de juin et a concerné pour la première fois les élèves de la 41è promotion.

La mise en œuvre de cette nouvelle opération de sélection n'a été possible que grâce à la nomination à l'école d'un psychologue à mi-temps qui a examiné successivement 403 candidats.

Le dossier de sélection comprend : trois tests de connaissance, deux tests d'intelligence, un test de personnalité, un questionnaire biographique et psychologique, une fiche de motivation et une fiche de synthèse.

L'étude de ces dossiers et surtout l'entretien du psychologue avec chaque élève permettent le classement des candidats dans les catégories A, B et C dont la signification est indiquée dans le tableau VII ci-après qui fait également ressortir les résultats de cette sélection sur l'année.

Tableau VII

Classement des candidats élèves-surveillants par catégorie de sélection psychologique

CATÉGORIE de sélection	PROMOTIONS 41ème	42ème	43ème	44ème	5ème élèves surveillantes	TOTAL	Pourcentage
I - Catégorie A - Candidatures à retenir							
A - très bonne candidature	27	14	12	12	»	65	16,1 %
AA' - bonne candidature	5	42	52	46	5	150	37,2 %
A' - candidature moyenne, mais intéressante	39	24	12	12	2	89	22,1 %
Sous-total	71	80	76	70	7	304	75,4 %
II - Catégorie B - Sujets problématiques à observer plus longuement							
A'B - sujets ne présentant que des particularités mineures qui ne devraient pas perturber de façon majeure leur adaptation à l'institution	3	10	13	13	1	40	10 %
B - sujets présentant des particularités remarquables, suffisamment importantes pour gêner de façon sensible leur adaptation	13	7	5	2	1	28	7 %
BC - sujets présentant des troubles importants à la limite de l'aptitude, mais auxquels un délai est cependant accordé	4	3	1	1	»	9	2,1 %
Sous-total	20	20	19	16	2	77	19,1 %
III - Catégorie C - Sujets à rejeter d'emblée	7	7	4	4	»	22	5,5 %
Sous-total	7	7	4	4	»	22	5,5 %
Total	98	107	99	90	9	403	100 %

Il ressort de ce tableau que 304 élèves-surveillants (soit 75,4 %) étaient de bons candidats, 77 (19,1 %) présentaient des problèmes, 22 (5,5 %) étaient inaptes et ont été éliminés sans attendre la fin de leur scolarité.

On peut regretter que cette sélection psychologique qui constitue une très heureuse innovation, soit effectuée après les résultats du concours d'élèves-surveillants et pendant leur période de scolarité. Il est souhaitable que cet examen prévu par l'arrêté du 25 mars 1968 soit organisé comme le prévoit ce texte, **préalablement** à la nomination.

B. — La section du personnel de surveillance

La section du personnel de surveillance avec 789 élèves ou stagiaires, 3.675 semaines-élèves et 20.625 journées-élèves, constitue la section la plus importante de l'école, puisqu'elle assure près de 76 % des journées de l'établissement.

L'activité de la section se décompose en deux actions : la formation initiale des élèves-surveillants, la préparation à l'examen de premier-surveillant, comme il ressort du tableau ci-dessous :

	Effectif	Nombre de semaines-élèves à l'école	Nombre de journées-élèves à l'école
— Élèves-surveillants	698	3.483	19.548
— Candidats à la préparation à l'examen de premier-surveillant	91	182	1.077
Total	789	3.675	20.625

On constate cependant une diminution sensible, non de l'activité, mais du nombre de journées par rapport à l'année 1973 (27.151 journées, soit environ 84 %).

C'est en effet la formation initiale des élèves-surveillants qui a connu en 1974 un recul indiscutable, comme il ressort des chiffres ci-dessous :

Année 1973 — 908 élèves pour 26.037 journées
Année 1974 — 698 élèves pour 19.548 journées.

L'effectif des promotions qui normalement pouvait comprendre

150 élèves a varié de 64 à 125 élèves, soit une moyenne de 95; la cause étant située dans l'insuffisance quantitative du nombre de candidats.

1. – EFFECTIF DES PROMOTIONS ET DURÉE DES SCOLARITÉS

Sept promotions d'élèves-surveillants (de la 38ème à la 44ème) et une promotion d'élèves-surveillantes, se sont succédées au cours de l'année. La 38ème promotion avait commencé sa scolarité en 1973, tandis que la 43ème et la 44ème promotion l'ont terminée en 1975.

Le tableau VIII indique pour chacune des promotions, la date d'installation, la date de cessation de scolarité et la durée en semaines de la scolarité.

2. – ORGANISATION DE LA SCOLARITÉ

La durée normale de la scolarité de l'élève-surveillant est fixée à trois mois (13 semaines), par l'article 8 du statut spécial; cette scolarité se déroule en partie à l'école ou dans les établissements pénitentiaires à l'occasion de stage pratique.

La formule classique de l'organisation de la scolarité consiste dans la division des trois mois en trois temps égaux : le premier mois à l'école, le second en établissement, le troisième mois à nouveau à l'école. Cette troisième partie a d'ailleurs pour rôle essentiel de rapprocher les points de vue entre l'information théorique du premier mois et la découverte pratique du deuxième mois. Bien entendu, ce schéma est susceptible d'être modifié, en fonction des impératifs : fermeture pour congé annuel, nécessité du recrutement.

Au cours de l'année 1974, on a enrichi la formule par l'introduction d'une variante appliquée aux 41ème, 43ème et 44ème promotions. La scolarité à l'école était en effet précédée d'un court stage d'initiation en établissement pénitentiaire pendant lequel le nouvel élève n'était pas mis en service, mais découvrait par l'observation et un travail en doublure, le cadre de la prison et le métier de surveillant. Cette courte période avait pour triple but de permettre immédiatement un contact concret avec la réalité pénitentiaire, d'observer les premières réactions de l'élève en milieu carcéral et éventuellement de décourager les candidats fantaisistes ou peu motivés.

Cette amélioration suggérée lors du séminaire national sur la formation (février et avril 1974) était d'ailleurs combinée avec la sélection psychologique introduite à cette occasion. Elle s'est avérée excellente.

Tableau VIII

Présentation des scolarités des promotions d'élèves-surveillants

Promotions	Effectif en début de scolarité	Date d'installation de la promotion	Date de la cessation de scolarité	Durée de la scolarité en semaines				Durée du séjour à l'école en semaines			
				en 1973	en 1974	en 1975	Total	en 1973	en 1974	en 1975	Total
a) Élèves-surveillants :											
– 38ème promotion	67	12-12-1973	25-01-1974	7	4	»	11	4	2	»	6
– 39ème promotion	125	18-02-1974	03-05-1974	»	11	»	11	»	6	»	6
– 40ème promotion	64	18-03-1974	31-05-1974	»	11	»	11	»	7	»	7
– 41ème promotion	106 + 2	10-06-1974	07-09-1974	»	13	»	13	»	6	»	6
– 42ème promotion	111	19-07-1974	18-10-1974	»	13	»	13	»	6	»	6
– 43ème promotion	106 + 1	21-10-1974	24-01-1975	»	10,5	3,5	14	»	5	3	8
– 44ème promotion	98	25-11-1974	28-02-1975	»	5,5	8,5	14	»	3	5	8
Total	677 + 3			7	68	12	87	4	35	8	47
b) Élèves-surveillantes :											
– 5ème promotion											
- Premier contingent	10	18-02-1974	18-05-1974	»	13	»	13	»	1	»	1
- Second contingent	8	19-07-1974	19-10-1974								
Total	18			»	13	»	13	»	1	»	1
Total général	695 + 3			7	81	12	100	4	36	8	48

Tableau IX

Planning d'occupation de la section des élèves-surveillants

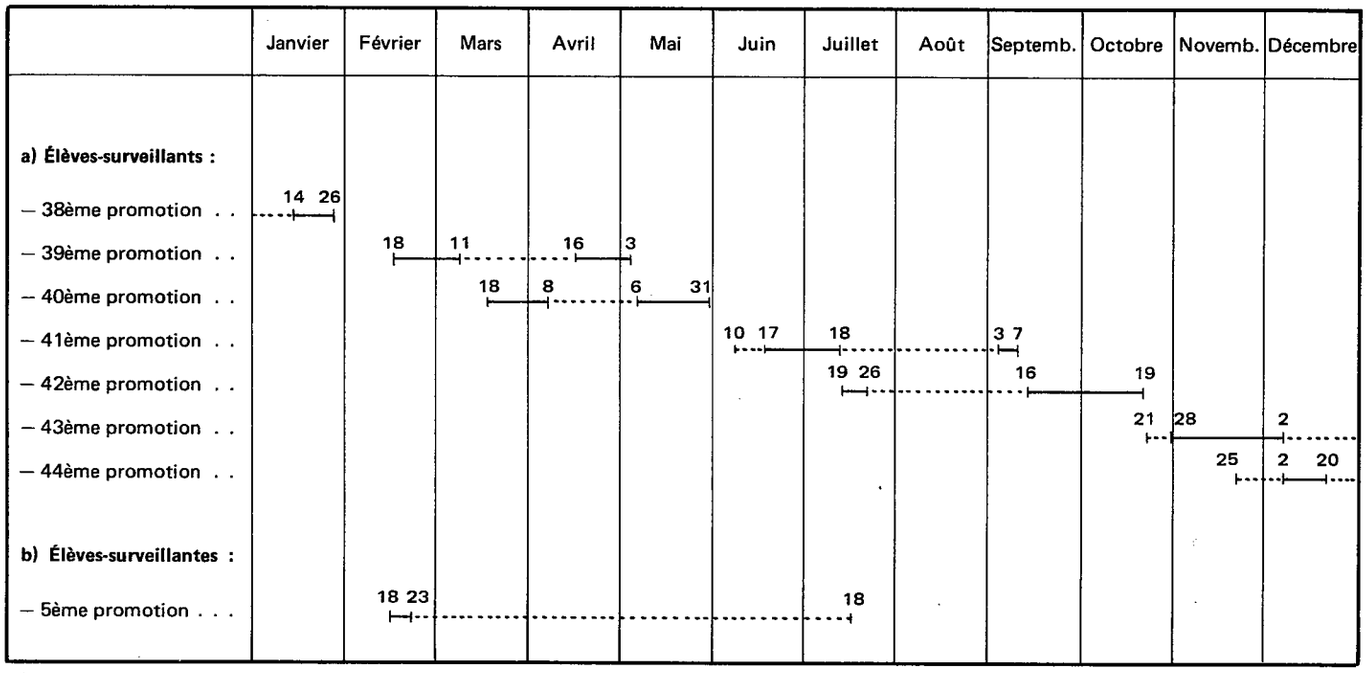

LÉGENDE :

– en stage pratique -------

– à l'école ———

Tableau X

Présentation des différentes périodes de scolarité des promotions d'élèves-surveillants en 1974

PROMOTIONS	RÉPARTITION EN SEMAINE DES DIFFÉRENTES PÉRIODES				TOTAL scolarité	DÉTAIL école	DÉTAIL stage pratique
	Pré-stage	1er temps école	2ème temps stage pratique	3ème temps école			
a) Élèves-surveillants :							
– 38ème promotion	»	4■	3■ + 2	2	7■ + 4 = 11	4■ + 2 = 6	3■ + 2 = 3
– 39ème promotion	»	3	5	3	11	6 = 6	5 = 5
– 40ème promotion	»	3	4	4	11	7 = 7	4 = 4
– 41ème promotion	1	5	6	1	13	6 = 6	7 = 7
– 42ème promotion	»	1	7	5	13	6 = 6	7 = 7
– 43ème promotion	1	5	4 + 1●	3●	10 + 4● = 14	5+3● = 8	5+1● = 6
– 44ème promotion	1	3	1 + 4●	5●	5 + 9● = 14	3+5● = 8	2+4● = 6
b) Élèves-surveillantes :							
– 5ème promotion	»	1	12	»	13 = 13	1 = 1	12 = 12
	3	4■ + 21	3■ + 41 + 5●	15 + 8●	7■ + 80 + 13●	4■+36+8● = 48	3■+44+5● = 52
		25 s.	49 s.	23 s.	100 s.		

■ : scolarité effectuée en 1973

● : scolarité effectuée en 1975.

Le calendrier de la scolarité des huit promotions d'élèves-surveillants fait l'objet du graphique de la page 182.

Par contre, le tableau X fait ressortir pour chacune des promotions, la répartition et la durée de chaque période de scolarité.

3. – NOMBRE DE SEMAINES-ÉLEVES ET DE JOURNÉES-ÉLEVES

Le tableau XI donne le nombre de semaines-élèves (à l'école - en stage pratique) ainsi que le nombre de journées-élèves.

Tableau XI

Nombre de semaines-élèves et de journées-élèves en qualité d'élève-surveillant

PROMOTIONS	Effectif	Nombre de semaines-élèves en 1974			Nombre de jours-école par promot.	Nombre de journées-élèves totales à l'école en 74
		École	Stages pratiques	Total		
Élèves-surveillants :						
– 38ème promotion .	67	134	134	268	13	748
– 39ème promotion .	125	750	625	1.375	39	4.480
– 40ème promotion .	64	448	256	704	47	2.761
– 41ème promotion .	106 + 2*	648	756	1.404	37	3.291
– 42ème promotion. .	111	666	777	1.443	40	3.733
– 43ème promotion .	106 + 1**	535	535	1.070	34	2.975
– 44ème promotion .	98	294	196	490	20	1.486
Élèves-surveillantes :						
– 5ème promotion . .	18	18	216	234	6	74
Total.	695 + 3	3.493	3.495	6.988	236	19.548

* deux surveillants tahitiens
** un surveillant antillais.

4. – RÉSULTATS DE LA SCOLARITÉ

Dans le tableau XII qui indique les variations de l'effectif des promotions de l'année, on remarquera que sur les 695 élèves installés, 593 seulement, soit 85 %, ont été mis en route à la fin de leur scolarité pour rejoindre les établissements pénitentiaires, 102 élèves, soit 15 % de l'effectif, ayant été éliminés par démission ou décision de l'administration, soit après la sélection psychologique, soit en fin de scolarité pour notes insuffisantes ou comportement non satisfaisant.

Tableau XII

Variation de l'effectif des promotions d'élèves-surveillants au cours de l'année 1974

PROMOTIONS	Effectif en début de scolarité	DÉMISSION			Inaptes à la sélection	Fin de scolarité	Total des départs	Affectation en établissements	dont redoublement
		En stage pratique	A l'école	Au total					
Élèves-surveillants :									
– 38ème promotion . . (1973-1974)	67	2	3	5	»	3	8	59	1
– 39ème promotion	125	2	3	5	»	7	12	113	6
– 40ème promotion	64	2	»	2	»	5	7	57 (411)	» (19)
– 41ème promotion	106 + 2	7	4	11	7	1	19	87	7
– 42ème promotion	111	3	3	6	7	3	16	95	5
– 43ème promotion . . . . (1974-1975)	106 + 1	4	4	8	4	6*	12 + 6*		
– 44ème promotion (1974-1975)	98	3	9	12	4	6*	16 + 6*		
	677 + 3	23	26	49	22	21 + 12*	90 + 12*		
Élèves-surveillantes :									
– 5ème promotion	18	»	»	»	»	»	»	18	
Total	695 + 3	23	26	49	22	21 + 12* (33)			

* Les décisions de fin de scolarité on été prises en 1975.

Le classement de fin de scolarité des élèves-surveillants qui conditionne le choix des affectations dans le nombre des postes proposés est obtenu en totalisant les notes chiffrées ci-dessous :

	Coefficient habituel
— notation du stage pratique	7
— notes au contrôle continu des connaissances	8,5
— épreuve de self-défense	2
— note d'appréciation du comportement général à l'école	2,5
	20

Le total obtenu est majoré de 1 % par enfant à charge.

Au cours de l'année 1974, on a obtenu les résultats donnés par le tableau XIII en ce qui concerne la notation de stage pratique et la note d'apprécation à l'école.

Tableau XIII

Répartition des notations des élèves-surveillants compte-tenu des comportements

NOTATION	Très bon	Bon	Assez bon	Normal	Passable	Médiocre	Mauvais	TOTAL des élèves
En stage pratique	49	195	260	48	25	15	5	597
Comportement à l'école	56	193	204	129	13	2	»	597

Enfin les tableaux XIV et XV fournissent les résultats par promotion aux différents contrôles continus de connaissance et aux classements de fin de scolarité.

Tableau XIV

Résultats au contrôle continu des connaissances

NOTATION sur 10	Nombre d'élèves par promotion								Pourcentage	
	38ème	39ème	40ème	41ème	42ème	43ème	44ème	Total		
Entre 2 et 2,50	1	1	1	»	»	»	»	3	0,52 %	24,33 %
Entre 2,50 et 3	1	1	2	»	»	»	»	4	0,68 %	
Entre 3 et 3,50	4	3	2	1	1	»	1	12	2,01 %	
Entre 3,50 et 4	6	10	8	2	»	1	4	31	5,19 %	
Entre 4 et 4,50	4	12	8	4	4	1	8	41	6,88 %	
Entre 4,50 et 5	6	12	»	6	8	3	19	54	9,05 %	
Entre 5 et 5,50	6	21	9	10	6	15	15	82	13,74 %	75,67 %
Entre 5,50 et 6	13	22	6	14	12	17	10	94	15,73 %	
Entre 6 et 6,50	11	21	12	18	22	25	11	120	20,10 %	
Entre 6,50 et 7	7	11	9	16	20	8	6	77	12,88 %	
Entre 7 et 7,50	3	1	3	9	13	10	3	42	7,03 %	
Plus de 7,50	1	3	»	8	11	12	2	37	6,19 %	
	63	118	60	88	97	92	79	597	100 %	

Tableau XV

Résultats aux différents classements de fin de scolarité

NOTATION sur 10	Nombre d'élèves par promotion								Pourcentage	
	38ème	39ème	40ème	41ème	42ème	43ème	44ème	Total		
Entre 2 et 2,50	»	»	»	»	»	»	»	»		
Entre 2,50 et 3	»	»	»	»	»	»	»	»		
Entre 3 et 3,50	1	»	1	»	»	»	»	2	0,34 %	8,72 %
Entre 3,50 et 4	»	1	»	»	»	»	»	1	0,17 %	
Entre 4 et 4,50	2	3	5	1	1	1	1	14	2,35 %	
Entre 4,50 et 5	8	9	2	3	2	5	6	35	5,86 %	
Entre 5 et 5,50	9	18	11	8	3	5	13	67	11,23 %	91,28 %
Entre 5,50 et 6	15	30	11	17	18	19	27	137	22,94 %	
Entre 6 et 6,50	13	39	15	27	28	25	17	164	27,47 %	
Entre 6,50 et 7	9	11	10	22	28	24	7	111	18,59 %	
Entre 7 et 7,50	6	6	5	7	14	10	7	55	9,21 %	
Plus de 7,50	»	1	»	3	3	3	1	11	1,84 %	
	63	118	60	88	97	92	79	597	100 %	

5. – CONTENU DU PROGRAMME

Le contenu du programme des matières enseignées aux élèves-surveillants au cours de l'année 1974 fait l'objet du tableau XVI dont le récapitulatif donne par promotion et par rubrique, le nombre d'heures effectuées.

Tableau XVI
Programme de scolarité des différentes promotions d'élèves-surveillants

RUBRIQUE	38ème 1973-1974	39ème	40ème	41ème	42ème	43ème 1974-1975	44ème 1974-1975
I – Formalités - Servitudes	31,5	35	38	34	27	37	54,5
II – L'Administration pénitentiaire	40	36,5	37,5	33	33,5	34	35,5
III – Le métier de surveillant	41,5	35,5	43,5	36,5	35	43	41
IV – La communauté pénitentiaire	7,5	10,5	19,5	9	19,5	16	14
V – Expression écrite et orale	16,5	19,5	28	24	18	26	24
VI – Formation spécialisée	47	38	47	26	36,5	62	69,5
Total	184	175	213,5	162,5	169,5	218	238,5
soit en 1974	54	175	213,5	162,5	169,5	191,5	51
I) Formalités – Servitudes							
– Accueil des arrivants	6	9	9	6	3	6	8
– Ouverture du stage : accueil, présentation	1	1	1	1	1	1	1
– Tests de niveau	1,5	1,5	1,5	»	»	»	»
– Réunions de groupe (3)	4	4	5	4	3,5	5	4,5
– Réglement intérieur de l'école	1	1	1	1	1	2	1
– Contrôle continu des connaissances	8	9	11	10,5	9	13	12,5
– Formalités de départ	2	2	2	1,5	1	1,5	2
– Notification des affectations et clôture de stage	1	1	2	2,5	2	1,5	1
– Critiques de stage	4	3	3	3	2	3,5	4
– Informations (questions matérielles et sociales)	2	1,5	2,5	3,5	4,5	3,5	4
– Révisions - à la disposition du formateur	1	2	»	1	»	»	2,5
– Divers	»	»	»	»	»	»	14
Total I.	31,5	35	38	34	27	37	54,5

RUBRIQUE	38ème 1973-1974	39ème	40ème	41ème	42ème	43ème 1974-1975	44ème 1974-1975
II) L'Administration pénitentiaire et le fonctionnement de la justice :							
– Le déroulement du procès pénal	4	4	4	4	4	4	4
– L'organisation de l'Administration pénitentiaire (administration centrale et services extérieurs)	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
– Hiérarchie et attributions des person.	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
– Droits et obligations des personnels	10,5	7,5	5	5	6	3	3
– Les différents établissements (établissements spécialisés et classification des condamnés) :	4	3	3	3	3	3	3
- visite Fresnes	3	3	3	»	»	»	»
– Les droits et obligations des détenus							
- présentation	1,5	1,5	1,5	4,5	2,5	3	1,5
- régime des prévenus	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
- régime des condamnés	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
- régime des autres catégories pénales	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
- permission de sortir et réductions de peine	1	1,5	1'5	1,5	1,5	1,5	1,5
- semi-liberté et libération condit.	1	1,5	1,5		1,5	1,5	1,5
- système des récompenses	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
- maintien des liens familiaux et soc.							
- assistance aux détenus et action éducative	3	1,5	3	1,5	3	3	3
- mesures d'ordre et punitions	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
– Le J.A.P., le chef d'établissement et la commis.d'applic.des peines	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	2	1,5
– Les autorités et personnes autorisées à pénétrer en prison	»	1	1,5	1,5	»	1	1,5
– Notice d'information du détenu	»	»	1,5	»	»	1,5	1,5
– Le service médical	»	»	»	»	»	»	3
Total II	40	36,5	37,5	33	33,5	34	35,5
III) Le métier de surveillant :							
– La sécurité des prisons (M. Bouyssic)	6	»	»	»	»	»	»
– Tenue uniforme, convenance	2	2	2	1,5	2	1,5	1,5
– Découverte du métier et contre-indication	3	3	3	3	4	3	3
– La journée du surveillant	3	3	3	»	3	»	»
– Les fouilles	5	5	5	3	»	3	3
– Le service des portiers	3	3	2	3	2	3	2,5
– Le service de nuit (étude de cas maison d'arrêt de Soissons)	3	3	3	3	3	3	3
– Contrôle d'effectif :							
- théorie	1,5	1,5	1,5	1,5	»	1,5	1,5
- travaux pratiques	1	1	4	4	»	2	1
– Postes de sécurité ext. et usage des armes	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
– Usage de la contrainte	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
Total partiel	30,5	24,5	26,5	22	17	20	17,5

RUBRIQUE	38ème 1973-1974	39ème	40ème	41ème	42ème	43ème 1974-1975	44ème 1974-1975
Report	30,5	24,5	26,5	22	17	20	17,5
— Le service des parloirs	1,5	»	»	»	»	1,5	1,5
— Le service des distributions	1,5	»	»	1,5	»	1,5	1,5
— Suicides	1,5	1,5	1,5	2	2	2	3,5
— Étude de cas :							
- procédés de surveillance (film)	»	»	1,5	1,5	3	2	3
- la surveillance du détenu (film)	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	3
- voie de fait sur détenus (document écrit)	»	1,5	3	3	3	3	2
- incident mais d'arrêt de Besançon	»	»	1,5	»	»	1,5	»
- évasion prisons de Lyon (transparent et document écrit)	»	»	»	»	»	»	3
- évasion M.C. de Clairvaux	»	1,5	1,5	»	1,5	2	»
— Retour sur stage pratique (avec MM. Charles et Mardelles)	5	5	5	5	7	8	5
Total III	41,5	35,5	43,5	36,5	35	43	41
IV) La communauté pénitentiaire :							
— Étude de cas	»	»	»	»	»	3	»
— Le comportement du surveillant (film)	3	1,5	3	1,5	6	3,5	3,5
— Présentation de la population pénale	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
— La situation carcérale	»	3	6	3	6	2,5	3
— Les différents moments de la détention	3	1,5	3	»	3	2,5	3
— Le monde des prisons (film)	»	3	3	3	3	3	3
— La psychologie du détenu (M. le docteur Hivert)	»	»	3	»	»	»	»
Total IV	7,5	10,5	19,5	9	19,5	16	14
V) Expression écrite et orale :							
— Communication et diffusion de l'information	1	1	1	1,5	1,5	1,5	1,5
— Le rapport d'incident :							
- théorie	2	2	2	2	1,5	1,5	1,5
- travaux pratiques sur cas audio-visuels	4	3,5	7,5	3	4	2	2
— Le compte-rendu professionnel :							
- théorie à partir d'un cas	1,5	2	2	2	1,5	2	2
- travaux pratiques sur cas audio-visuels	2	4,5	4,5	6	4,5	7,5	6
— Lettre administrative :							
- théorie	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
- travaux pratiques	2	2	2	2	2	3,5	3,5
— Le cahier d'observations	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
— Exercices d'observation et expression orale	»	»	1,5	3	»	3	3
— Téléphone	1	1,5	4,5	1,5	»	»	1,5
Total V	16,5	19,5	28	24	18	26	24

RUBRIQUE	38ème 1973-1974	39ème	40ème	41ème	42ème	43ème 1974-1975	44ème 1974-1975
VI) Formation spécialisée :							
— Self-défense :							
- leçons	30,5	26	39,5	24,5	26	26	35
- examen	1,5	1,5	1,5	1	1,5	1,5	1,5
— Secourisme :							
- leçons	15	10,5	6	»	9	33	31,5
- examen	»	»	»	»	»	1,5	1,5
Total VI	47	38	47	26	36,5	62	69,5

C. — La section du personnel éducatif

La section du personnel éducatif a assuré près de 14 % de l'ensemble des journées de l'école ; son activité intéresse avant tout la très longue et très importante scolarité des élèves-éducateurs, mais aussi les sessions à court terme des adjoints de probation et des délégués contractuels de probation.

L'ensemble de ces actions peut se présenter ainsi :

Nature des formations initiales	Nombre d'actions	Effectif	Nombre de semaines-élèves à l'école	Nombre de journées-élèves à l'école
— élèves-éducateurs	4	74	505	3.147
— adjoints de probation	2	32	59	340
— délégués contract. de prob.	2	25	55	284
Total	8	131	619	3.771

On relèvera donc l'importance prise par cette section, laquelle représente près du septième de l'effectif passé en formation initiale, alors qu'en 1973, le pourcentage des journées de cette section s'élevait déjà à 11 % pour 3.771 journées.

Il faut noter aussi la contribution donnée par la section du personnel éducatif à toutes les sélections de ces personnels (éducateurs, adjoints de probation, délégués contractuels de probation), lesquelles se sont déroulées pendant sept semaines.

1. – LA FORMATION INITIALE DES ÉLEVES-EDUCATEURS

Comme la durée de la formation initiale des éducateurs s'étend sur une période de 22 mois (12 mois d'élève-éducateur plus 10 mois d'éducateur-stagiaire), depuis octobre 1971 (5ème promotion), on trouve pendant une année plusieurs promotions d'éducateurs, leur scolarité s'étalant sur trois années civiles.

Pour l'année 1974, la section a donc assuré des portions de scolarité pour les quatre promotions indiquées ci-après :

PROMOTIONS	Nombre de contingents	Années civiles de la scolarité	NOMBRE D'ÉLEVES		
			H	F	Total
– 6ème	2	1972 à 1974	15	6	21
– 7ème	2	1973 à 1975	10	6	16
– 8ème et 9ème . .	2	1974 à 1976	20	17	37
	6		45	29	74

Ces quatre promotions ont été présentes à l'école par alternance, les autres promotions effectuant une partie des stages pratiques : le principe étant que les deux contingents d'une même promotion ont les mêmes périodes de séjour à l'école, tandis que les périodes de stages pratiques sont décalées.

a. – Origine, effectif et durée des scolarités de chaque promotion

La sixième promotion

La sixième promotion (21 élèves) comprend deux contingents, le premier étant issu du concours du 4 mai 1972 (11 élèves), le second du concours du 13 septembre 1972 (10 élèves).

Les scolarités de ces deux contingents qui avaient débuté respectivement les 17 juillet et 16 octobre 1972 devaient se terminer les 12 mai et 30 juin 1974 avec l'examen de titularisation.

La troisième période de séjour à l'école de cette promotion avait été fixée du 11 février au 24 avril 1974, mais elle a dû être écourtée de six semaines, à compter du 10 mars 1974, en raison des difficultés rencontrées par la section pour la préparation simultanée des programmes de la sixième et de la septième promotion.

Cette décision a entraîné plusieurs conséquences, d'abord un engagement pris par l'Administration centrale et l'école d'organiser

en 1974-1975, une ou plusieurs sessions dites de scolarité différée pour une durée totale de six semaines correspondant à la période amputée, ensuite la pré-affectation en établissement des éducateurs du premier contingent et l'envoi avancé du deuxième contingent en stage pratique. Les dates de l'examen de fin de stage sont restées inchangées.

Le déroulement de la scolarité de la sixième promotion en 1974 s'est effectué comme suit :

PÉRIODES	DURÉE EN SEMAINES				Total
	A l'école	En stage	Préparation mémoire	Congé	
Premier contingent					
– 1er au 6 janvier	»	»	»	1	1
– 7 janvier au 3 février	»	4	»	»	4
– 4 au 10 février	»	»	1	»	1
– 11 février au 10 mars . . .	4	»	»	»	4
	4	4	1	1	10
Deuxième contingent					
– 1er au 6 janvier	»	»	»	1	1
– 7 janvier au 3 février	»	4	»	»	4
– 4 au 10 février	»	»	»	1	1
– 11 février au 10 mars . . .	4	»	»	»	4
– 11 mars au 21 avril	»	6	»	»	6
– 22 au 29 avril	»	»	1	»	1
– 30 avril au 25 juin	»	8	»	»	8
	4	18	1	2	25

La septième promotion :

La septième promotion (16 élèves) a été en formation pendant toute l'année 1974. Elle comprend également deux contingents, le premier, issu du concours du 3 avril 1973 (11 élèves), le second du concours du 20 septembre 1973 (5 élèves).

Les scolarités de ces deux contingents avaient commencé respectivement le 9 juillet 1973 et le 29 octobre 1973, pour se terminer en avril et juin 1975, par l'examen de titularisation.

L'opération « réduction de la scolarité de la sixième promotion » avait été réalisée au profit de l'organisation du programme de la

septième promotion, les prévisions concernant cette dernière promotion ont été respectées. Le tableau ci-après indique le déroulement de cette scolarité pendant l'année 1974 pour les deux contingents qui ont eu un sort commun.

PÉRIODES	DURÉE EN SEMAINES			
	A l'école	En stage	En congé	Total
– 1er au 6 janvier	»	»	1	1
– 7 janvier au 3 février	4	»	»	4
– 4 février au 15 avril	»	10	»	10
– 16 au 21 avril	»	»	1	1
– 22 avril au 30 juin	10	»	»	10
– 1er juillet au 4 août	»	»	5	5
– 5 août au 22 décembre	»	20	»	20
– 23 au 31 décembre	»	»	1	1
	14	30	8	52

Les huitième et neuvième promotions :

Le concours d'éducateur ouvert le 24 avril 1974 a permis l'installation le 15 juillet 1974 de 34 élèves (13 hommes, 21 femmes). En raison de ce recrutement majoritaire en éléments féminins, il a fallu prendre les dispositions suivantes :

– fractionnement de l'effectif en deux promotions : la huitième et la neuvième promotions, afin d'assurer une meilleure répartition des élèves-éducatrices, dans les terrains de stage féminins dont le nombre est limité en milieu fermé;

– alternance de séjour à l'école et en stage pratique des élèves des huitième et neuvième promotions, avec limitation des séjours à l'école à quatre ou cinq semaines, à titre d'expérience;

– ouverture d'un second concours le 25 septembre 1974 réservé aux candidats masculins, qui a permis l'installation le 25 novembre 1974 de 7 élèves-éducateurs qui ont formé le deuxième contingent de la huitième promotion.

La scolarité des huitième et neuvième promotions s'est déroulée comme indiqué dans le tableau de la page suivante :

PÉRIODES	DURÉE EN SEMAINES			
	A l'école	En stage	En congé	Total
Huitième promotion :				
Premier contingent				
– 15 au 21 juillet	1	»	»	1
– 22 juillet au 22 septembre	»	9	»	9
– 23 au 29 septembre	»	»	1	1
– 30 septembre au 27 octobre	4	»	»	4
– 28 octobre au 24 novembre	»	4	»	4
– 25 novembre au 16 décembre	3	»	»	3
– 17 au 31 décembre	»	»	2	2
	8	13	3	24
Deuxième contingent				
– 25 novembre au 16 décembre	3	»	»	3
– 17 au 22 décembre	»	»	1	1
– 23 au 31 décembre	»	1	»	1
	3	1	1	5
Neuvième promotion				
– 15 au 21 juillet	»	1	»	1
– 22 au 28 juillet	1	»	»	1
– 29 juillet au 29 septembre	»	9	»	9
– 30 septembre au 6 octobre	»	»	1	1
– 7 au 27 octobre	»	3	»	3
– 28 octobre au 17 novembre	3	»	»	3
– 18 novembre au 16 décembre	»	4	»	4
– 17 au 31 décembre	»	»	2	2
	4	17	3	24

La présence de chacune des quatre promotions est résumée dans le calendrier ci-après (tableau XVII) page 196.

b. – Variations de l'effectif, nombre de semaines-élèves et de journées-élèves

Les tableaux XVIII et XIX indiquent respectivement les variations de l'effectif des quatre promotions et le nombre de semaines-élèves ou de journées-élèves au cours de l'année.

Tableau XVII

Planning d'occupation des promotions d'élèves-éducateurs en 1974

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septemb.	Octobre	Novemb.	Décembre
6ème promotion — 1er contingent	7	4 11	11	22 29	5							
6ème promotion — 2ème contingent . . .	7	4 11	11	22 29		24 30						
7ème promotion — 1er contingent	7	4	25	15 22		30	5			6 21		29
7ème promotion — 2ème contingent . . .		4	25	15 22		30	5			6 21		29
8ème promotion — 1er contingent					27	21	15 22 29		23 30	28	25	17 31
8ème promotion — 2ème contingent . . .											4 8 25	17 23
9ème promotion					27	21	15 22 29	5		28		23 31
Nombre de journées . .	400	394	168	146	544	680	130	0	0	428	496	341

LÉGENDE :

——— — à l'école
– – – – — en stage pratique
•••••••• — en congé
×××××× — examen d'aptitude

Total des journées : 3.727

Tableau XVIII

Variation de l'effectif des promotions d'élèves-éducateurs en 1974

PROMOTIONS	EFFECTIFS en début de scolarité			INSTALLATION en cours de scolarité			TOTAL			DÉPARTS en cours de scolarité			EFFECTIFS final ou de fin d'année		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T
6ème promotion (1972-1974)	10	7	17	5	1	6	15	8	23	»	2	2	15	6	21
7ème promotion (1973-1975)	7	4	11	3	2	5	10	6	16	»	2	2	10	4	14
8ème promotion (1974-1976)	5	10	15	7	»	7	12	10	22	»	1	1	12	9	21
9ème promotion (1974-1976)	5	9	14	4	»	4	9	9	18	1	1	2	8	8	16
Total	27	30	57	19	3	22	46	33	79	1	6	7	45	27	72

Par rapport à 1973, le temps d'occupation de la section a été sensiblement le même, mais l'effectif des élèves en compte en fin d'année a subi une augmentation de 38%.

Tableau XIX

Nombre de semaines-élèves et de journées-élèves en formation initiale d'éducateurs

PROMOTIONS	Effectif	DURÉE scolarité en semaines				NOMBRE de semaines-élèves				Nombre de journées à l'école
		École	Stage pratique	Congé	Total	École	Stage pratique	Congé	Total	
6ème promotion										
— 1er contingent	11	4	4	2	10	44	44	22	110	546
— 2è contingent .	10	4	18	3	25	40	180	30	250	
7ème promotion										
— 1er contingent	11	14	31	7	52	154	341	77	572	1.348
— 2è contingent .	5	14	31	7	52	70	155	35	260	
8ème promotion										
— 1er contingent	14	8	13	3	24	112	182	42	336	889
— 2è contingent .	7	3	1	1	5	21	7	7	35	
9ème promotion	16	4	18	2	24	64	288	32	384	364
Total	74					505	1.197	245	1.947	3.147

c. — Déroulement des scolarités et comparaisons avec les promotions antérieures

Le tableau XX récapitule les différentes promotions d'éducateurs et fait ressortir la place de la scolarité 1974, par rapport à la scolarité totale.

Par contre, les tableaux XXI et XXII fournissent le détail de la répartition par semaine des scolarités 1974, et aussi des années 1972, 1973 et 1975 pour la sixième promotion, 1973, 1975 pour la septième promotion, 1975 et 1976 pour les huitième et neuvième promotions.

Tableau XX

Présentation des scolarités 1974 des quatre promotions d'élèves-éducateurs

PROMOTIONS et contingents	NOMBRE d'élèves en 1974	DATE d'installation	DATE de fin de scolarité	Durée en semaines de la scolarité				Durée en semaines du séjour en 1974	
				avant 1974	en 1974	après 1974	Total	en stage et congé	à l'école
6ème promotion									
— 1er contingent	11	17-07-1972	11-02-1974*	76	11	6**	93	7	4
— 2ème contingent	10	16-10-1972	30-06-1974	63	25	6**	94	21	4
	21								
7ème promotion									
— 1er contingent	11	09-07-1973	18-04-1975	25	52	18	95	38	14
— 2ème contingent	5	29-10-1973	13-06-1975	8	52	25	85	38	14
	16								
8ème promotion									
— 1er contingent	14	15-07-1974	02-05-1976	»	24	70	94	16	8
— 2ème contingent	7	25-11-1974	24-07-1976	»	5	82	87	2	3
	21								
9ème promotion	16	15-07-1974	26-04-1976	»	24	69	93	20	4
Total	74								

* Pré-affectation en établissement

** : Scolarité différée à organiser en 1975

Tableau XXI

Répartition par semaine des différentes périodes de la formation initiale des sixième et septième promotions

	Projet initial	6ème promotion 1er contingent					7ème promotion 1er contingent			
		1972	1973	1974	1975 à prévoir	Total	1973	1974	1975 à prévoir	Total
I - École										
— Stage d'initiation	2	2	»	»	»	2	2	»	»	2
— Première période	9	9	»	»	»	9	7	4	»	11
— Deuxième période	9	»	10	»	»	10	»	10	»	10
— Troisième période	9	»	»	4	»	4	»	»	11	11
— 4ème période ou scol. différée	4	»	»	»	6	6	»	»	»	»
— Examen	1	»	»	1	»	1	»	»	1	1
	34	11	10	5	6	32	9	14	12	35
II - Stages en établissements pénitentiaires										
— Pré-stage	»	»	»	»	»	»	1	»	»	1
— Surveillant :										
- en maison d'arrêt	4	5	»	»	»	5	5	»	»	5
- en maison centrale	4	5	»	»	»	5	5	»	»	5
— Services éducatifs :										
- en établis.pour jeunes détenus	12	»	8	»	»	8	»	10	»	10
- en M.C. à régime progressif	12	»	12	»	»	12	»	11	»	11
— Services psychiatriques pénitent.	4	»	4	»	»	4	»	3	»	3
	36	10	24	»	»	34	11	24	»	35
III - Autres lieux de stage										
— Tribunal	2	»	3	»	»	3	3	»	»	3
— Circons. d'action sanit.& sociale	»	»	»	4	»	4	»	»	3	3
— Comité de probation	4	»	8	»	»	8	»	6	2	8
— Centre région. d'éducat. physique	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»
— Centre d'éducation populaire	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»
— A.F.P.A..	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	15	»	11	4	»	15	3	6	5	14
IV - Congés	11	3	7	2	»	12	2	8	2	12
Total général	96	24	52	11	6	93	25	52	19	96
dont à l'école	34	11	10	5	6	32	9	14	12	35
dont en stage	51	10	35	4	»	49	14	30	5	49
Modifications pour le 2ème contingent à l'école	»	10	10	5	6	31	7	18	12	37
Modifications pour le 2ème contingent en stage	»	»	35	18	»	53	1	30	19	50

Tableau XXII

Répartition hebdomadaire de la huitième promotion

1er et 2ème contingents

et de la neuvième promotion

un seul contingent

	Projet initial	8è promotion 1er contingent				8ème promotion 2ème contingent				9ème promotion			
		1974	1975 à prévoir	1976 à prévoir	Total	1974	1975 à prévoir	1976 à prévoir	Total	1974	1975 à prévoir	1976 à prévoir	Total
I - École													
- Stage d'initiation	2	1	»	»	1	»	»	»	»	1	»	»	1
- Première période	9	7	»	»	7	3	»	»	3	3	5	»	8
- Deuxième période	9	»	9	»	9	»	9	»	9	»	8	»	8
- Troisième période	9	»	9	»	9	»	9	»	9	»	5	4	9
- 4ème période ou scolarité différée	4	»	»	4	4	»	»	4	4	»	»	4	4
- Examen	1	»	»	1	1	»	»	1	1	»	»	1	1
Total	34	8	18	5	31	3	18	5	26	4	18	9	31
II - Stages en établissements pénitent.													
- Pré-stage	»	2	»	»	2	1	»	»	1	2	»	»	2
- Surveillant :													
. en maison d'arrêt	4	4	»	»	4	»	4	»	4	4	»	»	4
. en maison centrale.	4	4	»	»	4	»	4	»	4	4	»	»	4
- Services éducatifs :													
. en établissemts pour jeunes détenus	12	»	10	»	10	»	10	»	10	5	6	»	11
. en M.C. à régime progressif	12	»	10	»	10	»	5	4	9	»	10	»	10
- Services psychiatriques pénitentiaires	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Total	36	10	20	»	30	1	23	4	28	15	16	»	31
III - Autres lieux de stages													
- Tribunal	2	3	»	»	3	»	3	»	3	3	»	»	3
- Circonscript. d'action sanitaire et sociale	»	»	»	4	4	»	»	4	4	»	4	»	4
- Comités de probation	4	»	5	6	11	»	»	11	11	»	5	5	10
- Centre région.d'éducation physique	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
- Centre d'éducation populaire	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
- A.F.P.A..	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Total	15	3	5	10	18	»	3	15	18	3	9	5	17
IV - Congés	11	3	9	3	15	1	8	6	15	2	9	3	17
Total général	96	24	52	18	94	5	52	30	87	24	52	17	93
dont à l'école	34	8	18	5	31	3	18	5	26	4	18	9	31
dont en stage	51	13	25	10	40	1	26	19	46	18	25	5	48

d. — Le programme enseigné

Le programme de l'enseignement avait été fixé le 17 avril 1967 par une commission qui s'est réunie deux fois à la Chancellerie pour discuter d'un projet qui avait pour base la note programme A.111 du Bureau de la Détention (reprise par l'A.P. 70-2 du 15 juin 1970), ainsi que l'étude comparée des programmes de formation initiale des éducateurs de l'éducation surveillée, de l'enfance inadaptée, des assistants de service social.

La commission qui a statué sur le programme, comprenait avec les représentants de l'Administration centrale, des spécialistes réputés de la psychiatrie, de l'enfance inadaptée, de l'éducation populaire et de l'éducation surveillée. Les chefs des établissements et les représentants de la profession d'éducateur n'assistaient pas à cette réunion.

Ce programme de 1967, modifié compte-tenu d'un certain nombre d'adaptations, est divisé en trois grands sous-titres : la connaissance de l'homme, le fait délinquantiel, le fait éducatif.

Ces sous-titres sont répartis en treize disciplines : médecine-biologie, psychologie générale et appliquée, psychologie sociale, sociologie, psychiatrie et psycho-pathologie, criminologie, psycho-sociologie pénitentiaire, droit criminel, législation sociale et droit du travail, science pénitentiaire, pédagogie des adultes, animation scolaire, culturelle et sportive, le métier d'éducateur.

Le programme peut comprendre entre 800 et 1.100 heures, en fonction de la durée de la scolarité.

La sanction de la formation des éducateurs est constituée par un examen d'aptitude professionnelle dont les modalités ont été précisées par un arrêté du 27 mars 1971 qui fixe comme suit la nature des épreuves :

- rédaction d'un mémoire. . . . . : coef. 3
- soutenance d'un mémoire . . . . . : coef. 2
- contrôle des connaissances acquises en cours de scolarité . . . . . : coef. 3
- épreuves pratiques d'animation . . . . . : coef. 2
- aptitudes manifestées par les élèves au cours des différents stages pratiques. . . . . : coef. 5

Total . . . . . : 15

Le tableau XXIII présente pour l'année 1974, la répartition horaire des séances du programme réalisées dans chacune des quatre promotions, en distinguant les séances assurées par les 41 professeurs ou conférenciers, et les 27 participants aux réunions-discussions, les séances d'animation organisées au Centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis et les séances assurées par les formateurs de l'école.

Tableau XXIII

Répartition horaire des séances du programme de la scolarité des élèves-éducateurs

(6ème, 7ème, 8ème, 9ème promotions)

RUBRIQUE DU PROGRAMME	Séances des professeurs et conférenciers					Séances assurées au C.P. de Fleury-Mérogis					Séances assurées par les formateurs de l'école					Total général
	6ème promotion	7ème promotion	8ème promotion	9ème promotion	Total	6ème promotion	7ème promotion	8ème promotion	9ème promotion	Total	6ème promotion	7ème promotion	8ème promotion	9ème promotion	Total	
I - Connaissance de l'homme :																
11 - Médecine, biologie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
121 - Psychologie gén.& appl.	»	9	33	12	54	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	54
122 - Psychologie sociale.	»	13,5	»	»	13,5	»	»	»	»	»	»	4,5	15	5,5	25	38,5
13 - Sociologie.	2,5	»	3	»	5,5	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	9,5
14 - Psychopathologie - Psychiatrie .	6	34,5	»	»	40,5	»	»	»	»	»	1,5	»	»	»	1,5	42
II - Le fait délinquantiel :																
21 - Droit criminel.	»	32,5	17	7	56,5	»	»	»	»	»	»	7	18,5	9	34,5	91
22 - Criminologie	1	3	»	»	4	»	»	»	»	»	2	1	»	»	3	7
23 - Science pénitentiaire.	»	23,5	46	14	83,5	»	»	»	»	»	1,5	4,5	26,5	20	52,5	136
24 - Le monde des prisons	2	»	3	3	8	»	»	»	»	»	1,5	»	3	»	4,5	12,5
25 - Aide soc.& législation du travail	3	50,5	17	9	79,5	»	»	»	»	»	2	»	»	»	2	81,5
Total partiel	14,5	166,5	111	45	345	»	»	»	»	»	12,5	17	63	34,5	125	472

Tableau XXIII. — Répartition horaire des séances du programme de la scolarité des élèves-éducateurs (suite)

RUBRIQUE DU PROGRAMME	Séances des professeurs et conférenciers					Séances assurées au C.P. de Fleury-Mérogis					Séances assurées par les formateurs de l'école					Total général
	6ème promotion	7ème promotion	8ème promotion	9ème promotion	Total	6ème promotion	7ème promotion	8ème promotion	9ème promotion	Total	6ème promotion	7ème promotion	8ème promotion	9ème promotion	Total	
Report total partiel	14,5	166,5	111	45	345	»	»	»	»	»	12,5	17	63	34,5	125	472
III - Le métier d'éducateur :																
31 - Développement des moyens d'expression.	»	3	»	»	3	»	»	»	»	»	3	9	9,5	5,5	27	30
32 - Animation culturelle.	»	»	»	»	»	6	11,5	»	»	17,5	11,5	15	10	3	39,5	57
33 - Animation scolaire - pédagogie .	»	»	3	3	6	»	39	»	»	39	»	»	»	»	»	45
333 - Préparation optionnelle	2	»	»	»	2	3	»	»	»	3	»	»	»	»	»	5
34 - Animation sportive.	»	1	»	»	1	3	28,5	»	»	31,5	»	»	»	»	»	32,5
35 - Action éducative	12	21,5	»	»	33,5	»	»	»	»	»	10,5	9,5	3	2	25	58,5
IV - Autres séances :																
43 - Réunion de promotion	3	6	»	»	9	»	»	»	»	»	19,5	5,5	12	8	45	54
44 - Contrôle des connaissances . . .	»	9,5	3,5	»	13	»	»	»	»	»	»	4,5	12,5	»	17	30
45 - Divers	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1,5	2,5	3,5	»	7,5	7,5
Nombre d'heures total . .	31,5	207,5	125,5	48	412,5	12	79	»	»	91	58,5	63	113,5	53	288	791,5
Nombre de professeurs	13	25	22	14	41 (1)											
Nombre de participants à titre de témoins, tables rondes	»	15	13	8	27 (2)											

(1) 2 professeurs et conférenciers communs à 4 promotions
6 professeurs et conférenciers communs à 3 promotions
15 professeurs et conférenciers communs à 2 promotions
18 professeurs et conférenciers n'ont assuré qu'une seule promotion

(2) 3 participants communs à 3 promotions
3 participants communs à 2 promotions
21 participants pour une seule promotion.

Le tableau XXIV indique la répartition du programme de l'enseignement assuré de la première à la sixième promotion.

e. — Les stages pratiques

Enfin le tableau XXV donne un aperçu de l'important travail administratif nécessité par l'organisation des différents stages pratiques inclus dans la formation initiale des éducateurs. On remarquera la création en 1974 des stages en circonscription d'action sanitaire et sociale.

Les chiffres comparés de cette activité pour les années 1972, 1973 et 1974 récapitulés ci-dessous :

	1972	1973	1974
— terrains de stages	65	131	201
— nombre de stagiaires	100	174	276

font ressortir le travail administratif écrasant assuré par les deux formateurs de la section (un chef de service, un éducateur) sérieusement renforcée, bien trop tardivement en novembre 1974, par l'arrivée d'une équipe de quatre personnes animée par un sous-directeur.

2. — LES AUTRES FORMATIONS INITIALES DE LA SECTION DU PERSONNEL ÉDUCATIF

a. — Formation initiale des adjoints de probation

Deux promotions d'adjoints de probation, la cinquième et la sixième ont été réunies à l'école pour deux courtes sessions, comme il est indiqué ci-dessous :

Indicatif de la promotion	EFFECTIF			Période	Nombre de semaines	Nombre semaines élèves	Nombre journées à l'école
	H	F	Total				
Cinquième . .	15	12	27	11 au 22 février 1974	2	54	310
Sixième. . . .	»	5	5	20 au 25 mai 1974	1	5	30
	15	17	32		3	59	340

Tableau XXIV

Répartition horaire des diverses séances du programme de la scolarité des élèves-éducateurs de la première à la sixième promotion

RUBRIQUES DU PROGRAMME	Programme initial		PROMOTIONS					
	1967	1970	1ère	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème
I - Connaissance de l'homme								
11 - Médecine, biologie	20	20	25	11	»	»	»	»
121 - Psychologie générale et appliquée	28	30	56	26,5	25	18	16	30
122 - Psychologie sociale	72	70	58	84,5	60,5	100	94,5	67,5
13 - Sociologie	40	20	4	4	»	»	»	17,5
14 - Psychopathologie - Psychiatrie	51	50	44	38	43	69	35,5	25,5
	211	190	187	164	128,5	187	146	140,5
II - Le fait délinquantiel								
21 - Droit criminel	89	70	81,5	101	40	46	59	40,5
22 - Criminologie	65	50	57,5	42,5	31	17	12	32,5
23 - Science et réglementation pénitentiaires	106	140	199	158	111	135,5	115,5	120
24 - Le monde des prisons	42	40	38,5	20	30	26	42	27
25 - Législation sociale et droit du travail	15	20	10,5	8	3	27	31,5	33,5
	317	320	387	329,5	215	251,5	260	253,5
III - Le métier d'éducateur								
31 - Développement des moyens d'expression	192	340	148	269,5	57	236	132	39
321 - Animation culturelle							179,5	108,5
322 - Animation scolaire - Pédagogie							24	27
323 - Animation sportive	109	120	133,5	86	27	65	68	45
324 - Préparation optionnelle	»	»	»	»	»	»	24	5
325 - Action éducative	145	330	91	89,5	33	83	98	57,5
	446	790	372,5	445	117	384	525,5	282
IV - Autres séances								
41 - Formalités	»	60	61,5	55,5	54	90,5	50	18
42 - Réunion de promotion							51,5	56
43 - Contrôle de connaissances	»	»	»	»	»	»	24,5	22
	»	60	61,5	55,5	54	90,5	126	96
Total	974	1.360	1.008	994	514,5	913	1.057,5	772

* La sixième promotion doit bénéficier d'une scolarité différée de six semaines.

Tableau XXV

Présentation numérique des terrains de stage et du nombre d'éducateurs envoyés en stage pratique en 1974

	Nombre de terrains de stage							Total 1974	Nombre de stagiaires							Total 1974
	6è promot.		7è promot.		8è promot.				6è promot.		7è promot.		8è promot.			
	contingent		contingent		contingent		9ème prom.		contingent		contingent		contingent		9ème prom.	
	1er	2è	1er	2è	1er	2è			1er	2è	1er	2è	1er	2è		
1 - Pré-stage d'observation																
— en établissement	»	»	»	»	6	7	7	20	»	»	»	»	13	7	16	36
— en comité de probation	»	»	»	»	10	»	11	21	»	»	»	»	13	»	13	26
2 - Stages en établissements pénitentiaires																
— de surveillant :																
- en maison d'arrêt	»	»	»	3	13	»	14	30	»	»	»	3	14	»	18	35
- en maison centrale	»	»	»	3	6	»	7	16	»	»	»	3	14	»	14	31
— en services éducatifs																
- maison d'arrêt (femmes)	»	»	1	»	»	»	1	2	»	»	4	»	»	»	2	6
- centre de jeunes détenus	»	»	4	3	»	»	5	12	»	»	7	3	»	»	8	18
- maison centrale à régime progres. .	»	»	5	3	»	»	1	9	»	»	11	3	»	»	2	16
— en services psychiatriques	»	»	4	2	»	»	»	6	»	»	11	3	»	»		14
— en centres de semi-liberté	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		»
— pré-affectation	4	»	»	»	»	»	»	4	9	»	»	»	»	»		9
3 - Autres lieux de stages																
— tribunal	»	»	»	3	14	»	15	32	»	»	»	3	14	»	17	34
— comité de probation	»	11	10	»	»	»	4	25	»	10	11	»	»	»	4	25
— comité de prob.en pré-affectation .	2	»	»	»	»	»	»	2	2	»	»	»	»	»	»	2
— éducation populaire																
- première série (C.R.E.P.S.)	»	»	1	1	»	»	»	2	»	»	2	1	»	»	»	3
- deuxième série	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
— circonscription d'action sanitaire, et sociale	10	10	»	»	»	»	»	20	11	10	»	»	»	»	»	21
Total	16	21	25	18	49	7	65	201	22	20	46	19	68	7	94	276
	37		43		56				42		65		75			

La cinquième promotion comprenait des éléments des concours ouverts les 24 mai 1972 (quinze), et du 24 janvier 1973 (dix), plus deux agents détachés. Ils étaient répartis en deux sous-groupes, pris en charge par un chef de service et un délégué à la probation des comités de probation et d'assistance aux libérés de Lyon et de Rouen.

La sixième promotion était formée par les cinq candidats du concours ouvert le 23 janvier 1974; ils ont été réunis avec quatre délégués contractuels de probation pour recevoir une initiation rapide sur le fonctionnement de la justice pénale et de l'administration pénitentiaire.

b. — Formation initiale des délégués contractuels de probation

A la suite de la création budgétaire de poste de délégués contractuels de probation, il fut décidé d'organiser la durée probatoire de trois mois du contrat, en période de formation initiale, en alternant les stages et le séjour à l'école, selon le schéma théorique ci-dessous :

Indicatif de la période	Durée des périodes	Lieux de formation	Objectif de la période
1ère	1 à 2 semaines	École	Initiation au fonctionnement de la justice pénale, de l'administration pénitentiaire et de la probation.
2ème	1 semaine	Maison d'arrêt	Découverte du milieu fermé et du détenu.
3ème	6 à 10 semaines	Comité de probation autre que le comité d'affectation définitive.	Découverte du milieu ouvert.
4ème	1 semaine	Circonscription d'Action Sanitaire et Sociale.	Découverte de l'aide sociale.
5ème	1 semaine	École	Information sur le travail et la fonction du délégué à la probation.
Total	10 à 15 semaines		

Malheureusement un recrutement très étalé sur une période de huit mois (mai à décembre 1974) n'a pas permis une organisation régulière et efficace pour l'organisation de cette formation initiale; c'est ainsi que certains délégués recrutés trop tardivement n'ont pas pu bénéficier du stage d'initiation (quatre) ou du stage d'information (deux).

On a distingué deux promotions :

- La première (quatre stagiaires) correspondait au recrutement de mai; elle n'a séjourné à l'école que pendant une semaine, du 20 au 25 mai, en même temps que la sixième promotion d'adjoints de probation.
- La seconde promotion a été subdivisée en quatre contingents en fonction de la date d'installation. La plupart de ces agents (dix-sept) ont pu bénéficier du stage d'initiation de deux semaines, du 9 au 20 septembre, tandis que seize d'entre eux renforcés d'un effectif de quatre, ont suivi le stage d'information d'une semaine du 18 au 22 novembre 1974.

Le tableau XXVI donne toutes précisions sur la durée, le nombre de semaines-élèves et le nombre de journées à l'école correspondant à cette action de formation initiale des délégués à la probation.

Tableau XXVI

Nombre de semaines-élèves et de jours-élèves en formation initiale, en qualité de délégué contractuel de probation

PROMOTION et CONTINGENT	Effectif	Durée de scolarité en semaines			Nombre de semaines-élèves			Nombre de journées à l'école	
		École	Stage prat.	Total	École	Stage prat.	Total		
Première promotion	4	1	12	13	4	48	52	24	
Deuxième promotion									
— 1er contingent	15	3	10	13	45	150	195	230	260
— 2ème contingent	4	1	12	13	4	48	52	20	
— 3ème contingent	2	1	7	8	2	14	16	10	
— 4ème contingent	2	»	4	4	»	8	8	»	
	27	6	45	51	55	268	323	284	

D. — Les autres formations initiales

Dans cette rubrique on traitera de deux actions qui ne relèvent pas directement des sections du personnel de surveillance et du personnel éducatif; il s'agit de la formation initiale des secrétaires administratifs en sommeil du fait de la pénurie de ce personnel, ainsi que de la formation initiale des chefs de service, action encore en gestation.

Ces deux actions sont résumées dans le tableau ci-après :

DESCRIPTION de l'action	Effectif	Durée de la scolarité en semaines			Nombre de semaines-élèves			Nombre de journées-élèves à l'école
		École	Stage pratiq.	Total	A l'école	En stage	Total	
Secrétaires adminis..	8	2	3	5	16	24	40	96
Chefs de service stagiaires :								
— 3ème promotion .	1	6	39	45	6	39	45	39
— 4ème promotion .	1	5	18	23	5	18	23	38
	10	13	60	73	27	81	108	173

1. — FORMATION INITIALE DES SECRÉTAIRES ADMINISTRATIFS

La cinquième promotion des secrétaires administratifs stagiaires a concerné 8 élèves dont 6 femmes issus du concours externe ouvert le 13 février 1974.

La formation initiale de ces stagiaires qui se déroulait habituellement en trois temps (stage d'initiation à l'école - stage de surveillant en établissement - stage de formation administrative à l'école) ne s'est effectuée cette année que sur deux périodes :

— un stage d'initiation de 12 jours du 22 avril au 4 mai 1974

— un stage de surveillant en établissement du 6 au 25 mai 1974 (3 semaines), à la suite duquel les secrétaires administratifs stagiaires ont été affectés directement dans les services administratifs des établissements ou des directions régionales.

La troisième période traditionnellement située en automne, a été sacrifiée du fait du planning de l'école particulièrement chargé de septembre à décembre 1974.

2. — FORMATION INITIALE DES CHEFS DE SERVICE STAGIAIRES

Cette action a concerné deux chefs de service pénitentiaire stagiaires, recrutés l'un par concours externe des 16 et 17 avril 1973, l'autre par concours externe des 27 et 28 mars 1974.

Ces jeunes stagiaires n'ont pu bénéficier d'une formation spécifique compte tenu de leur petit nombre. Ils ont respectivement suivi une formation initiale d'élève-surveillant (à l'école et en établissement) avec la 39ème, ou la 42ème promotion. Ensuite ils ont assuré un certain nombre de stages en établissement pénitentiaire ou à l'Administration centrale.

Il est certain que cette formule ne pourra pas être retenue si le nombre de chefs de service issus du concours externe va en augmentant.

E. — L'action de perfectionnement et la création de l'école de perfectionnement

La mise en place de l'action de perfectionnement avait été la raison essentielle de la création en janvier 1964 de l'École de Formation du Personnel pénitentiaire (E.F.P.A.P.) devenue par la suite l'École d'Administration pénitentiaire. Le perfectionnement fut donc la préoccupation de l'établissement pendant les années 1964, 1965. A partir de l'année 1966, l'école a vu son activité dériver brutalement et quasi-totalement vers les actions de formation initiale, à la fois en raison de la création des grades d'élèves-surveillants et d'élèves-éducateurs et de l'importance du recrutement dû à la pyramide des âges. Les actions de perfectionnement ne représentaient pas 1 % des journées de stagiaires, alors que les actions de sélection dépassaient les 2 %.

Avec l'année 1974, on constate une relance des actions de perfectionnement qui atteignent 3 % de l'activité générale de l'école avec 801 journées, alors qu'en 1973, il n'avait été relevé que 246 journées, soit 0,8 % de l'activité.

Cette remise en route des actions de perfectionnement a été matérialisée par deux événements importants : le séminaire national sur la formation continue (février et avril 1974) et la création de l'École de Perfectionnement annoncée par la circulaire ministérielle en date du 23 août 1974. M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice a donné un éclat particulier à cette dernière mesure en inaugurant lui-même l'École de Perfectionnement le 25 novembre 1974;

son allocution a été remise par la suite à tous les participants aux différents stages de rencontre des chefs d'établissements.

Les actions de perfectionnement organisées dans ce qu'on appellera à partir de cette année l'École de Perfectionnement sont récapitulées dans le tableau XXVII.

Tableau XXVII

Récapitulatif des actions de l'école de perfectionnement

Énumération de l'action	Nombre d'actions	Effectif	Durée en jours	Nombre de journées l'école	Transformation en semaines-élèves
1 - Sessions réservées à l'Administration pénitentiaire :					
– Séminaire national sur la formation continue	1	15	6	90	15
– Session de rencontre des chefs d'établissements	4	52	15*	195	39
– Session de perfectionnement des moniteurs de self-défense	1	20	4	80	16
– Journées d'étude sur l'alimentation	1	15	4	60	12
– Session de formation des formateurs de l'école	1	9	5	45	9
Sous-total	8	111	34	470	91
2 - Sessions organisées par d'autres directions du Ministère de la Justice .					
– Stage de perfectionnement des infirmières	1	19	3	57	11
– Stage de sensibilisation des assistantes sociales	1	24	6	144	24
– Journées relatives à l'exécution des peines	1	26	5	130	26
Sous-total	3	69	14	331	61
Total général	11	180	48	801	152

* à raison de 3 à 4 jours par session.

1. – HUIT SESSIONS ÉTAIENT RÉSERVÉES A L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE : ELLES ONT CONCERNÉ 111 PERSONNES

a. – Séminaire national sur la formation continue

Ce séminaire national sur la formation continue fut organisé avec le concours de l'Institut des Techniques des Administrations Publiques (I.T.A.P.).

Il s'est déroulé en deux fois trois jours, les 13, 14, 15 février et les 1er, 2, 3 avril 1974. Ouverte par le directeur de l'Administration pénitentiaire cette session a réuni quinze personnes : le sous-directeur de l'exécution des peines, le sous-directeur du personnel et des affaires administratives, deux magistrats de l'Administration centrale et le directeur régional détaché à l'inspection, huit personnes des services extérieurs (2 directeurs régionaux, 2 directeurs, 1 sous-directeur, 2 chefs de service), deux membres du personnel de direction de l'école (directeur et sous-directeur).

Ce séminaire national avait eu pour but de rassembler un petit nombre de personnes compétentes pour :

1) leur apporter une information complémentaire sur les principes qui pourraient guider une réorganisation de la formation des personnels et sur les problèmes qui seraient ainsi posés,

2) leur permettre d'apprécier les différences d'efficacité de la formation selon que celle-ci s'étend à la formation continue ou se limite à la formation initiale,

3) examiner avec elles, comment il serait possible de faire naitre ou d'augmenter l'intérêt, au sein des différents personnels pour la formation et même d'y susciter des vocations de formateurs.

Les travaux de ce séminaire peuvent se répartir en trois grandes rubriques :

– des informations sous forme d'exposés magistraux suivis de discussions concernant l'organisation de la formation continue dans un certain nombre d'administrations publiques,

– l'étude des résultats de l'enquête sur la formation initiale des élèves-surveillants entreprise tant auprès des directeurs régionaux et de l'ensemble des chefs d'établissements que des organisations professionnelles et d'un échantillon de 750 anciens élèves-surveillants (620 réponses anonymes), soit 82 % de l'échantillon.

– un certain nombre d'expériences pouvant être considérées comme des exercices susceptibles d'être répétés dans des stages de formation à l'échelon national ou local (communication rotative, méthode de l'élaboration progressive, méthode des mini-cas, exercice de prise de décision en commun, simulation de négociation, etc.).

Enfin le séminaire national a été le lieu de prise de décisions concernant soit l'introduction de la sélection psychologique des élèves-surveillants, soit le début de la scolarité de l'élève-surveillant par un stage d'observation et découverte sans prise effective de service, soit encore le lancement d'une opération «sessions de rencontre

de chefs d'établissements» lesquelles doivent être réalisées en 1974-1975.

b. — Les sessions de rencontre des chefs des établissements pénitentiaires

Cette action a été instituée dans le droit fil du séminaire national et avait d'ailleurs été souhaitée par le comité technique paritaire lors de sa séance du 8 novembre 1973.

Quatre sessions ont été ainsi organisées en 1974; elles ont réuni 52 participants, suivant le calendrier ci-après :

Numéro de la session	Période	Nombre de participants	RÉPARTITION DES PARTICIPANTS					
			Directeurs régionaux	Directeurs	Sous-directeurs	Chefs de service	Chefs de maison d'arrêt	Surveillants chefs
1ère	10 au 12-06-74	13	1	3	1	3	5	»
2ème	28 au 31-10-74	13	1	2	1	3	5	1
3ème	25 au 28-11-74	13	1	2	2	1	5	2
4ème	10 au 13-12-74	13	»	3	1	2	7	»
Total		52	3	10	5	9	22	3

Ces sessions ont été co-animées par un directeur régional ou un directeur d'établissement et le directeur de l'école, avec l'assistance technique de l'Institut des Techniques des Administrations Publiques.

Ces stages avaient pour objectifs de chercher à mieux définir la mission pénitentiaire, d'examiner le problème des relations avec les autorités locales, d'étudier les méthodes d'action et de commandement les plus appropriées et enfin de traiter la question des rapports avec le personnel et en particulier l'accueil des jeunes agents.

En réalité ces sessions ont d'abord été centrées sur la **rencontre**: rencontre des chefs d'établissements entre eux, d'autant plus que le parti avait été pris de mélanger les directeurs des établissements et les chefs des maisons d'arrêt, rencontre avec les responsables de l'Administration centrale et avec le directeur de l'Administration pénitentiaire qui a pris un contact personnel avec les stagiaires, au cours d'un dîner-débat suivi d'une discussion générale, rencontre avec l'école et parfois les formateurs ainsi que les élèves, rencontre enfin avec des spécialistes des relations humaines.

A l'occasion de ces différentes sessions, les thèmes suivants ont été évoqués :

- les difficultés du chef d'établissement (besoin d'orientation sur la politique pénitentiaire, besoin d'information, solitude et charge du chef d'établissement en particulier du chef de maison d'arrêt),
- les conditions de vie et de travail du personnel,
- les attitudes de la population pénale,
- les problèmes de l'autorité et du commandement, (la relation hiérarchique, la résistance au changement),
- les conditions du recrutement, de la formation initiale et de la formation continue des personnels.

Lors des deux dernières sessions les stagiaires ont été amenés à réfléchir respectivement sur l'accueil et les difficultés du débutant, les relations surveillants-gradés, au moyen d'un document vidéo réalisé avec le concours de l'Association pour la Formation par l'Audio-Visuel (A.F.C.A.).

c. — Session de perfectionnement des moniteurs de self-défense

Vingt surveillants ont suivi du 10 au 13 septembre 1974 le second stage de perfectionnement des moniteurs de self-défense, sous l'animation de M. VALIN, conseiller technique d'éducation physique et sportive.

d. — Journées d'études relatives à l'alimentation

Ces journées ont été organisées par le bureau de la gestion économique et technique. Elles se sont déroulées les 13, 14, 15 et 16 novembre 1974 et ont réuni 15 responsables de services économiques (5 chefs de service et 10 secrétaires administratifs) qui ont visité à Paris la boucherie centrale des hôpitaux et le Salon international de l'alimentation.

e. — Session de formation des formateurs de l'école

A l'occasion de l'arrivée de la nouvelle équipe de la section du personnel éducatif, il a été retenu l'idée d'une session réservée aux formateurs, afin de mieux préparer les arrivants à leurs nouvelles tâches et de souder l'équipe.

Cette session fut organisée du 18 au 22 novembre 1974, elle fut animée par M. BOURON, directeur de l'Association pour la Formation par l'Audio-Visuel. Elle comprenait neuf participants : le directeur de l'école, les sous-directeurs responsables respectivement de la section du personnel éducatif et de la section du personnel de surveillance et les six formateurs de la section des éducateurs (1 chef de service, 4 éducateurs, 1 assistante sociale).

Une journée de cette session fut consacrée aux techniques d'utilisation du circuit fermé de télévision, avec la participation renforcée des autres formateurs de l'école.

2. – TROIS SESSIONS ONT PAR CONTRE ÉTÉ ORGANISÉES POUR D'AUTRES DIRECTIONS DU MINISTERE DE LA JUSTICE; ELLES ONT CONCERNÉ 69 PERSONNES

a. – Session de perfectionnement des infirmiers et infirmières

19 infirmiers et infirmières ont suivi du 13 au 15 novembre 1974 un stage de perfectionnement organisé par le service de l'administration générale et de l'équipement. Ce stage réunissait 9 infirmiers et infirmières de l'Administration pénitentiaire, 6 infirmières de l'Éducation surveillée et 4 infirmières de la Croix-Rouge Française.

b. – Session de sensibilisation des assistantes sociales

24 assistants et assistantes de service social ayant moins de deux ans d'ancienneté dans l'Administration pénitentiaire ont bénéficié du 2 au 7 décembre 1974 d'une session de sensibilisation aux problèmes pénitentiaires, organisée par Mlle HERTEVENT, assistante sociale, chef inspectrice.

c. – Journées d'études relatives à l'exécution des peines

Ces journées ont été organisées du 7 au 11 octobre 1974 pour 26 magistrats des parquets et des services de l'application des peines.

3. – LES JOURNÉES D'INFORMATION

Enfin au cours de l'année 1974, trois journées d'information ont été organisées à l'établissement, à savoir :

– le 11 janvier 1974 pour 11 auditeurs de justice, soit	11 journées
– le 6 février 1974 pour 29 stagiaires africains, soit	29 journées
– les 14 et 15 juin 1974 pour 32 fonctionnaires de l'Administration pénitentiaire réunis sur le thème alcoolisme et application des peines, soit	64 journées
au total	104 journées

F. – La section des études et de la documentation

Au cours de l'année 1974, cette section a fait parvenir une documentation aux 141 candidats admissibles à l'examen de premier-surveillant; cette documentation comprenait les trois tomes du manuel accompagnés d'un additif valant mise à jour, d'un guide de travail et d'exercices auto-correctifs.

La section a également établi un certain nombre de documents audio-visuels pour les besoins de la formation initiale des élèves-surveillants.

Le service de documentation de l'école a été mis en place en 1968, en même temps que le service de préparation aux examens, grâce à l'affectation d'un sous-directeur et d'un chef de service.

Après avoir assuré l'ouverture de la bibliothèque professionnelle, (1.700 volumes), la première tâche de ce service consista à réunir et à diffuser une documentation assez volumineuse (1.365 pages) destinée à la préparation à l'examen professionnel de premier-surveillant. La même année, vit également la sortie d'une documentation pour la préparation au concours de chef de service ouvert quasi exclusivement aux candidats du recrutement interne.

Malgré les difficultés dues à l'insuffisance chronique de l'effectif du personnel dudit service, on a pu réaliser un certain nombre de documents pédagogiques, à savoir :

– la création inédite en 1969 d'un memento du premier-surveillant (deux tomes et 209 schémas), amélioré en 1970 à l'occasion de la seconde édition (166 nouveaux schémas), puis transformé en MANUEL (le troisième tome réalisé en 1971 comprenait 120 nouveaux schémas); la dernière mise à jour date de 1972 (65 nouveaux documents, 35 modifiés),

– la mise en service en 1972 d'une organisation administrative pour la préparation au concours d'instructeur technique (87 postulants répartis dans 35 établissements, 2 correcteurs, 3 séries d'épreuves, puis de corrigés-types),

— la réalisation de documents pédagogiques (cours, transparents, diapositives, montage audio-visuel) pour les différents formateurs de l'école.

Le changement de dimension de l'école, la multiplication des tâches, les mouvements radicaux affectant le personnel, la nécessité d'un travail pédagogique de plus en plus élaboré imposé par la rotation rapide des élèves, les modifications importantes de la doctrine et de la réglementation, l'introduction du circuit fermé de télévision, sont autant de raisons tendant à prouver que le service de documentation ne peut plus être un travail parallèle, ni un travail personnel, mais un travail d'équipe dans une fonction autonome : **la section des études et de la documentation,** appuyée d'un groupe de travail reliant l'Administration centrale et les services extérieurs.

G. — Les actions de formation des formateurs

La nouveauté des tâches du fonctionnaire affecté dans une des sections de l'école, la spécificité des fonctions de formateur, les différences de rôle à travers les différentes sections, les mouvements intervenant dans la composition des équipes de formateurs doivent avoir comme conséquence une politique de formation des formateurs.

Au cours de l'année 1974, les actions de formation de formateurs ont été insuffisantes; cependant, l'arrivée d'un renfort important dans la section des éducateurs en novembre 1974, a été une occasion d'entreprendre une action plus collective : c'est ainsi que, d'une part, toute la section des éducateurs a été réunie sur place au cours de la semaine du 18 au 22 novembre 1974, et que d'autre part, huit formateurs de l'école ont été envoyés en stages extérieurs dans deux organismes spécialisés.

L'ensemble des actions de formation de formateur de l'école d'Administration pénitentiaire est résumé dans le tableau ci-après :

Titre de l'action	Organisme (1)	Période de la session	Nombre de jours	Effectif	Nombre de journées stagiaires
Accueil, information, orientation du public dans les services de l'État	I.T.A.P.	8 au 10-04-74	13	1	9
Micro-session d'initiation au langage audio-visuel	A.F.C.A.	12-11-74	1	2	2
Session de rencontre de la section des élèves-éducateurs	A.F.C.A.	18 au 22-11-74	5	10	50
Formation	S.C.T.I.P.	9 au 20-12-74	10	4	40
Stratégie et conception des stages de formation continue	I.T.A.P.	17 au 19-12-74	3	6	18
Total					119

Légende des sigles :
— I.T.A.P. : Institut des Techniques des Administrations publiques
— A.F.C.A. : Association pour la Formation Continue par l'Audio-Visuel
— S.C.T.I.P. : Service de Coopération Technique Internationale de Police.

Les bénéficiaires de cette formation de formateurs sont indiqués ci-dessous :

BÉNÉFICIAIRES	Section du personnel de surveillance	Section du personnel éducatif	Section du perfectionnement	TOTAL
Directeur régional	»	»	1	1
Directeurs	»	»	2	2 (1)
Sous-directeurs	1	1	»	2
Chef de service	»	1	»	1
Éducateurs	»	3	»	3
Assistante service social	»	1	»	1
Chefs de maison d'arrêt	2	»	»	2
	3	6	3	12 (2)

(1) dont deux chefs d'établissements participant au stage de rencontre de chefs d'établissements.
(2) deux bénéficiaires ont assisté à trois stages, sept à deux stages, trois à un stage.

III. – BILAN GÉNÉRAL DE L'ÉCOLE DE 1964 A 1974

Les tableaux XXVIII à XXX permettent de comparer les activités de l'année 1974 avec celles des autres années de fonctionnement de l'école depuis sa création en 1964, à savoir :

– Tableau XXVIII : Comparaison des différentes actions de l'école de 1964 à 1974

– Tableau XXIX : Pourcentage des journées de stagiaires en fonction du type d'action de 1964 à 1974

– Tableau XXX : Répartition des actions de formation en fonction du grade (formation initiale, préparation aux examens, perfectionnement) du 1er janvier 1964 au 31 décembre 1974.

▲

Tableau XXVIII

Comparaison des différentes actions de l'école avec hébergement de 1964 à 1974

ANNÉES	Sélection		Formation initiale		Préparation		Perfectionnement		Total	
	Nombre d'actions	Nombre de participants	Nombre d'actions	Nombre de participants	Nombre d'actions	Nombre de participants	Nombre d'actions	Nombre de participants	Nombre d'actions	Nombre de participants
1964	»	»	»	»	1	79	3	188	4	267
1965	»	»	»	»	»	»	2	113	2	113
1966	»	»	4	267	»	»	6	261	10	528
1967	2	91	2	248	»	»	4	95	8	434
1967]→ 1968	»	»	1	30	»	»	»	»	1	30
1968	4	310	8	539	»	»	2	18	14	867
1968]→ 1969	»	»	2	154	»	»	»	»	2	154
1969	6	175	4	278	»	»	1	39	11	492
1969]→ 1970	»	»	2	163	»	»	»	»	2	163
1970	8	235	7	801	»	»	»	»	15	1.036
1970]→ 1971	»	»	1	9	»	»	»	»	1	9
1971	15	254	8	673	»	»	2	57	25	984
1971]→ 1972	»	»	2	160	»	»	»	»	2	160
1972	11	288	9	697	»	»	4	70	24	1.055
1972]→ 1973	»	»	3+1	291	»	»	»	»	3+1	291
1973	11	173	8	611	2	112	2	41	23	937
1973]→ 1974	»	»	2+1	83	»	»	«	»	2+1	83
1974	20	709	11	494	5	91	11	180	42	1.474
1974]→ 1975	»	»	4	241	»	»	»	»	4	241
Total général	77	2.235	78	5.739	8	282	37	1.062	195	9.318

Tableau XXIX

Répartition des actions de formation en fonction du grade du 1er janvier au 31 décembre 1974

(formation initiale, préparation aux examens, perfectionnement)

GRADES	ANNÉES																		TOTAUX	
	1964 1965	1966	1967	1967 1968	1968	1968 1969	1969	1969 1970	1970	1970 1971	1971	1972 1971	1972	1973 1972	1973	1973 1974	1974	1974 1975		
I																				
Surveillants auxiliaires puis élèves-surveillants .	»	267	245	»	471	124	256	147	790	»	628	142	653	270	589	67	424	204	5.277	5.691
Surveillants	78	97	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	125	»	114	»	414	
II																				
Premiers-surveillants . .	301	9	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	66	»	91	»	467	542
Surveillants-chefs et chefs de maison d'arrêt	1	34	14	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	25	»	75	
III																				
Contractuels de probation	»	38	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	25	»	63	416
Adjoints de probation .	»	»	»	»	23	»	21	»	»	»	24	»	14	»	»	»	32	»	114	
Élèves-éducateurs (1) . .	»	»	2	30	»	28+1	3	15	5	8+1	4+3	15+3	2	21	»	16	»	37	186+8	
Éducateurs	»	10	8	»	»	»	»	»	»	»	1	»	3	»	»	»	4	»	26	
Éducateurs délégués à la probation	»	»	27	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	27	
IV																				
Instructeur techniques .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	38	»	7	»	»	»	»	»	45	54
Chefs de travaux	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	6	»	»	»	9	
V																				
Commis	»	»	»	»	45	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	45	175
Secrétaires administratifs stagiaires	»	»	»	»	»	»	»	»	11	»	13	»	18	»	13	»	8	»	64	
Secrétaires administ. . .	»	30	12	»	»	»	»	»	»	»	»	»	15	»	»	»	10	»	67	
VI																				
Chefs de service	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	4	»	3	»	18	»	26	132
Sous-directeurs	»	17	8	»	7	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	9	»	43	
Directeurs	»	16	7	»	1	»	»	»	»	»	6	»	»	»	»	»	13	»	43	
Directeurs régionaux . .	»	»	12	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8	»	20	
VII																				
Professeurs d'éducation physique	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	11	»	»	»	»	»	12	175
Assistants de service social	»	10	7	»	»	»	39	»	»	»	»	»	20	»	28	»	25	»	129	
Infirmières	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	15	»	»	»	19	»	34	
VIII																				
Magistrats et Administration Centrale	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	31	»	31	53
Directeurs ou magistrats étrangers	»	»	»	»	10	»	»	»	»	»	12	»	»	»	»	»	»	»	22	
	380	528	343	30	557	152+1	320	162	806	8+1	727+3	157+3	767	291	830	83	856	241	7.238+8	

(1) Les chiffres suivant le signe + concernent les élèves-éducateurs ayant appartenu à deux promotions, à la suite de l'interruption de leur scolarité par le service national.

Tableau XXX

Pourcentage des journées de stagiaires en fonction du type d'action de 1964 à 1974

ANNÉES	SÉLECTION		FORMATION initiale		PRÉPARATION aux examens		PERFECTIONNEMENT		TOTAL
	Journées	Pourcentage	Journées	Pourcentage	Journées	Pourcentage	Journées	Pourcentage	Journées
1964	»	»	»	»	3.792	29 %	9.125	71 %	12.917
1965	»	»	»	»	»	»	8.874	100 %	8.874
1966	»	»	21.783	93 %	»	»	1.825	7 %	23.608
1967	523	2 %	20.321	94 %	»	»	875	4 %	21.719
1968	952	2,5 %	39.209	96 %	»	»	575	1,5 %	40.736
1969	990	3,5 %	27.077	94,5 %	»	»	507	2 %	28.574
1970	632	1,7 %	36.249	98,3 %	»	»	»	0 %	36.881
1971	681	1,8 %	37.192	97,7 %	»	»	209	0,5 %	38.082
1972	715	1,7 %	42.961	97,7 %	»	»	270	0,6 %	43.946
1973	449	1,5 %	30.217	94,3 %	1.114	3,4 %	246	0,8 %	32.026
1974	1.740	6,4 %	23.492	86,3 %	1.077	4 %	801	2,9 %	27.110
	6.682	1,8 %	278.501	88,9 %	5.983	1,9 %	23.307	7,4 %	314.473

3 ÉQUIPEMENT IMMOBILIER ET ENTRETIEN

I. – DESTRUCTIONS CONSÉCUTIVES AUX MUTINERIES DE L'ÉTÉ 1974

L'année 1974 a été marquée par les graves mutineries qui se sont produites dans un grand nombre d'établissements au cours des mois de juillet et août. 74 mouvements collectifs ont été dénombrés au cours de cette période.

Les destructions les plus graves ont eu lieu à la maison centrale de Nîmes où la détention, le bâtiment administratif et les ateliers de concessionnaires étaient incendiés; à la maison centrale de Loos, un corps de bâtiment abritant des ateliers et un magasin national d'habillement étaient détruits; à la maison centrale de Clairvaux, 3 ateliers, à la maison centrale d'Eysses, un bâtiment à usage d'ateliers, et à la maison centrale de Caen, un entrepôt, étaient incendiés.

D'autre part, de graves dépradations étaient commises dans beaucoup d'autres établissements et notamment au centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré, à la maison d'arrêt d'Avignon, à la maison d'arrêt de Rennes et à la maison d'arrêt de Nantes.

Le montant global des dégâts subis par les bâtiments – qu'il s'agisse de sinistre partiel ou total – était évalué à 52.857.400 F.

Les destructions de mobilier et de matériel atteignaient 592.540 F.

Les destructions de lingerie et de vivres (y compris le magasin national de Loos) atteignaient 2.546.000 F.

La Régie Industrielle subissait, au titre du matériel, des stocks et des articles en cours de fabrication, une perte totale de 7.700.000 F.

II. – ENTRETIEN

A. – Bâtiments

Le montant total des crédits d'entretien accordés pour 1974 a été de 11.625.000 F auxquels il y a lieu d'en ajouter un autre de 3.500.000 F attribué à titre exceptionnel pour permettre de réparer les dégâts causés à de nombreux établissements par les mutineries qui ont marqué les mois de juillet et août 1974.

Les crédits normaux d'entretien ont permis :

- la réfection ou réparation de toitures dont les plus importantes ont intéressé la maison d'arrêt du Havre (184.000 F) et celle de Charleville-Mézières (200.000 F);
- la réparation ou l'installation de sanitaires, douches ou stations d'eau chaude, notamment au centre de détention de Caen (280.000 F) et dans de nombreuses maisons d'arrêt;
- le remplacement ou la réparation de chaudières de chauffage ou d'installation de chauffage, principalement à la maison centrale d'Ensisheim, aux prisons des Baumettes, à la maison d'arrêt d'Avignon, à celle de Chartres et à la maison de correction de Versailles et d'autres petits travaux dans de nombreux établissements.
- le remplacement ou la réparation pour des opérations touchant à la sécurité (électricité, incendie, sécurité...). A signaler la réfection complète de l'installation électrique de la M.A. de Charleville-Mézières dont le coût a été de 250.000 F, la construction de 2 miradors à la M.A. de Bordeaux-Gradignan (51.000 F);
- des opérations de modernisation et remises en état et d'autres travaux divers y compris la confection d'un terrain de sports à Pontoise, et pour plus de 1.100.000 F pour la continuation de l'opération «Peinture des prisons». Quant au crédit exceptionnel de 3.000.000 F, il a servi aux travaux de première urgence pour remises en état de fonctionnement des établissements touchés par les mutineries, pour les sommes suivantes :

– Centre de détention de Loos	435.000 F
– Maison d'Arrêt de Rennes	230.000 F
– Maison d'Arrêt de Nantes	275.000 F
– Maison d'Arrêt d'Avignon	337.000 F
– Maison Centrale de Clairvaux	132.000 F
– Diverses maisons d'arrêt	481.000 F
– Divers établissements autonomes (Toul, Clairvaux, Loos, Caen)	822.000 F
– Autres travaux de première urgence de moindre importance	288.000 F
Soit	3.000.000 F

B. – Matériel

Le montant du crédit budgétaire accordé pour fonctionnement courant et acquisition de matériels en 1974 a été de 11.975.000 F. Pour les mêmes raisons que pour le chapitre entretien des bâtiments, un crédit exceptionnel de 1.500.000 F a été accordé pour permettre de remplacer le matériel et le mobilier détruits lors des mutineries de juillet et août 1974.

La répartition, par grandes masses, de l'utilisation des crédits normaux a permis l'achat de :

- matériel de blanchisserie
- matériel de cuisine
- matériel médical
- machines-outils et matériels divers
- habillement du personnel
- livres pour les bibliothèques des prisons
- machines de bureau et appareils audio-visuels
- matériel et mobilier pour les comités de probation.

En ce qui concerne le crédit exceptionnel de 1.500.000 F attribué à la suite des mutineries, il a servi à payer le matériel acheté pour remplacer celui détruit, dans les limites et les établissements suivants:

– Maison Centrale de Nîmes	75.000 F
– Maison Centrale de Clairvaux	813.000 F
– Machines de bureau et mobilier de maisons d'arrêt	67.000 F
– Matériel de fonctionnement courant	545.000 F
soit	1.500.000 F

Répartition de l'emploi des crédits par grandes masses

CHAPITRE 34.22

ANNÉE 1974

DÉSIGNATION DES GRANDES MASSES	Sommes engagées
1) CRÉDIT NORMAL DE : 11.975.592 F	
Fonctionnement et entretien courant	5.449.000
Matériels pour blanchisserie	430.000
Matériels pour cuisines et annexes	683.000
Matériel médico-chirurgical	241.000
Machines-outils (F.P.A. et ateliers d'entretien)	255.000
Machines de bureau	100.000
Appareils audiovisuels	100.000
Matériel et mobilier pour les services de l'application des peines	350.000
Habillement du personnel de surveillance	4.000.000
Livres pour les bibliothèques des prisons	200.000
Matériels divers et dépenses diverses. Autres prestations	105.092
Mobilier de bureau et de détention	62.500
Total	11.975.592
2) CRÉDIT EXCEPTIONNEL DE : 1.500.000 F	
Matériel pour fonctionnement courant	545.000
Machines de bureau et appareils audiovisuels	55.000
Machines pour ateliers de la R.I.E.P. (Nîmes et Clairvaux)	888.000
Mobilier de détention et divers	12.000
Total	1.500.000

Répartition de l'emploi des crédits par grandes masses de travaux

CHAPITRE 35.21

ANNÉE 1974

DÉSIGNATION DES GRANDES MASSES	Sommes engagées
1) CRÉDIT NORMAL DE : 11.625.455 F	
Travaux d'entretien et de réparation (dotations)	7.037.000
Réparations de toitures, terrasses, zingueries, gouttières	340.000
Installations sanitaires, douches, évacuations	415.000
Réparation installations de chauffage, chaudières	1.400.000
Travaux d'électricité	301.000
Travaux de sécurité, contre l'incendie	328.000
Modernisation, aménagements intérieurs d'établissements	404.000
Autres travaux divers	658.455
Poursuite de la remise en peinture des prisons	742.000
Total	11.625.455
2) CRÉDIT EXCEPTIONNEL DE : 3.000.000 F	
Remise en état (travaux de 1ère urgence) de maisons d'arrêt	1.742.000
Remise en état (travaux de 1ère urgence) - maison d'arrêt de Nantes	275.000
Remise en état (travaux de 1ère urgence) maison d'arrêt de Rennes	230.000
Remise en état (travaux de 1ère urgence) maison centrale de Loos	436.000
Remise en état (travaux de 1ère urgence) Maison centrale de Clairvaux	132.000
Remise en état (travaux de 1ère urgence) maison centrale d'Eysses	90.000
Remise en état (travaux de 1ère urgence) centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré	95.000
Total	3.000.000

▲

4

GESTION FINANCIERE ET COUT DE FONCTIONNEMENT

I. – DOTATIONS BUDGÉTAIRES

Les crédits de fonctionnement ouverts à l'Administration pénitentiaire par la Loi de finances de 1974 s'élèvent à : 469.701.302 F. Ils représentent 28,62 % du budget global du ministère de la justice.

La répartition par grandes masses est indiquée dans le tableau suivant :

NATURE DES CRÉDITS	en millions de francs	en %
Crédits de personnel (rémunérations et charges sociales)	319,08	67,93
Crédits pour l'entretien des détenus	86,89	18,50
Crédits de matériel et fonctionnement des services	50,42	10,73
Crédits pour l'entretien des bâtiments	11,63	2,48
Autres crédits (réparations civiles et action sociale)	1,68	0,36
Total	469,70	100 %

Par rapport au budget précédent, les crédits de 1974 sont en augmentation de 65.031.000 F, soit une progression de l'ordre de 16,07 %.

L'accroissement des dotations correspond :

- Aux revalorisations des traitements de la fonction publique et à l'amélioration de la situation des fonctionnaires des catégories C et D 20,14
- Au reclassement indiciaire des personnels de surveillance 10,36
- A l'amélioration des prestations familiales 1,50
- Au renforcement des moyens médico-sociaux des établissements 1,09
- Au relèvement des taux de rémunération des personnels médicaux (médecins et internes) 0,72
- A la création de 464 nouveaux emplois 10,36

La création de ces nouveaux emplois est destinée à permettre:

- le renforcement des effectifs des établissements existants en personnel d'encadrement et de surveillance pour faire face notamment à la diminution de la durée hebdomadaire du travail;

— le renforcement des moyens des comités de probation (personnel et fonctionnement);

— la mise en service de la maison d'arrêt de femmes de Fleury-Mérogis, l'ouverture de quartiers et ateliers nouveaux, ainsi que le développement de la semi-liberté.

— A l'amélioration des conditions de détention 15,15

— Aux ajustements aux besoins des crédits de fonctionnement (frais de déplacement, dépenses de chauffage et d'éclairage, dépenses de matériel, parc automobile, entretien des bâtiments) 5,71

Soit un total de 65,03 millions

L'évolution du budget entre 1973 et 1974, qui se trouve traduite dans le graphique ci-contre, fait apparaître :

a) Une nette augmentation des crédits de personnel due aux mesures de revalorisation des rémunérations publiques, au reclassement indiciaire du personnel de surveillance et aux créations nouvelles d'emplois au titre du renforcement ou de la mise en service d'établissements et quartiers nouveaux;

b) Un accroissement sensible de la dotation affectée à l'entretien des détenus;

c) Une progression des crédits de matériel et de fonctionnement et à un degré moindre de ceux affectés à l'entretien des bâtiments.

II. — EXÉCUTION DU BUDGET

Les tableaux statistiques figurant en annexe donnent les éléments comparés des coûts de fonctionnement brut et réel des établissements pénitentiaires pour les années 1972, 1973 et 1974.

Ils ont été établis :

— A partir des balances comptables de fin d'année des directions régionales et des établissements autonomes;

— D'après le relevé des dépenses payées par l'administration centrale par ordonnances directes;

— D'après les éléments fournis par certaines directions régionales pour des établissements ou quartiers qui, bien que ne possédant pas l'autonomie comptable, apparaissent séparément;

— D'après les éléments tirés de la comptabilité des magasins nationaux d'habillement.

Budget (en millions de francs)

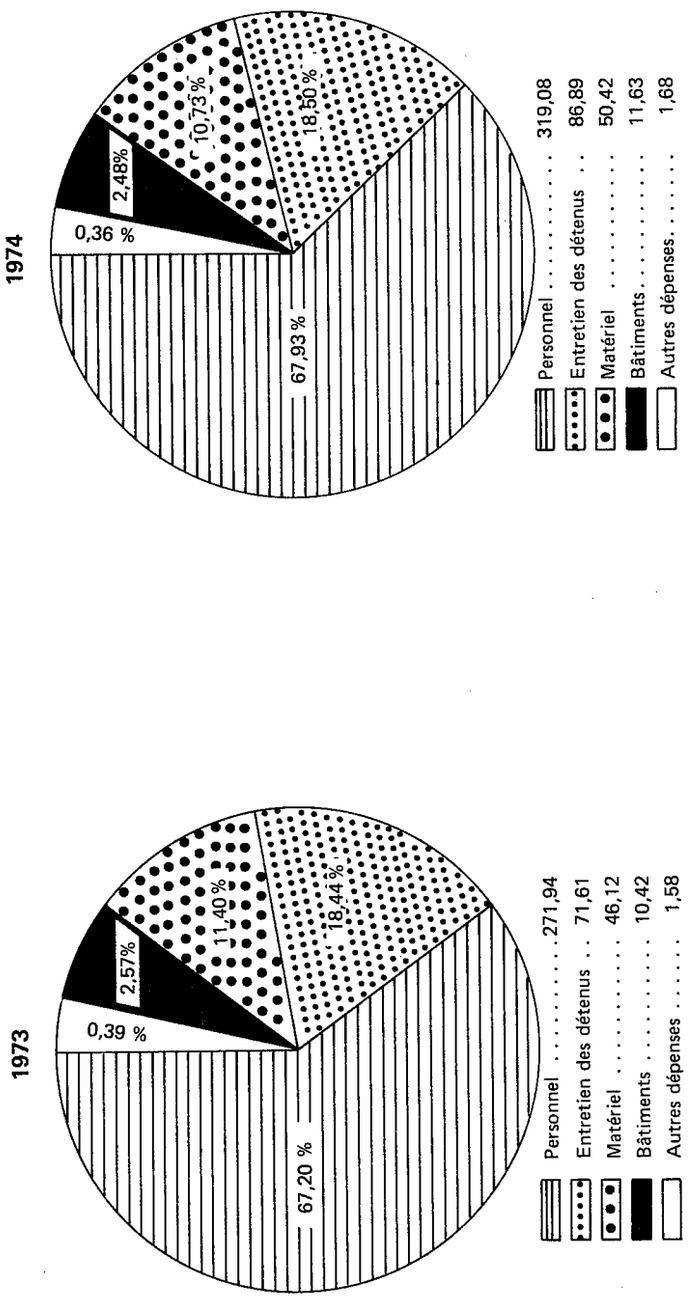

Seuls ne sont pas compris dans le présent bilan les établissements des départements d'outre-mer, qui n'appliquent pas encore les normes du plan comptable général.

Les tableaux récapitulatifs donnent une idée très précise du coût de fonctionnement des différentes catégories d'établissements suivant une classification qui permet de distinguer les dépenses concernant :

- Les établissements ou quartiers à caractère hospitalier (hôpitaux pénitentiaires de Fresnes et des Baumettes, centres pour psychopathes de Château-Thierry et d'Haguenau, sanatorium et hospice de Liancourt);
- Les prisons de femmes;
- Les centres de jeunes détenus;
- Les maisons centrales, selon qu'elles sont à régime progressif, à régime normal ou de type particulier.

A. — Dépenses

Le tableau 1 fait ressortir l'effectif moyen des détenus en 1974 et le montant des charges (par catégorie d'établissements) réparties suivant trois chefs de dépenses :

- Dépenses du personnel;
- Dépenses d'entretien des détenus;
- Autres dépenses,

ainsi que leur valeur en pourcentage.

Il détermine le coût moyen brut d'un détenu par an et par jour tout en établissant une comparaison de ses éléments sur l'ensemble des établissements pendant les années 1972, 1973 et 1974.

On peut constater que :

- Le coût moyen d'un détenu est nettement supérieur dans les établissements pour femmes, pour jeunes condamnés et pour ceux réservés aux psychopathes;
- Les dépenses du personnel malgré une régression en pourcentage (66,57 %) sont nettement supérieures à celles de l'année précédente en raison des revalorisations des traitements de la fonction publique et des mesures de reclassement indiciaire intervenues en faveur du personnel de surveillance;

- Les dépenses d'entretien des détenus dont le pourcentage (17,90 %) est en légère régression par rapport à l'année 1973 ont cependant augmenté en valeur absolue de 14.631.000 F malgré une diminution de l'effectif de la population pénale;
- Les autres dépenses ont augmenté tant en valeur absolue qu'en pourcentage (+ 1,13 %).

Les tableaux suivants qui donnent le détail des dépenses permettent d'analyser les causes des variations enregistrées.

Le coût moyen brut d'une journée de détention s'est élevé en 1974 à 48,38 F contre 37,97 F en 1973 et 30,76 F en 1972.

L'augmentation a été de 23 % (+ 7,21 F) de 1972 à 1973 et de 27 % (+ 10,41 F) de 1973 à 1974.

Le tableau 2 donne le détail pour 1972, 1973 et 1974 des coûts par journée de détention pour les maisons d'arrêt groupées dans les directions régionales, les établissements autonomes et les établissements ou quartiers à caractère hospitalier. Ces coûts par journée de détention sont, par rapport à 1973, **en augmentation** :

- pour le personnel, de 6,67 F
- pour l'entretien des détenus, de 1,70 F
- pour les autres dépenses, de 2,04 F.

1. — PERSONNEL

La charge du personnel s'établit à 32,21 F en moyenne par journée de détention.

On constatera que les établissements pour femmes dépassent largement cette moyenne et, dans une moindre mesure, ceux renfermant des jeunes condamnés ou abritant des malades.

Le centre pénitentiaire de Mauzac et la maison centrale de Nîmes atteignent des moyennes élevées par rapport aux autres établissements, en raison de la diminution de la population pénale consécutive :

- Pour le premier , aux difficultés rencontrées pour assurer la reconversion de ce centre en établissement pour moyennes peines;
- Pour le second, aux événements de juillet et août 1974 ayant entraîné la fermeture provisoire de l'établissement et son inutilisation pendant quelques mois.

Par contre, le centre pénitentiaire de Casabianda, en raison de

son régime particulier (exploitation agricole en milieu ouvert) nécessite un personnel peu nombreux, ce qui explique le taux relativement bas des dépenses de cette catégorie.

2. – ENTRETIEN DES DÉTENUS
voir tableaux 2 et 3

Le tableau 3 donne le détail des dépenses d'entretien des détenus qui comprennent, au chapitre 34-23, les dépenses d'alimentation, d'habillement et couchage, d'hospitalisation et soins médicaux.

a. – Alimentation

Les crédits alloués pour la nourriture d'un détenu représentent, par individu et par journée, 82 % des crédits alloués pour l'alimentation des soldats du contingent; cette différence s'explique partiellement par le fait que le détenu ne reçoit pas de ration de vin.

En 1974, le taux moyen pour l'alimentation s'est élevé à 5,77 F par détenu et par jour, contre 4,45 F en 1973, soit une augmentation de 30 %.

Ce taux moyen est d'ailleurs théorique puisque les taux autorisés tiennent compte en effet de la population pénale incarcérée dans chaque prison et qu'ils sont plus élevés dans les centres pour jeunes détenus, les maisons centrales et les hôpitaux pénitentiaires.

b. – Habillement et couchage

Les dépenses d'habillement ont diminué en 1974. Le taux moyen atteint 0,62 F contre 0,73 F en 1973.

c. – Soins médicaux

L'amélioration de l'état sanitaire des prisons conduit inévitablement à une consommation médicale plus importante.

Il en résulte une augmentation des dépenses relatives aux soins médicaux, qui passent de 1,16 F en 1972 à 1,78 F en 1973 pour atteindre 2,27 F par journée de détention en 1974. Les hausses des prix intervenues sur les produits pharmaceutiques et les journées d'hospitalisation expliquent en partie cette progression. Il convient en outre de signaler que les difficultés rencontrées pour le recrutement de pharmaciens gérants privent certains établissements du bénéfice des tarifs préférentiels.

Les taux constatés dans les établissements à caractère hospitalier dépassent naturellement la moyenne générale puisqu'ils varient de 4,95 F à 14,65 F.

3. – AUTRES DÉPENSES
(voir tableaux 2 et 3 bis)

Ce poste qui recouvre toutes les dépenses de fonctionnement (chauffage et éclairage, hygiène et propreté, matériel, entretien des bâtiments et parc automobile) a augmenté par rapport à 1973 accusant une moyenne de 7,51 F contre 5,47 F.

Cette sensible augmentation résulte principalement de la hausse des prix affectant les produits énergétiques.

Le tableau 4 établit pour les années 1972, 1973 et 1974 une comparaison entre l'effectif moyen des détenus dans les maisons d'arrêt et les dépenses de personnel constatées dans ces établissements.

Le tableau 5 donne le montant en valeur absolue et en pourcentage de l'ensemble des dépenses par grandes masses et par catégories d'établissements en 1974.

B. – Recettes

Les recettes des établissements proviennent, pour la plus grande part, des sommes prélevées au profit du Trésor sur la rémunération du travail des détenus et, en second lieu, de la vente des produits ou déchets, du remboursement par la régie industrielle des établissements pénitentiaires au budget de l'État des traitements perçus par les fonctionnaires ou agents employés dans ces ateliers.

Grâce au tableau 6, on remarque que le produit moyen est plus élevé dans les établissements pour peines que dans les maisons d'arrêt où existe une majorité de prévenus non astreints au travail, et où les mouvements de détenus permettent difficilement d'organiser des activités industrielles.

Si l'on compare le produit du travail dans les différentes maisons centrales, on s'aperçoit qu'il est supérieur dans les établissements à régime progressif. Cette différence s'explique par l'existence, dans ces derniers, de quartiers de semi-liberté; la rémunération des semi-libres étant sensiblement plus élevée que celle des autres condamnés.

On observera que le produit moyen par détenu et par jour a été porté de 2,28 F en 1973 à 2,36 F en 1974.

III. – COUT RÉEL DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS

Le coût réel de fonctionnement des établissements est déterminé par la balance entre les recettes et les dépenses.

La comparaison entre le coût d'entretien des détenus (alimentation, habillement, couchage, soins médicaux, hospitalisations) et les ressources qu'ils ont procurées au Trésor par leur travail fait apparaître que, si le coût brut moyen pour l'entretien d'un détenu s'élève à 8,66 F par jour, il a été versé au Trésor sur le produit de son travail : 1,89 F.

Le coût net moyen d'entretien d'un détenu se trouve donc ramené à 8,66 F – 1,89 F = 6,77 F.

Le rapprochement des éléments du coût brut et des recettes totales permet de chiffrer à 46,49 F le prix moyen d'une journée de détention, en prenant en compte les charges de personnel.

▲

Tableau 1

Coût brut de fonctionnement

- en 1974, des établissements pénitentiaires groupés par catégories
- en 1972, 1973 et 1974, de l'ensemble des établissements.

ANNÉE	EFFECTIF moyen des détenus	DÉPENSES du personnel (en milliers de francs)	DÉPENSES d'entretien des détenus (en milliers de francs)	AUTRES dépenses (en milliers de francs)	TOTAL des dépenses	RÉPARTITION DES DÉPENSES (en pourcentage)			COUT MOYEN d'un détenu	
						Personnel	Entretien des détenus	Autres dépenses	par an	par jour
I – MAISONS D'ARRET NON AUTONOMES										
1974	12 788	145 360	37 747	31 140	214 247	67,90	17,60	14,50	16 754	45,90
II – GRANDES MAISONS D'ARRET										
pour hommes										
1974	8 739	83 346	27 489	21 902	132 737	62,80	20,70	16,50	15 188	41,61
III – MAISONS CENTRALES ET ÉTABLISSEMENTS ASSIMILÉS										
a) pour femmes										
1974	144	3 458	661	712	4 831	71,60	13,70	14,70	33 548	92,12
b) pour hommes										
RÉGIME NORMAL										
1974	2 132	37 063	6 790	7 196	51 049	72,60	13,30	14,10	23 943	65,56
RÉGIME PROGRESSIF										
1974	1 788	25 409	5 469	6 314	37 192	68,30	14,70	17,00	20 801	57,00

Coût brut de fonctionnement *(suite)*

Tableau 1

ANNÉE	EFFECTIF moyen des détenus	DÉPENSES du personnel (en milliers de francs)	DÉPENSES d'entretien des détenus (en milliers de francs)	AUTRES dépenses (en milliers de francs)	TOTAL des dépenses	RÉPARTITION DES DÉPENSES (en pourcentage)			COUT MOYEN d'un détenu	
						Personnel	Entretien des détenus	Autres dépenses	par an	par jour
				ÉTABLISSEMENTS DE TYPE PARTICULIER						
1974	291	4 702	922	1 360	6 984	67,30	13,20	19,50	24 038	65,85
				IV — CENTRES PÉNITENTIAIRES POUR JEUNES CONDAMNÉS						
1974	606	11 097	1 607	3 573	16 277	68,20	9,80	22,00	26 860	73,54
				V — ÉTABLISSEMENTS ET QUARTIERS A CARACTERE HOSPITALIER						
				a) Hôpitaux						
1974	357	4 068	2 911	952	7 931	51,30	36,70	12,00	22 215	60,83
				b) Sanatorium et hospices						
1974	248	3 045	1 335	1 244	5 624	54,10	23,80	22,10	22 678	62,16
				c) Établissements pour psychopathes						
1974	199	3.283	1 306	466	5 055	64,90	25,90	9,20	25 402	69,54
				ENSEMBLE DES ÉTABLISSEMENTS						
1972	32 359	227 554	68 193	68 594	364 341	62,46	18,72	18,82	11 259	30,76
1973	28 195	262 822	71 606	56 272	390 700	67,27	18,33	14,40	13 857	37,97
1974	27 292	320 831	86 237	74 859	481 927	66,57	17,90	15,53	17,658	48,38

Coût brut de fonctionnement des établissements pénitentiaires en 1972, 1973, 1974 par journée de détention

Tableau 2

Directions régionales et établissements	NOMBRE DE JOURNÉES de détention			EFFECTIFS moyens			DÉPENSES de personnel			DÉPENSES d'entretien des détenus			AUTRES DÉPENSES			TOTAUX		
	1972	1973	1974	1972	1973	1974	1972	1973	1974	1972	1973	1974	1972	1973	1974	1972	1973	1974
	I — MAISONS D'ARRET NON AUTONOMES																	
Bordeaux	522 616	444 128	425 775	1 428	1 217	1 166	22,30	29,81	37,21	5,38	6,30	8,43	5,31	5,38	7,99	32,99	41,49	53,63
Dijon	586 745	499 687	488 620	1 603	1 369	1 339	17,68	23,74	29,80	5,73	7,41	8,06	6,38	5,93	7,39	29,79	37,08	45,25
Lille	891 028	814 905	784 380	2 434	2 233	2 149	15,76	19,83	24,04	5,26	6,44	7,29	3,80	3,86	5,60	24,82	30,13	36,93
Lyon	766 725	600 155	586 975	2 095	1 644	1 608	20,36	29,99	36,51	5,68	8,13	9,80	5,56	5,55	8,04	31,60	43,67	54,35
Marseille	476 317	409 070	404 653	1 301	1 121	1 109	17,81	24,12	29,52	5,37	6,70	8,27	3,74	4,54	6,48	26,92	35,36	44,27
Paris	536 050	452 450	441 358	1 465	1 240	1 209	19,53	26,76	34,53	4,98	5,49	6,86	4,43	4,31	6,85	28,94	36,56	48,24
Rennes	854 357	742 606	694 889	2 334	2 035	1 904	16,31	21,69	27,94	5,40	6,04	7,76	3,54	3,84	6,30	25,25	31,57	42,00
Strasbourg	566 526	465 635	452 335	1 548	1 275	1 239	18,93	26,19	32,76	5,05	6,43	8,11	5,38	5,07	5,66	29,36	37,69	46,53
Toulouse	449 157	367 481	388 733	1 227	1 007	1 065	21,18	29,90	34,07	5,48	6,78	8,52	4,63	5,02	6,26	31,29	41,70	48.85
	–	–	4 667 718	–	–	12 788	–	–	31,14	–	–	8,09	–	–	6,67	–	–	45,90
	II — GRANDES MAISONS D'ARRET																	
	a) pour femmes																	
La Roquette	76 000	9 927	–	208	168	–	42,31	80,90	–	5,17	8,06	–	5,15	12,85	–	52,63	101 81	–
*) effectif moyen journalier du 1er janvier 1973 au 28 février 1973 – Établissement désaffecté le 28 février 1973.																		
	b) pour hommes																	
Fleury-Mérogis	709 256	834 181	1 040 541	1 938	2 285	2.851	21,35	28,49	31,10	6,69	7,35	8,57	11,25	7,11	8,05	39,19	42,95	47,72
Fresnes	825 513	674 582	642 141	2 256	1 848	1 759	15,04	20,63	27,32	5,51	6,83	7,66	6,85	7,60	8,97	27,40	35,06	43,95
Loos (prisons)	245 262	228 160	232 727	670	625	638	14,28	17,46	20,60	5,86	6,38	6,57	4,64	4,59	4,36	24,78	28,43	31,53
Marseille	634 589	526 314	494 364	1 734	1 442	1 365	11,99	16,54	20,71	5,01	6,58	10,39	3,30	3,55	5,74	20,30	26,67	36,84
Rouen	247 002	187 925	183 503	675	515	503	13,19	19,60	23,23	5,50	6,91	6,45	3,10	3,53	4,76	21,79	30,04	34,44
La Santé	792 500	652 722	595 996	2 165	1 788	1 633	12,81	17,93	23,74	5,02	6,37	9,75	4,99	3,20	5,10	22,82	27,50	38,59
	–	–	3 189 272	–	–	8 739	–	–	26,13	–	–	8,61	–	–	6,87	–	–	41,61

Coût brut de fonctionnement des établissements pénitentiaires *(suite)*

Tableau 2

Directions régionales et établissements	NOMBRE DE JOURNÉES de détention			EFFECTIFS moyens			DÉPENSES de personnel			DÉPENSES d'entretien des détenus			AUTRES DÉPENSES			TOTAUX		
	1972	1973	1974	1972	1973	1974	1972	1973	1974	1972	1973	1974	1972	1973	1974	1972	1973	1974
III – MAISONS CENTRALES ET ÉTABLISSEMENTS ASSIMILÉS																		
a) pour femmes																		
Rennes	74 552	56 384	52 440	204	154	144	35,38	51,67	65,95	6,76	6,21	12,60	7,90	9,55	13,57	50,04	67,43	92,12
b) pour hommes																		
RÉGIME NORMAL																		
Clairvaux	155 397	144 856	131 476	425	397	360	27,61	34,39	46,28	6,64	7,46	10,46	10,61	7,17	12,73	44,86	49,02	69,47
Eysses	193 365	175 797	137 190	528	482	376	16,59	20,38	31,90	5,43	6,32	7,19	4,43	5,38	7,90	26,45	32,08	46,99
Nîmes	183 506	150 801	81 834	501	413	224	22,30	30,98	68,82	5,93	7,98	9,19	4,14	4,91	9,09	32,37	43,87	87,10
Poissy	189 008	128 048	112 215	516	351	307	22,79	37,76	50,48	6,85	6,07	7,12	3,79	5,31	5,90	33,43	49,14	63,50
Riom	101 260	72 810	72 890	277	199	200	28,53	44,83	53,32	7,34	9,41	7,80	6,44	8,63	8,84	42,31	62,87	69,96
Saint-Martin-de-Ré	186 308	167 780	152 358	509	460	417	26,01	33,29	44,21	5,11	6,86	8,99	6,15	5,01	8,00	37,27	45,16	61,20
Toul	80748	84 250	90 628	221	231	248	43,59	47,95	51,68	5,81	6,47	10,39	33,82	10,95	12,88	83,22	65,37	74,95
	–	–	778 591	–	–	2 132	–	–	47,60	–	–	8,72	–	–	9,24	–	–	65,56
RÉGIME PROGRESSIF																		
Caen	136 803	134 295	128 906	374	368	353	25,15	28,48	36,79	7,31	6,72	8,90	5,94	4,74	8,91	38,40	39,94	54,60
Ensisheim	101 758	101 081	89 196	278	277	244	27,44	30,46	41,06	5,97	6,19	7,75	5,92	6,44	10,87	39,33	43,09	59,68
Melun	165 561	152 317	102 102	452	417	280	28,70	35,41	62,59	5,60	6,34	8,19	6,00	5,10	8,15	40,30	46,85	78,93
Mulhouse	142 180	130 063	117 856	388	356	323	20,61	25,70	34,95	5,58	5,71	7,03	6,39	5,65	9,60	32,58	37,06	51,58
Muret	234 719	225 478	214 515	641	618	588	19,65	23,28	30,27	5,93	6,43	9,17	6,84	6,61	10,41	32,42	36,32	49,85
	–	–	652 575	–	–	1 788	–	–	38,94	–	–	8,38	–	–	9,68	–	–	57,00
ÉTABLISSEMENTS DE TYPE PARTICULIER																		
Mauzac	53 686	48 003	44 160	147	131	121	43,48	57,25	72,81	4,45	6,59	7,47	11,09	10,29	13,15	59,02	74,13	93,43
Casabianda	73 343	65 253	61 906	200	179	170	14,78	18,65	24,02	6,38	7,03	9,57	8,55	12,11	12,59	29,71	37,79	46,18
	–	–	106 066	–	–	291	–	–	44,33	–	–	8,70	–	–	12,82	–	–	65,85

Coût brut de fonctionnement des établissements pénitentiaires *(suite)*

Tableau 2

Directions régionales et établissements	NOMBRE DE JOURNÉES de détention			EFFECTIFS moyens			DÉPENSES de personnel			DÉPENSES d'entretien des détenus			AUTRES DÉPENSES			TOTAUX		
	1972	1973	1974	1972	1973	1974	1972	1973	1974	1972	1973	1974	1972	1973	1974	1972	1973	1974
IV – CENTRES PÉNITENTIAIRES POUR JEUNES CONDAMNÉS																		
Écrouves	81 082	64 230	63 466	222	176	174	32,32	45,29	54,05	5,18	6,58	6,99	7,92	9,83	12,61	45,42	61,70	73,65
Loos (centrale)	140 477	137 973	106 373	384	378	291	23,41	27,52	43,01	5,96	5,37	6,66	8,76	7,92	15,65	38,13	40,81	65,32
Oermingen	64 036	66 077	51 468	175	181	141	35,93	39,29	60,06	5,86	7,94	8,84	12,90	17,34	21,54	54,69	64,57	90,44
	–	–	221 307	–	–	606	–	–	50,14	–	–	7,26	–	–	16,14	–	–	73,54
V – ÉTABLISSEMENTS ET QUARTIERS A CARACTERE PARTICULIER																		
a) Hôpitaux																		
Baumettes	18 742	19 802	24 233	51	54	66	33,39	35,05	44,85	23,42	24,12	20,64	14,08	12,01	10,11	70,89	71,18	75,60
Fresnes	123 822	108 087	106 136	338	296	291	19,15	25,28	28,09	17,25	19,72	22,71	5,45	5,00	6,66	41,85	50,00	57,46
	–	–	130 369	–	–	357	–	–	31,21	–	–	22,32	–	–	7,30	–	–	60,83
b) Sanatorium et hospices																		
Liancourt	89 909	86 768	90 473	246	238	248	24,72	28,99	33,66	9,69	10,75	14,75	10,06	10,23	13,75	44,47	49,97	62,16
	89 909	86 768	90 473	246	238	248	24,72	28,99	33,66	9,69	10,75	14,75	10,06	10,23	13,75	44,47	49,97	62,16
c) Établissements pour psychopathes																		
Haguenau	37 754	36 329	36 043	103	100	99	30,98	37,22	46,16	13,49	17,63	18,64	6,01	5,78	8,55	50,48	60,63	73,35
Château-Thierry	35 854	34 708	36 652	98	95	100	31,49	34,87	44,17	11,51	13,05	17,31	3,25	5,47	4,31	46,25	53,39	65,79
	–	–	72 695	–	–	199	–	–	45,16	–	–	17,97	–	–	6,41	–	–	69,54
Totaux et moyennes	11 843 513	10 291 191	9 961 506	32 359	28 195	27 292	19,21	25,54	32,21	5,76	6,96	8,66	5,79	5,47	7,51	30,76	37,97	48,38

Détail des dépenses pour l'entretien des détenus en 1972, 1973 et 1974 par journée de détention

Tableau 3

Directions régionales et établissements	ALIMENTATION			HABILLEMENT			SOINS MÉDICAUX pharmacie			TOTAUX		
	1972	1973	1974	1972	1973	1974	1972	1973	1974	1972	1973	1974
I – MAISONS D'ARRET NON AUTONOMES												
Bordeaux	3,86	4,47	5,81	0,30	0,33	0,44	1,22	1,50	2,18	5,38	6,30	8,43
Dijon	3,92	4,31	5,22	0,42	0,91	0,69	1,39	2,19	2,15	5,73	7,41	8,06
Lille	3,86	4,23	5,47	0,61	0,81	0,58	0,79	1,40	1,24	5,26	6,44	7,29
Lyon	3,75	4,33	5,57	0,46	0,39	0,61	1,47	3,41	3,62	5,68	8,13	9,80
Marseille	3,75	4,23	5,31	0,55	0,46	0,47	1,07	2,01	2,49	5,37	6,70	8,27
Paris	3,83	4,39	5,38	0,49	0,31	0,43	0,66	0,79	1,05	4,98	5,49	6,86
Rennes	3,78	4,27	5,50	0,51	0,63	0,66	1,11	1,14	1,60	5,40	6,04	7,76
Strasbourg	3,92	4,34	5,91	0,39	0,50	0,53	0,74	1,59	1,67	5,05	6,43	8,11
Toulouse	3,72	4,22	5,34	0,59	0,51	0,89	1,17	2,05	2,29	5,48	6,78	8,52
Moyennes	3,82	4,30	5,50	0,49	0,57	0,59	1,07	1,76	1,99	5,38	6,63	8,09
II – GRANDES MAISONS D'ARRET												
a) pour femmes												
La Roquette	3,26	3,14	–	0,10	–	–	1,81	4,92	–	5,17	8,06	–
établissement désaffecté le 28 février 1973												
b) pour hommes												
Fleury-Mérogis	4,44	4,61	6,56	1,76	1,87	0,88	0,39	0,87	1,13	6,59	7,35	8,57
Fresnes	3,94	4,15	5,32	0,58	0,54	0,35	0,99	2,14	1,99	5,51	6,83	7,66
Loos (prisons)	3,69	4,19	5,07	0,70	0,59	0,08	1,47	1,60	1,42	5,86	6,38	6,57
Marseille	3,68	4,16	5,65	0,28	0,71	0,32	1,05	1,71	4,42	5,01	6,58	10,39
Rouen	3,68	4,26	5,07	0,81	0,62	0,28	1,01	2,03	1,10	5,50	6,91	6,45
La Santé	3,24	4,30	5,43	0,72	0,27	0,34	1,06	1,80	3,98	5,02	6,37	9,75
Moyennes	3,79	4,31	5,76	0,82	0,88	0,49	0,93	1,61	2,36	5,54	6,80	8,61

Détail des dépenses pour l'entretien des détenus *(suite)*

tableau 3

Directions régionales et établissements	ALIMENTATION			HABILLEMENT			SOINS MÉDICAUX pharmacie			TOTAUX		
	1972	1973	1974	1972	1973	1974	1972	1973	1974	1972	1973	1974
III – MAISONS CENTRALES ET ÉTABLISSEMENTS ASSIMILÉS												
a) pour femmes												
Rennes	3,78	4,24	5,34	0,51	0,37	4,68	2,47	1,60	2,58	6,76	6,21	12,60
b) pour hommes												
RÉGIME NORMAL												
Clairvaux	4,56	4,66	6,85	1,10	1,25	1,51	0,98	1,55	2,10	6,64	7,46	10,46
Eysses	3,59	4,13	5,42	1,19	1,10	0,40	0,65	1,09	1,37	5,43	6,32	7,19
Nîmes	4,23	4,71	6,68	0,60	1,62	0,68	1,10	1,65	1,83	5,93	7,98	9,19
Poissy	4,48	4,88	6,28	1,53	0,46	0,05	0,84	0,73	0,79	6,85	6,07	7,12
Riom	4,03	4,56	5,08	1,20	1,86	0,33	2,11	2,99	2,39	7,34	9,41	7,80
Saint-Martin-de-Ré	3,57	4,08	5,78	0,75	1,27	0,70	0,79	1,51	2,51	5,11	6,86	8,99
Toul	4,09	4,56	6,29	0,63	0,47	1,23	1,09	1,44	2,87	5,81	6,47	10,39
Moyennes	4,06	4,48	6,06	1,02	1,15	0,71	1,00	1,45	1,95	6,08	7,08	8,72
RÉGIME PROGRESSIF												
Caen	5,81	5,23	5,93	0,92	0,83	1,60	0,58	0,66	1,37	7,31	6,72	8,90
Ensisheim	3,80	4,37	6,06	0,84	0,70	0,42	1,33	1,12	1,27	5,97	6,19	7,75
Melun	3,96	4,61	6,52	1,21	1,18	0,72	0,43	0,55	0,95	5,60	6,34	8,19
Mulhouse	3,82	4,30	5,56	1,09	0,95	1,04	0,67	0,46	0,43	5,58	5,71	7,03
Muret	4,10	4,88	6,71	0,68	0,17	0,99	1,15	1,38	1,47	5,93	6,43	9,17
Moyennes	4,02	4,72	6,23	0,80	0,70	1,00	0,83	0,88	1,15	5,65	6,30	8,38
ÉTABLISSEMENTS DE TYPE PARTICULIER												
Mauzac	3,32	3,90	5,46	0,50	0,73	0,13	0,63	1,96	1,88	4,45	6,59	7,47
Casabianda	4,98	5,54	7,59	0,99	1,03	1,30	0,41	0,46	0,68	6,38	7,03	9,57
Moyennes	4,27	4,84	6,70	0,78	0,90	0,82	0,50	1,10	1,18	5,55	6,84	8,70

Détail des dépenses pour l'entretien des détenus *(suite)*

Tableau 3

Directions régionales et établissements	ALIMENTATION			HABILLEMENT			SOINS MÉDICAUX pharmacie			TOTAUX		
	1972	1973	1974	1972	1973	1974	1972	1973	1974	1972	1973	1974
IV – CENTRES PÉNITENTIAIRES POUR JEUNES CONDAMNÉS												
Écrouves	4,18	4,75	5,99	0,46	0,94	0,62	0,54	0,89	0,38	5,18	6,58	6,99
Loos (centrale)	4,26	4,81	5,12	1,31	0,42	0,73	0,39	0,14	0,81	5,96	5,37	6,66
Oermingen	4,15	4,69	5,73	0,85	1,63	1,46	0,86	1,62	1,65	5,86	7,94	8,84
Moyennes	4,22	4,77	5,51	0,97	0,84	0,87	0,54	0,69	0,88	5,73	6,30	7,26
V – ÉTABLISSEMENTS ET QUARTIERS A CARACTERE HOSPITALIER												
a) Hôpitaux												
Baumettes	6,45	6,70	5,69	0,30	0,40	0,30	16,67	17,02	14,65	23,42	24,12	20,64
Fresnes	8,11	9,00	10,30	0,31	0,32	0,26	8,83	10,40	12,15	17,25	19,72	22,71
Moyennes	7,89	8,64	9,45	0,31	0,33	0,26	9,86	11,42	12,61	18,06	20,39	22,32
b) Sanatorium et hospices												
Liancourt	6,11	7,43	9,17	0,91	0,60	0,63	2,67	2,72	4,95	9,69	10,75	14,75
c) Établissements pour psychopathes												
Château-Thierry	4,24	4,65	5,07	0,30	–	0,03	6,97	8,40	12,21	11,51	13,05	17,31
Haguenau	3,91	4,76	5,72	0,22	0,18	0,12	9,36	12,69	12,80	13,49	17,63	18,64
Moyennes	4,07	4,70	5,39	0,26	0,09	0,07	8,20	10,60	12,51	12,53	15,39	17,97
Moyennes pour l'ensemble des condamnés	3,93	4,45	5,77	0,67	0,73	0,62	1,16	1,78	2,27	5,76	6,96	8,66

DÉTAIL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PRÉCÉDEMMENT LIÉES A L'ENTRETIEN DES DÉTENUS ET RATTACHÉES DEPUIS LE 1er JANVIER 1969 AU CHAPITRE 34-22 «MATERIEL»

Tableau 3 bis

DIRECTIONS RÉGIONALES et établissements	CHAUFFAGE éclairage			HYGIENE nettoyage			ÉLECTRICITÉ eau, gaz			RÉMUNÉRATION main-d'œuvre pénale			AUTRES DÉPENSES			TOTAUX		
	1972	1973	1974	1972	1973	1974	1972	1973	1974	1972	1973	1974	1972	1973	1974	1972	1973	1974
I – MAISONS D'ARRET NON AUTONOMES																		
Bordeaux	0,73	0,88	1,96	0,20	0,25	0,29	1,22	1,18	1,35	0,24	0,24	0,41	0,21	0,24	0,29	2,60	2,79	4,30
Dijon	0,50	0,73	0,50	0,32	0,41	0,50	1,17	1,60	2,27	0,20	0,22	0,37	0,27	0,31	0,40	2,46	3,27	4,04
Lille	0,58	0,62	1,12	0,06	0,41	0,54	0,80	0,80	0,91	0,16	0,17	0,44	0,20	0,24	0,33	1,80	2,24	3,34
Lyon	0,96	1,08	1,73	0,05	0,56	0,58	1,26	1,50	1,71	0,21	0,25	0,47	0,21	0,30	0,34	2,69	3,69	4,83
Marseille	0,33	0,61	0,89	0,16	0,22	0,25	0,93	1,29	1,14	0,11	0,15	0,36	0,24	0,30	0,31	1,77	2,57	2,95
Paris	0,61	0,77	0,96	0,26	0,29	0,32	0,79	1,03	1,77	0,21	0,24	0,42	0,07	0,09	0,11	1,94	2,42	3,58
Rennes	0,57	0,49	1,06	0,21	0,24	0,36	0,65	0,76	1,03	0,15	0,17	0,38	0,17	0,21	0,29	1,75	1,87	3,12
Strasbourg	0,82	0,97	1,38	0,44	0,41	0,54	0,79	1,08	1,03	0,17	0,20	0,37	0,17	0,20	0,24	2,39	2,86	3,56
Toulouse	0,39	0,55	1,10	0,18	0,22	0,31	1,10	1,35	1,47	0,13	0,16	0,31	0,30	0,40	0,41	2,10	2,68	3,60
Moyennes	–	–	1,19	–	–	0,43	–	–	1,37	–	–	0,40	–	–	0,30	–	–	3,69
II – GRANDES MAISONS D'ARRET																		
a) pour femmes																		
La Roquette	1,33	2,80	–	0,26	0,14	–	1,34	2,87	–	0,44	0,58	–	0,54	3,70	–	3,91	10,09	–
Établissement désaffecté le 28 février 1973																		
b) pour hommes																		
Fleury-Mérogis	0,17	0,14	0,16	1,03	0,50	0,48	4,49	3,57	4,29	0,46	0,56	0,59	0,07	0,11	0,15	6,22	4,88	5,67
Fresnes	0,28	0,19	0,39	0,25	0,33	0,39	2,09	2,09	2,49	0,30	0,38	0,48	1,37	1,75	2,55	4,29	4,74	6,30
Loos (prisons)	0,22	0,19	0,22	0,23	0,28	0,41	1,37	1,34	1,50	0,28	0,36	0,46	0,24	0,23	0,28	2,34	2,39	2,87
Marseille	0,23	0,35	0,48	0,13	0,11	0,24	1,43	1,77	2,00	0,20	0,20	0,40	0,19	0,19	0,25	2,18	2,62	3,37
Rouen	0,27	0,50	0,95	0,23	0,24	0,22	0,75	0,87	1,08	0,33	0,43	0,59	0,13	0,18	0,18	1,71	2,22	3,02
La Santé	0,45	0,37	1,02	0,23	0,33	0,47	0,73	0,70	0,89	0,19	0,25	0,47	0,51	0,62	0,81	2,11	2,27	3,66
Moyennes		–	0,47	–	–	0,40	–	–	2,55	–	–	0,51	–	–	0,78	–	–	4,71

Détail des dépenses de fonctionnement précédemment liées à l'entretien des détenus *(suite)*

Tableau 3 bis

DIRECTIONS RÉGIONALES et établissements	CHAUFFAGE éclairage			HYGIENE nettoyage			ÉLECTRICITÉ eau, gaz			RÉMUNÉRATION main-d'œuvre pénale			AUTRES DÉPENSES			TOTAUX		
	1972	1973	1974	1972	1973	1974	1972	1973	1974	1972	1973	1974	1972	1973	1974	1972	1973	1974
III — MAISONS CENTRALES ET ÉTABLISSEMENTS ASSIMILÉS																		
a) pour femmes																		
Rennes	2,45	2,35	4,14	0,29	1,32	0,57	1,64	2,43	2,62	0,46	0,61	0,95	0,91	0,90	1,18	5,75	6,68	9,46
b) pour hommes																		
RÉGIME NORMAL																		
Clairvaux	1,08	1,18	1,90	0,19	0,75	0,30	0,88	1,07	1,69	0,98	1,14	1,46	0,28	0,21	0,30	3,41	3,81	5,65
Eysses	0,49	0,50	0,87	0,23	1,15	0,47	1,12	1,48	2,16	0,60	0,69	1,08	0,25	0,27	0,42	2,69	3,22	5,00
Nîmes	0,35	0,26	0,63	0,21	0,79	1,10	1,29	1,46	2,18	0,54	0,66	0,65	0,25	0,26	0,59	2,64	3,02	5,15
Poissy	0,52	0,68	1,06	0,22	0,85	0,51	1,13	1,34	1,39	0,53	0,70	0,98	0,04	0,04	0,04	2,44	3,08	3,98
Riom	0,78	1,01	1,61	0,24	0,84	0,35	0,85	1,60	2,03	0,61	0,78	1,07	0,59	0,81	0,99	3,07	4,53	6,05
Saint-Martin-de-Ré	0,45	0,63	1,07	0,14	0,74	0,30	1,03	0,86	1,36	0,65	0,73	1,00	0,45	0,48	0,63	2,72	2,85	4,36
Toul	1,05	0,93	1,00	0,58	0,49	0,55	1,12	1,76	2,54	0,72	1,01	1,66	0,70	0,54	0,68	4,17	4,60	6,43
Moyennes	–	–	1,17	–	–	0,48	–	–	1,84	–	–	1,14	–	–	0,49	–	–	5,12
RÉGIME PROGRESSIF																		
Caen	0,63	0,48	1,00	0,30	1,66	0,44	1,32	1,28	1,56	0,48	0,48	0,80	0,38	0,39	0,51	3,11	2,97	4,31
Ensisheim	1,41	1,27	2,28	0,23	0,95	0,37	0,85	1,05	1,67	0,37	0,38	0,86	0,56	0,84	0,73	3,42	3,83	5,91
Melun	0,86	0,58	1,69	0,30	0,23	0,52	1,11	0,73	1,05	0,47	0,51	1,11	0,01	0,02	0,03	2,75	2,12	4,40
Mulhouse	1,93	1,84	3,20	0,30	0,91	0,40	1,16	1,22	1,30	0,42	0,46	0,76	0,35	0,34	0,48	4,16	4,15	6,14
Muret	0,11	0,06	0,05	0,23	1,77	0,35	4,63	4,16	6,28	0,19	0,28	0,68	0,14	0,14	0,18	5,30	4,91	7,54
Moyennes	–	–	1,37	–	–	0,41	–	–	3,00	–	–	0,81	–	–	0,35	–	–	5,94
ÉTABLISSEMENTS DE TYPE PARTICULIER																		
Mauzac	0,69	0,43	1,16	0,24	4,08	0,68	2,44	2,66	4,20	0,89	0,83	1,08	0,86	1,06	1,42	5,12	5,31	8,54
Casabianda	0,23	0,26	0,36	0,19	0,70	0,27	1,54	1,26	1,87	1,17	1,36	1,94	1,31	1,52	1,99	4,44	4,59	6,43
Moyennes	–	–	0,69	–	–	0,44	–	–	2,84	–	–	1,58	–	–	1,75	–	–	7,30

Détail des dépenses de fonctionnement précédemment liées à l'entretien des détenus *(suite)*

Tableau 3 bis

DIRECTIONS RÉGIONALES et établissements	CHAUFFAGE éclairage			HYGIENE nettoyage			ÉLECTRICITÉ eau, gaz			RÉMUNÉRATION main-d'œuvre pénale			AUTRES DÉPENSES			TOTAUX		
	1972	1973	1974	1972	1973	1974	1972	1973	1974	1972	1973	1974	1972	1973	1974	1972	1973	1974
IV — CENTRES PÉNITENTIAIRES POUR JEUNES CONDAMNÉS																		
Écrouves	0,95	0,82	1,11	0,27	0,80	0,47	1,02	1,83	1,91	0,62	0,65	0,86	0,58	0,79	0,79	3,44	4,47	5,14
Loos (centrale)	0,67	0,45	1,09	0,40	1,33	0,75	2,21	2,06	2,65	0,39	0,39	0,61	0,32	0,31	0,44	3,99	3,82	5 54
Oermingen	2,86	2,58	4,90	0,39	0,63	0,87	0,57	0,75	0,93	0,64	0,61	1,11	0,70	0,62	1,00	5,16	5,03	8,81
Moyennes	–	–	1,98	–	–	0,70	–	–	2,04	–	–	0,80	–	–	0,67	–	–	6,19
V — ÉTABLISSEMENTS ET QUARTIERS A CARACTERE HOSPITALIER																		
a) Hôpitaux																		
Baumettes	2,02	2,02	1,78	1,51	3,16	1,38	5,24	5,00	5,05	0,58	0,45	0,40	0,16	0,15	0,04	9,51	9,21	8,65
Fresnes	1,16	0,91	1,80	0,32	1,58	0,38	2,06	2,10	2,49	0,35	0,41	0,66	0,01	0,01	0,01	3,90	3,89	5,34
Moyennes	–	–	1,80	–	–	0,57	–	–	2,96	–	–	0,61	–	–	0,01	–	–	5,95
b) Sanatorium et hospices																		
Liancourt	3,69	3,47	6,93	0,17	1,07	0,28	1,64	1,95	2,58	0,79	0,69	0,95	0,12	0,13	0,11	6,41	6,45	10,85
c) Établissements pour psychopathes																		
Château-Thierry	0,75	1,21	1,38	–	1,22	0,23	0,88	1,50	1,41	0,13	0,14	0,37	0,02	0,05	0,01	1,78	3,15	3,40
Haguenau	1,85	1,65	2,82	0,45	0,93	1,83	1,85	0,92	1,66	0,49	0,66	0,79	0,31	0,47	0,53	4,95	4,24	7,63
Moyennes	–	–	2,09	–	–	1,11	–	–	1,53	–	–	0,58	–	–	0,27	–	–	5,58
Moyennes pour l'ensemble des établissements	0,61	0,63	1,06	0,27	1,03	1,31	1,40	1,53	1,96	0,30	0,35	0,55	0,33	0,38	0,50	2,91	3,23	5,38

Dépenses de personnel par journée de détention dans les maisons d'arrêt groupées par région pénitentiaire

Tableau 4

DIRECTIONS régionales	NOMBRE de maisons d'arrêt par région			EFFECTIF MOYEN de détenus de l'ensemble des maisons d'arrêt par région			EFFECTIF MOYEN de détenus par maison d'arrêt			DÉPENSES DE PERSONNEL par journée de détention		
	1972	1973	1974	1972	1973	1974	1972	1973	1974	1972	1973	1974
Bordeaux	16	17	16	1 428	1 217	1 166	89	72	73	22,30	29,81	37,21
Dijon	17	16	16	1 603	1 369	1 339	94	86	84	17,68	23,74	29,80
Lille	18	16	16	2 434	2 233	2 149	135	140	134	15,76	19,83	24,04
Lyon	19	19	19	2 095	1 644	1 608	110	87	85	20,36	29,99	36,51
Marseille	10	10	10	1 301	1 121	1 109	130	112	111	17,81	24,12	29,52
Paris	14	14	14	1 465	1 240	1 209	105	89	86	19,53	26,76	34,53
Rennes	20	20	20	2 334	2 035	1 904	117	102	95	16,31	21,69	27,94
Strasbourg	14	14	15	1 548	1 275	1 239	111	91	83	18,93	26,19	32,76
Toulouse	15	15	15	1 227	1 007	1 065	82	67	71	21,18	29,90	34,07
Totaux et moyennes	143	141	141	15 435	13 141	12 788	108	93	91	18,55	25,13	31,14

Dépenses des établissements pénitentiaires en 1974

Tableau 5

DIRECTIONS RÉGIONALES et établissements	DÉPENSES de personnel	DÉPENSES POUR l'entretien des détenus	AUTRES DÉPENSES	TOTAUX
	I – MAISONS D'ARRET NON AUTONOMES			
Bordeaux	15 843 193	3 589 588	3 403 004	22 835 785
Dijon	14 561 016	3 935 859	3 609 569	22 106 444
Lille	18 859 252	5 721 993	4 389 840	28 971 085
Lyon	21 432 078	5 749 830	4 717 792	31 899 700
Marseille	11 946 935	3 349 408	2 623 529	17 919 872
Paris	15 241 007	3 025 575	3 024 404	21 290 986
Rennes	19 417 242	5 387 652	4 379 162	29 184 056
Strasbourg	14 816 432	3 672 597	2 560 696	21 049 725
Toulouse	13 242 968	3 314 069	2 431 639	18 988 676
Total	145 360 123	37 746 571	31 139 635	214 246 329
Moyennes	67,9 %	17,6 %	14,5 %	100 %
	II – GRANDES MAISONS D'ARRET			
	pour hommes			
Fleury-Mérogis	32 360 524	8 917 587	8 377 477	49 655 588
Fresnes	17 543 483	4 914 100	5 756 841	28 214 424
Loos (prisons)	4 794 034	1 529 247	1 015 127	7 338 408
Marseille	10 237 865	5 133 861	2 839 161	18 210 887
Rouen	4 262 509	1 183 262	873 631	6 319 402
La Santé	14 147 149	5 811 026	3 039 537	22 997 712
Total	83 345 564	27 489 083	21 901 774	132 736 421
Moyennes	62,8 %	20,70 %	16,5 %	100 %

Dépenses des établissements pénitentiaires *(suite)* — *Tableau 5*

DIRECTIONS RÉGIONALES et établissements	DÉPENSES de personnel	DÉPENSES POUR l'entretien des détenus	AUTRES DÉPENSES	TOTAUX
	III – MAISONS CENTRALES ET ÉTABLISSEMENTS ASSIMILÉS			
	a) pour femmes			
Rennes	3 458 384	660 707	711 411	4 830 502
Moyenne	71,6 %	13,7 %	14,7 %	100 %
	b) pour hommes			
	RÉGIME NORMAL			
Clairvaux	6 084 671	1 374 788	1 674 223	9 133 682
Eysses	4 376 110	986 844	1 084 174	6 447 128
Nîmes	5 631 366	751 944	744 237	7 127 547
Poissy	5 664 434	798 452	662 027	7 124 913
Riom	3 886 192	568 660	644 429	5 099 281
Saint-Martin-de-Ré	6 736 081	1 367 929	1 219 788	9 323 798
Toul	4 683 741	941 527	1 166 916	6 792 184
Total	37 062 595	6 790 144	7 195 794	51 048 533
Moyenne	72,6 %	13,3 %	14,1 %	100 %
	RÉGIME PROGRESSIF			
Caen	4 741 883	1 147 578	1 148 834	7 038 295
Ensisheim	3 662 452	690 932	969 813	5 323 197
Melun	6 391 064	835 271	831 627	8 057 962
Mulhouse	4 119 294	828 893	1 130 876	6 079 063
Muret	6 494 408	1 966 448	2 233 394	10 694 250
Total	25 409 101	5 469 122	6 314 544	37 192 767
Moyenne	68,3 %	14,7 %	17 %	100 %
	ÉTABLISSEMENTS DE TYPE PARTICULIER			
Mauzac	3 215 327	329 863	580 576	4 125 766
Casabianda	1 486 817	592 607	779 675	2 859 099
Total	4 702 144	922 470	1 360 251	6 984 865
Moyenne	67,3 %	13,2 %	19,5 %	100 %

Dépenses des établissements pénitentiaires *(suite)* — *Tableau 5*

DIRECTIONS RÉGIONALES et établissements	DÉPENSES de personnel	DÉPENSES POUR l'entretien des détenus	AUTRES DÉPENSES	TOTAUX
	IV – CENTRES PÉNITENTIAIRES POUR JEUNES CONDAMNÉS			
Écrouves	3 430 175	443 193	800 597	4 673 965
Loos (centrale)	4 575 611	708 172	1 664 365	6 948 148
Oermingen	3 091 291	455 372	1 108 709	4 655 372
Total	11 097 077	1 606 737	3 573 671	16 277 485
Moyenne	68,2 %	9,8 %	22 %	100 %
	V – ÉTABLISSEMENTS ET QUARTIERS A CARACTERE HOSPITALIER			
	a) Hôpitaux			
Baumettes	1 086 961	500 207	244 962	1 832 130
Fresnes	2 981 577	2 410 411	707 017	6 099 005
Total	4 068 538	2 910 618	951 979	7 931 135
Moyenne	51,3 %	36,7 %	12,00 %	100 %
	b) Sanatorium et hospices			
Liancourt	3 044 913	1 335 292	1 244 061	5 624 266
Moyenne	54,1 %	23,8 %	22,1 %	100 %
	c) Établissements pour psychopathes			
Château-Thierry	1 618 953	634 497	158 093	2 411 543
Haguenau	1 663 874	671 765	308 069	2 643 708
Total	3 282 827	1 306 262	466 162	5 055 251
Moyenne	64,9 %	25,9 %	9,2 %	100 %
Total général	320 831 266	86 237 006	74 859 282	481 927 554
Moyenne générale	66,6 %	17,9 %	15,5 %	100 %

Produits des établissements pénitentiaires (1)

Tableau 6

DIRECTIONS RÉGIONALES ou établissements	VALEUR des produits en 1974	PRODUITS COMPARÉS PAR JOURNÉE DE DÉTENTION		
		1972	1973	1974
	I – MAISONS D'ARRET NON AUTONOMES			
Bordeaux	499 027	1,07	1,18	1,17
Dijon	1 110 250	1,71	2,28	2,27
Lille	2 292 050	2,09	2,74	2,92
Lyon	954 890	1,17	1,60	1,63
Marseille	148 329	0,25	0,37	0,37
Paris	860 720	1,41	1,75	1,95
Rennes	805 247	0,84	1,24	1,16
Strasbourg	820 258	1,27	1,68	1,81
Toulouse	400 950	0,79	1,03	1,03
Total et moyennes	7 891 721	1,24	1,64	1,69
	II – GRANDES MAISONS D'ARRET			
	a) pour femmes (2)			
La Roquette	–	0,97	1,24	–
	b) pour hommes			
Fleury-Mérogis	1 578 351	1,71	1,73	1,53
Fresnes	783 361	1,17	1,28	1,22
Loos (prisons)	374 744	1,28	1,36	1,61
Marseille	585 526	0,75	1,00	1,18
Rouen	593 244	2,05	2,75	3,23
La Santé	388 151	0,64	0,73	0,65
Total et moyennes	4 312 377	1,15	1,33	1,35

(1) Ces produits proviennent des sources suivantes :
– Part du Trésor prélevée sur les rémunérations des détenus travaillant.
– Remboursement au Trésor effectué par la Régie industrielle des établissements pénitentiaires des traitements perçus par les fonctionnaires et agents contractuels employés dans ses ateliers.
– Vente de déchets et produits divers.
(2) Pour mémoire : établissement désaffecté le 28 février 1973.

Produits des établissements pénitentiaires *(suite)*

Tableau 6

DIRECTIONS RÉGIONALES ou établissements	VALEUR des produits en 1974	PRODUITS COMPARÉS PAR JOURNÉE DE DÉTENTION		
		1972	1973	1974
	III – MAISONS CENTRALES ET ÉTABLISSEMENTS ASSIMILÉS			
	a) pour femmes			
Rennes	160 351	3,27	4,06	3,05
	b) pour hommes			
	RÉGIME NORMAL			
Clairvaux	782 848	5,80	6,77	5,95
Eysses	583 979	3,61	4,05	4,26
Nîmes	549 149	5,03	6,03	6,71
Poissy	966 008	5,90	7,68	8,61
Riom	292 568	2,52	2,73	4,01
Saint-Martin-de-Ré	653 822	2,68	3,82	4,29
Toul	797 817	5,82	7,85	8,80
Total et moyennes	4 626 191	4,46	5,50	5,94
	RÉGIME PROGRESSIF			
Caen	1 074 304	6,35	7,65	8,33
Ensisheim	755 132	6,43	7,07	8,47
Melun	1 291 157	7,36	8,64	12,65
Mulhouse	563 112	4,57	4,41	4,78
Muret	1 784 441	6,40	6,67	8,32
Total et moyennes	5 468 146	6,27	6,91	8,38
	ÉTABLISSEMENTS DE TYPE PARTICULIER			
Mauzac	190 300	3,15	4,59	4,31
Casabianda	239 561	2,28	2,76	3,87
Total et moyennes	429 861	2,64	3,54	4,05

Produits des établissements pénitentiaires *(suite)*

Tableau 6

DIRECTIONS RÉGIONALES ou établissements	VALEUR des produits en 1974	PRODUITS COMPARÉS PAR JOURNÉE DE DÉTENTION		
		1972	1973	1974
	IV – CENTRES PÉNITENTIAIRES POUR JEUNES CONDAMNÉS			
Écrouves	14 456	0,59	0,42	0,23
Loos (centrale)	164 043	1,72	1,43	1,54
Oermingen	22 560	0,24	0,29	0,44
Total et moyennes	201 059	1,07	0,91	0,91
	V – ÉTABLISSEMENTS ET QUARTIERS A CARACTERE HOSPITALIER			
	a) Hôpitaux			
Baumettes	–	–	–	–
Fresnes	211	–	–	0,01
Total et moyennes	211	–	–	0,01
	b) Sanatorium et hospices			
Liancourt	83 795	0,71	0,87	0,93
	c) Établissements pour psychopathes			
Château-Thierry	229 487	4,00	5,35	6,26
Haguenau	75 724	2,20	2,45	2,10
Total et moyennes	305 211	3,07	3,87	4,20
Total et moyennes pour l'ensemble des établissements	23 478 923	1,86	2,28	2,36

I. – ENTRETIEN DES DÉTENUS

A. – Approvisionnement

L'approvisionnement des établissements pénitentiaires a été assuré au cours de l'année 1974 dans les mêmes conditions que les années précédentes. Le service des Subsistances militaires a fourni les denrées de conservation ainsi que la viande.

Le pain a été fourni d'une part, par quelques boulangeries militaires et d'autre part, par des boulangeries privées. Il faut noter dans la région parisienne, le rôle important joué par la boulangerie des prisons de Fresnes qui alimente en plus de cet établissement, une partie du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis. Un projet est à l'étude tendant à renouveler l'équipement de cette boulangerie pour lui permettre de desservir un plus grand nombre d'établissements voisins. On a noté en effet que les services des Subsistances militaires éprouvaient des difficultés de plus en plus grandes pour approvisionner en pain les établissements de la région parisienne.

En ce qui concerne les denrées périssables, les établissements pénitentiaires ont continué à se joindre aux appels d'offre lancés par les Commissions des Ordinaires des corps de troupe..

L'Administration centrale a d'autre part, comme les années précédentes, lancé un certain nombre d'appels d'offres à l'échelon national concernant notamment, la margarine, les lampes d'éclairage, les wassingues, les produits d'entretien, la peinture.

B. – Alimentation

Au cours de l'année 1974, le prix de journée autorisé pour l'alimentation des détenus a été régulièrement majoré par référence à la prime des militaires du contingent diminuée de 18 %.

Le taux alimentaire est ainsi passé de 5,231 F au 1er janvier à 5,592 F au 31 décembre, ce qui représente une progression de 6,90%.

C. – Habillement

L'Administration a éprouvé au cours de l'année 1974 de grandes difficultés à assurer l'habillement des détenus en raison notamment des mutineries de l'été qui ont entraîné des destructions d'effets de lingerie et de couchage d'un montant total de 2.310.000 F. Les

pertes enregistrées lors de l'incendie du magasin national de Loos atteignent à elles seules 1.100.000 F.

A ces pertes matérielles s'ajoutent les conséquences des arrêts de fabrication consécutifs aux dégâts subis par les ateliers de la Régie à Nîmes et à Clairvaux.

Malgré ces difficultés, les demandes imprévues et importantes d'effets d'habillement et de couchage présentées par un grand nombre d'établissements ont pu être dans l'ensemble satisfaites assez rapidement par prélèvement sur les stocks des magasins demeurés intacts tandis que les réserves d'effets de lingerie étaient reconstituées grâce à des achats à l'extérieur réalisés selon une procédure d'urgence.

Au cours de l'exercice, la valeur des sorties atteignait une somme de 5.755.000 F. L'Administration avait donc distribué la totalité du stock existant en début d'année (5.860.000 F).

Il est évident qu'une bonne partie des besoins n'étaient pas satisfaits en Décembre 1974. Ils devaient l'être au cours du premier semestre de l'année suivante grâce aux commandes lancées précédemment.

▲

II. — RÉGIE INDUSTRIELLE DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES

En 1974 les ateliers de la Régie industrielle ont assuré les productions suivantes :

- Maison centrale de Clairvaux :

– Chaussures (paires)	43.000
– Articles divers en cuir	508
– Bibliothèques et armoires	1.699
– Bureaux et tables	796
– Sièges	1.000
– Meubles divers	500
– Objets divers en bois	595

- Centre de détention de Melun et centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis

– Imprimés (en tonnes)	572
– Meubles métalliques	3.536
– Articles métalliques divers	500

- Centre de détention de Muret :

– Armoires et bibliothèques	2.756
– Bureaux et tables	256
– Meubles et objets divers	2.129

- Maison centrale de Saint-Martin-de-Ré :

– Articles de sellerie	50.496

- Maison centrale de Poissy et maison centrale de Saint-Martin-de-Ré centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis :

– Articles de pansements	5.930.987

- Centre de détention de Toul :

– Sièges tube	3.482
– Lits	484
– Tables tube	1.293
– Armoires métalliques	1.512
– Meubles fichiers	224
– Boîtes à fiches	29.406
– Meubles et articles métalliques divers	52.342
– Articles de serrurerie	5.173
– Portes et fenêtres	1.053
– Tables et bureaux en bois	1.123
– Meubles divers en bois	163
– Articles divers en bois	1.232

• Maisons centrales de Nîmes et Saint-Martin-de-Ré - Centre de détention de Mauzac - Centre pénitentiaire de Rennes :

– Linge de corps (pièces)	20.314
– Vêtements de drap (pièces) .	59.470
– Articles divers de lingerie, d'habillement et de couchage (pièces)	360.190
– Vêtements de travail	15.563
– Vêtements en non tissé	341.961

On doit noter que les deux ateliers de Clairvaux entièrement détruits et celui de Nîmes, gravement endommagé, figurent néanmoins sur le tableau qui précède en raison des productions qu'ils ont réalisées antérieurement aux mutineries de l'été.

Ces événements dramatiques ont affecté très lourdement le fonctionnement de la Régie industrielle.

Le tableau ci-après donne le détail des destructions subies tant en ce qui concerne le matériel et l'outillage que les matières premières ou les articles en stock.

	M.C. CLAIRVAUX		M.C. NÎMES
	chaussures	ébénisterie	
Matériel et outillage.	1.000.000	2.500.000	380.000
Matières premières	210.000	740.000	50.000
Art. en cours de fabrication	900.000	500.000	50.000
Articles finis	500.000	500.000	10.000
Vêtements «uniforme» en stock . .	–	–	360.000
	2.610.000	4.240.000	850.000
	6.850.000		850.000
Total	7.700.000		

Dès que le calme est revenu dans les établissements pénitentiaires, des dispositions ont été prises pour assurer le redémarrage dans une partie des ateliers détruits :

• A Clairvaux :

Il a été décidé de changer la destination d'un bâtiment conçu initialement à l'usage de détention pour y implanter des ateliers de production. Une surface de 1.600 m² a été réservée à la fabrique de chaussures. Les travaux ont commencé dès le mois de septembre, leur achèvement était prévu en mai 1975. Il n'était pas envisagé de rétablir l'atelier d'ébénisterie en raison des problèmes que pose l'organisation de ce type d'activité, des surfaces importantes qu'elle requiert et des investissements très lourds qu'elle impose.

• A Nîmes :

Il était décidé de remettre en service la maison centrale en réduisant l'effectif de la population pénale au minimum nécessaire pour assurer le fonctionnement de l'atelier de confection.

En attendant la construction de bâtiments de détention légers, une soixantaine de détenus étaient hébergés dès le mois de novembre 1974 dans une partie des bâtiments épargnés par l'incendie; les machines détériorées étaient remplacées et le redémarrage de la chaîne des pantalons pouvait être assuré au début du mois de décembre 1974.

Malgré ces mesures, le fonctionnement des ateliers de la Régie industrielle a été profondément perturbé pendant plusieurs mois ce qui a entraîné des retards de livraison importants qui ont mis certains clients dans une situation difficile. Il est à craindre qu'à la suite de ces défaillances les ateliers de la Régie industrielle aient à souffrir, dans les années à venir, d'une certaine désaffectation de la part de leur clientèle traditionnelle.

Il faut noter enfin qu'un grand nombre de chantiers ont été organisés par la Régie industrielle conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi de Finances pour 1972 (qui a autorisé la Régie à effectuer des travaux du bâtiment) pour assurer des travaux de remise en état dans des établissements affectés par les mutineries de l'été.

•

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE
MELUN - 696 - 1976